

BULLETIN^{DES} AMIS

DU VIEUX HUÉ

Le 3, Enregistré
Le Lt Colonel C. la Brigade de l'Annam



16^{me} Année N^o 1
Janv.-Mars-1929

Brigade de l'Annam.

Date de l'arrivée: 5.9.86

N^o d'enregistrement: 291

Classement de la pièce:

Ng. 712



LES POSTES MILITAIRES DU QUANG-TRI ET DU QUANG-BINH EN 1885-1890

par L. CADIÈRE
des Missions-Etrangères de Paris

et H. COSSERAT
Représentant de Commerce.

Le tracé du chemin de fer Vinh-Đông-Hà, dont l'inauguration eut lieu le 13 Janvier 1927 sous les auspices de M. le Gouverneur général Pasquier, a fait revivre à travers les régions parcourues par la nouvelle ligne, un certain nombre de noms de lieux totalement inconnus de la génération présente, mais qui, il y a un peu plus de quarante ans, avaient acquis une certaine célébrité par suite des événements militaires qui s'étaient déroulés dans leurs parages.

A cette époque troublée en Annam, qui s'étend particulièrement de la prise de la Citadelle de Hué par nos troupes (5 Juillet 1885) et de la fuite du roi Hàm-Nghi, jusqu'au 28 Janvier 1889, date de la mort du roi Đồng-Khánh, successeur de Hàm-Nghi et père de feu Sa Majesté Khải-Định, la région comprise entre Hué au Sud et Vinh au Nord, en pleine effervescence, fut couverte d'un réseau serré de postes militaires.

Ces postes dont l'importance variait avec le rôle qu'ils avaient à remplir et dont la durée plus ou moins éphémère était subordonnée aux événements militaires qui en avaient motivé la création et qui se déroulaient autour d'eux, occupaient les points stratégiques importants du pays et en assuraient la tranquillité.

Ils servaient en même temps de soutiens et de centres d'approvisionnement aux nombreuses colonnes volantes qui parcouraient ces régions en tous sens à la poursuite de **Hàm-Nghi** et des quelques bandes de rebelles qui pillaient et incendiaient sans pitié les paisibles villageois qui ne demandaient pourtant qu'à travailler et à vivre en paix sous la protection de notre drapeau.

Ce fut pour nos troupes une dure et pénible période de fatigues et de misères endurées avec un courage, une abnégation et une persévérance dignes d'admiration et les longues listes qu'on a pu retrouver des morts enterrés dans les cimetières de chacun des postes fondés à cette époque dans ces régions, sont là pour prouver de combien de vies françaises nous avons payé les succès de nos armes, c'est-à-dire la prise de **Hàm-Nghi**, le 1^{er} Novembre 1888, et la fin des troubles en Annam dans le courant de l'année 1889.

Il faut avoir vécu la vie de ces postes perdus dans la brousse, pour se rendre compte combien elle était pénible à cette époque, d'autant plus que les effectifs des troupes françaises réduits à leur plus simple expression, par raison d'économie, diminués encore par les maladies, fièvres, congestions du foie, dysenteries, choléra, etc., suffisaient à peine pour faire face aux nombreuses escortes des convois de blessés, de malades, de vivres, de munitions ; aux colonnes de repression qui parcouraient et pacifiaient le pays ; à l'établissement et à la garde des postes stratégiques ; aux reconnaissances diverses qui suivaient le pays, levaient les cartes des régions parcourues, etc., etc.

Nous allons mettre plus loin sous les yeux de nos lecteurs toute une série de documents entièrement inédits, concernant les différents postes qui ont couvert le pays à cette époque troublée, ainsi que quelques listes de noms de nos soldats, trop nombreux hélas ! qui dorment leur dernier sommeil dans les cimetières de ces anciens postes.

Ces documents d'une importance capitale pour l'histoire militaire de l'Annam de 1885 à 1889 sont des copies prises sur les originaux mêmes provenant des archives des postes. Ils portent pour la plupart la signature des officiers ou des sous-officiers qui les ont établis.

D'inégale valeur historique, ils n'en constituent pas moins dans leur ensemble un tout d'une grande importance documentaire et ils méritent à tous égards qu'on les sauve de l'oubli dans lequel ils sont restés jusqu'à ce jour.

Aucune histoire militaire détaillée, de l'Annam n'a encore été faite jusqu'ici, que je sache, concernant la période à laquelle je fais allusion plus haut et la coordination des divers événements militaires qui se sont déroulés en Annam entre la fuite de **Hàm-Nghi** et la mort

du roi **Đồng-Khánh**, reste à faire. Le récit de ces faits se trouve épars un peu partout dans quelques ouvrages assez difficiles à se procurer.

La publication des documents, en question doit donc être considérée comme une très importante contribution à l'étude de cette partie de l'histoire de notre intervention militaire en Annam.

* * *

Avant d'exposer et de commenter les divers documents qui vont être mis sous les yeux de nos lecteurs, il est utile, croyons-nous, de rappeler succinctement les faits qui nous ont amené à intervenir militairement en Annam et qui ont retardé la pacification de ce pays pendant plus de quatre années.

On sait que le Général de Courcy fût envoyé au Tonkin comme Commandant en Chef du corps d'armée qui y fut expédié en renfort après l'affaire de Lạng-Sơn. Il devait en même temps y remplir les fonctions de Résident Général en Indochine (1).

A peine arrivé depuis un mois à Hanoi, il se rendit à Hué dans les premiers jours de Juillet 1885 pour présenter au roi Hàm-Nghi ses lettres de créance et échanger les ratifications du traité conclu le 25 Août 1883 par le D^r Harmant après le bombardement de Thuận-An et modifié par l'Amiral Courbet et Mgr Patenotre, le 6 Juin 1884.

Le Général de Courcy s'était fait accompagner, comme escorte d'honneur, par un Bataillon du 3^e Zouaves, Commandant Metzinger, d'une batterie d'Artillerie, de 100 chasseurs à pied du 11^e Bataillon et de sa fanfare (2).

Dès son arrivée à Hué, il entama des négociations avec le C^o-Mât pour obtenir une audience solennelle du roi Hàm-Nghi ; mais il se heurta à la mauvaise volonté, non dissimulée des deux régents Nguyễn-Văn-Trường, Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères et Tôn-Thất Thuyết Ministre de la Guerre qui en réalité détenaient tout le pouvoir, le jeune roi (3) n'étant entre leurs mains qu'un jouet auquel ils imposaient toutes leurs volontés et dictaient sa ligne de conduite.

(1) Cf. *L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 Avril 1886*, par le Général Xxxx. p. 10. (Général Prud'homme).

(2) Cf. Général Xxxx. op. cit., p. 11.

(3) Hàm-Nghi avait à cette époque environ 13 ans. Général Xxx.

Malgré les forces françaises relativement importantes qui occupaient l'Annam avant l'arrivée du Général de Courcy (4), **Tôn-Thất Thuyêt** s'était préparé en secret depuis longtemps déjà à nous assaillir à l'improviste et à tenter de nous rejeter au dehors de la Citadelle de Hué et malgré les renforts imposants qui avaient accompagné le Général de Courcy, comme escorte d'honneur, Thuyêt n'avait pas du tout abandonné son projet et ne désespérait nullement d'arriver à son but.

C'est pour se donner le temps de tout mettre au point et de bien préparer son attaque, qu'il faisait traîner en longueur les négociations entamées entre le Général de Courcy et le **Cơ Mật** au sujet de l'audience que le Général désirait avoir avec le roi **Hàm-Nghi**.

Pendant malgré tous les avertissements qu'il recevait de sources sûres, le Général de Courcy ne voulut pas croire à la possibilité d'une attaque de vive force de la part des Annamites, qu'il croyait incapable d'un pareil effort. Le 4 Juillet même, il avait invité tous les officiers de la garnison à passer la soirée à la Légation où il les retint jusqu'à onze heures du soir (1).

C'est pendant cette même nuit que Thuyêt se décida à agir. Il donna l'ordre d'attaque le dimanche 5 Juillet 1885, vers une heure du matin.

Nous ne donnerons pas ici la relation de la prise de la Citadelle de Hué par nos troupes. Cette relation a été faite d'une façon excessivement détaillée par notre érudit collègue le R. P. Delvaux dans notre Bulletin (1920) (2).

Nous ajouterons seulement que dès le 5 Juillet dans la matinée, nos troupes étaient maîtresses de la Citadelle, le roi **Hàm-Nghi** ac-

(4) D'après le Général Prudhomme (op. cit., p. 24) voici les troupes qui se trouvaient en Annam avant l'arrivée du Général de Courcy .

3 Companies d'Infanterie de Marine à la Légation.

1 Compagnie et une batterie de Marine au **Mang-Ca**.

2 Companies d'Infanterie de Marine à **Thuân-An**.

1 Compagnie d'Infanterie de Marine à Tourane.

1 Compagnie d'Infanterie de Marine à Qui-nhon

le tout sous le commandement du Lieutenant-Colonel Pernot de l'Infanterie de Marine et de plus la canonnière de rivière la Rafale, venue du Tonkin et commandée par le Lieutenant de vaisseau Babeau.

(1) Cf. Général xxxx op. cit, p. 12.

(2) B. A. V. H. N° 2 Avril-Juin 1920. — *La prise de Hué par les Français*. Juillet 1885. par le R. P. DELVAUX, pp. 259-294.

compagné de **Tôn-Thất-Thuyết** et de toute la famille royale étaient en fuite vers la Citadelle de **Tân-Sở** (3).

L'ère des colonnes volantes à la recherche de **Hàm-Nghi** et en même temps de répression contre des bandes rebelles qui s'étaient formées sur les appels de **Thuyết** s'ouvrait en Annam.

Epoque glorieuse, mais combien dure pour nos soldats et dont certains documents qui suivent vont faire ressortir les pertes importantes qu'ils subirent ; moissonnés en pleine jeunesse, moins par la mort héroïque trouvée sur le champ de bataille que par les maladies et les privations de toutes sortes qu'ils eurent à supporter dans leurs randonnées au milieu des forêts et de la grande brousse de l'Annam.

Les cartes, que nous publions aujourd'hui, (1) nous renseignent sur un certain nombre de questions: l'emplacement des postes ; l'organisation générale à laquelle ils étaient rattachés ; l'organisation de détail de chacun d'eux; quelques-uns des officiers et même des sous-officiers qui en eurent le commandement ; les troupes qui les occupèrent ; la date où ils existaient ; quelques-unes des opérations effectuées par les troupes.

Nous allons étudier sommairement ces questions.



L'autorité militaire, en établissant des postes dans le **Quảng-Trị** et dans le **Quảng-Bình**, pendant la période de la conquête et de l'occupation, se proposa plusieurs buts : surveiller les voies communication, protéger les centres chrétiens qui avaient eu à souffrir grandement des bandes en campagne, éteindre le foyer de résistance qui se localisait au Nord-Ouest du **Quảng-Bình**, autour de la résistance de **Hàm-Nghi**, le roi fugitif. Un simple coup d'œil sur la carte générale mentionnant l'ensemble des postes, fait comprendre les intentions du commandement.

(3) B. A. V. H. N° 3 Juillet-Septembre 1914. *Une capitale éphémère : Tân-Sở*, par le R. P. H. DE PIREY, pp. 211-220.

(1) Ces documents nous ont été communiqués par M. le Chef de Bataillon Laurent, commandant d'armes à Hué, à qui nous exprimons toute notre reconnaissance.

Pour aller de la capitale au Nord, il y avait à cette époque qui, vu les progrès récents réalisés dans le mode de circulation, nous paraît déjà comme reculée, il y avait, dis-je, la grande voie de la plaine qui utilisait, par tronçons, tantôt les fleuves et les canaux, tantôt la route mandarine. C'est cette route qu'avaient suivre les Seigneurs de Hué lorsqu'ils conduisaient leurs armées dans la région de **Đồng-Hới**, pour repousser les **Trinh** envahisseurs ; c'est cette route que **Hiên-Vương**, en 1672, avait aménagée, y établissant des relais fluviaux et des relais terrestres. De Hué à la limite Nord du **Quảng-Trị**, le trajet se faisait par barques, d'un bassin à un autre: les postes de **Nhứt-Đồng**, à la limite Nord du **Thừa-Thiên**, de **Quảng-Trị** citadelle, de **Mai-Xá-Hạ**, presque à l'embouchure du **Cửa-Việt**, et de **Chợ-Huyện**, protégeaient la route. **Chợ-Huyện** a été de tout temps, le point terminus de la navigation lorsqu'on gagnait le Nord, sauf peut-être pendant les quelques années, les quelques mois où le canal du **Quảng-Bình**, repris à différentes reprises, a été praticable (1). Là, on prenait la route mandarine que protégeait, à mi-chemin du trajet par terre, le poste de **Quán-Bụt**, à cheval sur la route. Au bureau télégraphique actuel de **Lê-Thủy**, on laissait à droite la route mandarine, et on gagnait le poste de **Mĩ-Thô**, qui protégeait la tête du trajet fluvial qui recommençait jusqu'à **Đồng-Hới**; la route était marquée par le poste de **Long-Đại**, lequel protégeait en même temps la route des Montagnes. A partir de **Đồng-Hới**, on reprenait la route mandarine, avec, tous les vingt ou trente kilomètres, les postes de **Quảng-Khê**, **Ròn**, **Kỳ-Anh**.

A quelque distance, cinq, dix, quinze kilomètres, à l'Ouest de la voie de la plaine, courait la route des Montagnes, peu suivie pour les besoins économiques, mais utilisée, à cette époque, par les bandes en campagne. **Hàm-Nghi** avait pris, lorsqu'il quitta la région de **Cam-Lộ**, une route plus à l'Ouest (Voir Planche LXVI) ; mais il semble que ses convois et une partie de ses troupes aient suivi la route des Montagnes ordinaires. C'est à cette route qu'il faut rattacher les postes de **Cam-Lộ**, **Mai-Lãnh**, **Yên-Giá**, **Hoành-Viên**, **Long-Đại**, **Lê-Ky**, **Kẻ-Bàng**, **Tróc**, **Cao-Mai**, **Minh-Cầm**, **Xóm-Quán**.

On nous a retracé avec exactitude, dans le Bulletin, ce que les chrétientés du **Quảng-Trị** eurent à souffrir en 1885-1886 (2). Une étude de ce genre pour le **Quảng-Bình** ne manquerait pas d'intérêt.

(1) Cf. B. R. V. H. janvier-mars 1920. *La route mandarine de Tourane à Hué*, par H. COSSERAT p. 3, note (2).

(2) B. A. V. H. 1923. pp. 395.426. *Une page de l'histoire de Quảng-Trị. — Septembre 1885*, par P. JABOUILLE.

C'est pour arrêter ces massacres et en prévenir le retour que plusieurs postes furent établis : An-Ninh, Phú-Việt, Thuận-Bãi. D'autres protégeaient les centres chrétiens en même temps qu'ils défendaient les voies de communication : Nhứt-Đông, Quảng-Trị, Yên-Giá, Kẽ-Bàng, Tróc, Minh-Cầm, Kỳ-Anh.

Enfin, la partie Nord-Ouest du Quang-Bình est remarquablement fournie en postes. Cela s'explique par le fait que Hàm-Nghi s'était réfugié dans cette région. On voulut l'empêcher de se ravitailler et on boucha toutes les vallées par lesquelles il pouvait, de la plaine, recevoir hommes, munitions et vivres. La grande vallée du Rào-Này, branche principal du Sông Gianh, était jalonnée par les postes de Quảng-Khè, Thuận-Bãi, Minh-Cầm, Động-Ca, Thanh-Lạng, qui servaient aussi d'étapes pour le ravitaillement des troupes françaises. La vallée du Rào-Tro, affluent du Rào-Này, et celle des rivières qui se déversent à Ron, étaient bloquées par les portes de Xóm-Quán, Vang-Liêu, Rào-Mòn (Bao-Mòn) Khe -Net-Lac-Hà et Bái-Dức fermaient (1) les passes du côté du Hà-Tĩnh et Thanh-Cộc, Ngã-Hai, celles du côté du Laos. C'est cet encerclement méthodique, qui amena rapidement la capture du roi détrôné.

Nos cartes ne nous donnent pas des renseignements complets sur l'organisation générale du corps d'occupation. Je me référerai donc aux « Ephémérides intéressant l'Annam et la place de Hué en particulier », document d'un grand intérêt qui accompagne les cartes.

Le 22 Avril 1886, le corps d'armée du Tonkin est dissous et remplacé par une Division à 3 Brigades, sous le commandement du Général Jamont. Une de ces brigades, la 3^e, était chargée des opérations en Annam. C'était le Général Munier, qui commandait à Hué depuis le 1^{er} Avril 1886, date où il avait remplacé le Général Prudhomme, envoyé au Tonkin.

L'Annam avait été divisé en Régions. La partie qui nous occupe faisait partie de la XIII^e Région, dont le centre était Hué, et qui comprenait le Quảng-Bình, le Quảng-Trị et le Quảng-Đức (Thừa-Thiên). Au 1^{er} mai 1886, cette région comprenait 3 Places : la Place de Đồng-Hới, qu'un bataillon d'Infanterie de Marine, sous les ordres du Lieutenant-Colonel Chaumont, avait enlevé le 18 juillet 1885 ; la Place de Quảng-Trị, occupée par les Troupes françaises vers le 10-15 Septembre 1885 ; et la Place de Hué, avec un

(1) Une fiche inscrite sur le dos d'une des cartes (Planche) permettrait de supposer qu'il y avait aussi, dans cette région, un poste de Bái-Ba.

poste à **Thuận-An**, le 12 Juillet 1886, par l'Ordre N° 14, on détermine les postes d'une façon plus précise :

De la place de Hué dépendaient les postes de **Thuận-An**, **Cao-Hai** et **Phương-Việt** ? (lecture difficile).

De la Place de **Quảng-Trị** dépendaient les postes de **Cam-Lộ**, **Chợ-Huyện**, **Mĩ-Thổ**.

De la place de **Đồng-Hới**, les postes de **Kieu-Rone**, **Kieu-Done** et **Quảng-Khê**.

L'Annexe à l'Ordre N° 14, datée du 21 Juillet 1886, modifiait cet arrangement, d'une façon plus pratique :

Place de **Thuận-An** : — Poste **Cao-Hai**.

Place de **Quảng-Trị** : — Postes : **Cam-Lộ**, **Chợ-Pho**, **Chợ-Huyện**.

Place de **Đồng-Hới** : — Postes : **Mĩ-Thổ**, **Phủ-Việt**, **Quảng-Khê**, **Kieu-Done**, **Ron**.

Je suppose que Hué constituait toujours une place.

La graphie **Cho-Pho**, pour **Châu-Phô**, donne un ancien nom de la région, où les cartes que nous donnons ici (Planches I, II) mentionnent le poste de **Nhứt-Đồng**, ce dernier nom étant un nom de hameau.

La graphie **Kiêu** est évidemment pour **Chợ**, « Marché », et **Kieu-Rone**, **Kieu-Done** représentent **Chợ-Ròn**, ou **Ròn**, et **Chợ-Đồn**, ou **Ba-Đồn**, dans le phủ de **Quảng-Trạch**. Nous voyons, sur les cartes, et plus loin, dans les *Ephémérides* le poste de **Thuận-Bãi**. **Ba-Đồn** et **Thuận-Bãi** sont distants en réalité de 2 kilomètres environ. Je ne saurais dire si les troupes françaises s'établirent d'abord au marché même de **Ba-Đồn**, pour redescendre ensuite à l'emplacement du poste de **Thuận-Bãi**. Mais je pense plutôt que les deux termes, **Kieu-Done** et **Thuận-Bãi**, désignent le même emplacement et le même poste.

Il faut ajouter, remarque importante, que cette liste ne paraît pas donner tous les postes qui existaient alors. Il y avait certainement, à ce moment, des troupes à **An-Ninh**, à **Yên-Giá**, probablement ailleurs aussi ; or, ces postes ne sont pas signalés ici.

Hàm-Nghi, après qu'il eut évacué la région de **Cam-Lộ**, s'était réfugié dans les montagnes du Nord-ouest du **Quảng-Bình**. Depuis lors, le Commandement s'efforçait d'éteindre ce foyer de résistance. En Juin 1886, une colonne sous les ordres du Commandant Grégoire, avait remonté la vallée du **Sông Gianh**. En Janvier 1887, le Commandant Pelletier et le Capitaine Olive, avec sa compagnie de Chasseurs annamites, sont détachés de la Colonne Mignot, laquelle, venant du Nord, marchait sur **Hà-Tĩnh**, et sont envoyés dans la haute

vallée du Sông Gianh (le Haut-Naï), à la poursuite de Hàm-Nghi, et, le 28 Janvier, ils remportent un succès décisif sur la bande royale, qu'ils forcent à se disperser. Nous eûmes, dans cet engagement, 5 blessés, dont le Lieutenant Hérisson. Le 20 Février 1887, le Lieutenant-Colonel Metzinger est envoyé de Hué et prend la direction d'une expédition sur Vé (voir Planche LXV). Le 8 Avril 1887, le Capitaine Monteaux, (Mouleaux) du 2^e Zouave, commandant le poste de **Minh-Cầm**, apprend que **Nguyễn-Pham-Tuân**, ministre de Hàm-Nghi, se trouvait dans le Haut **Nguồn-Nam**, la branche centrale du Sông Gianh, à **Cổ-Liên**. (Voir Planche LXV). Il s'y porte vivement, blesse mortellement **Nguyễn-Pham-Tuân**, tue ou fait prisonnier ses partisans, et s'empare même du fils cadet du premier ministre.

Ces faits expliquent les modifications que nous voyons dans la liste des postes, sur un Ordre du 16 Août 1888:

XIII^e Région : Hué.

Cercles : **Thuận-Bãi** : — Postes : **Đồng-Cả**, **Minh-Cầm**, **Ròn**, **Xóm-Quán**.

Đồng-Hới : — Postes : **Kẽ-Bàng**, **Long-Đại**, **Mĩ-Thổ**.

Quảng-Trị : — Postes : **Chợ-Huyện**, **Cam-Lộ**.

Hué : — Postes : **Thuận-An**, **Cao-Hải**.

Comme on le voit, la région Nord du **Quảng-Bình**, toute la vallée du Sông Gianh, avait été soustraite à **Đồng-Hới**, et érigée en Cercle autonome. Mais la liste des postes, ici aussi, ne doit pas être complète. Dans le centre du **Quảng-Bình**, les postes de **Kẽ-Bàng** et de **Long-Đại** furent supprimés le 11 Octobre 1888, ainsi que le poste de **Cam-Lộ**, dans le Cercle de **Quảng-Trị**. C'était probablement pour renforcer les troupes qui opéraient dans le Haut Sông Gianh.

Enfin, le 14 Novembre 1888, Hàm-Nghi fut fait prisonnier, et embarqué pour Alger, sur la *Comète*, le 26 Novembre.

Cet événement, d'une extrême importance, amena la pacification complète du pays et, peu à peu, les postes furent supprimés.

Par l'ordre N^o 7, du 16 Janvier 1889, le Cercle de **Thuận-Bãi** est supprimé. Les postes de **Đồng-Cả** et de **Xóm-Quán** sont supprimés et celui de **Thuận-Bãi** transféré à **Quảng-Khê**, lequel est rattaché au Cercle de **Đồng-Hới**, ainsi que les postes de **Minh-Cầm** et de **Ròn**. Le 26 Février de la même année 1889, le Cercle de **Quảng-Trị** est supprimé, et les postes de **Quảng-Trị** et **Chợ-Huyện** sont rattachés au Cercle de Hué (Ordre N^o 19). Il ne restait donc plus, Ordre N^o 20, 27

Février 1889, dans la XIII^e Région : Hué, et pour la 3^e Brigade : Hué que 2 Cercles : **Đông-Hới**, avec les postes de **Mĩ-Thổ**, **Minh-Cầm**, **Ron** et **Quảng-Khê**, et Hué, avec les postes de **Thuận-An**, **Cao-Hai**, **Quảng-Trị**, **Chợ-Huyện**. Ajoutons toujours la même remarque, que la liste n'est peut-être pas exhaustive. Il y a, en effet, des postes dont nous avons le plan, et qui ne sont mentionnés sur aucune des listes que nous venons de voir.

L'année 1890 vit l'évacuation de tous les postes de la 3^e Brigade, VII^e, XIV^e et XV^e Régions. Il ne restait plus, dans la XIII^e Région, que 3 postes, Hué, **Thuận-An** et Tourane (Ordre N^o 20, du 4 Avril 1890) : Et un an après, le 25 Mars 1891, le nom même de la 3^e Brigade cessa d'exister, et le Lieutenant-Colonel de Trentinian, ne fut plus que le Commandant des troupes de l'Annam. Le réseau serré des postes qui couvrait l'Annam central, au Nord de Hué, l'organisme militaire qui soutenait ces postes, avaient duré du 22 Avril 1886 au 25 Mars 1891, ou mieux, seulement au 4 Avril 1890.

L'exposé sommaire qui précède nous permet de comprendre certaines indications portées sur les cartes :

« Brigade de l'Annam ». — « LE GENNERAL COMMANDANT SUPERIEUR. ANNAM » (Planche V). — Le 5 Novembre 1886, date de l'arrivée du document à la Brigade, c'était le Lieutenant-Colonel Boilève qui faisait l'intérim du commandement de la Brigade.

« Brigade de l'Annam » (Planche I).

« CERCLE DE **QUẢNG-TRỊ**. ANNAM. — LE COMMANDANT ». « Le Commandant d'armes et Commandant Cercle » — « Le C^d du cercle ». (Planches II, III).

« Place de **Đông-Hới**. — COMMANDANT CERCLE **ĐÔNG-HỚI** », (Planche XXIX).

« Division d'occupation du Tonkin et de l'Annam. 3^e Brigade. Cercle de **Đông-Hới**. Poste de **Lệ-Kỳ** ». — « CHASSEURS ANNAMITES. 2^e BATAILLON. LE COMMANDANT » 13 Juillet 1887. (Planche XXVII).

« Cercle de **Quảng-Bình** ». Mai 1889 (Planche XXXII). « COMMANDANT CERCLE **QUẢNG-BÌNH** » (Planches XXXVI-XLVIII).



Les légendes qui accompagnent les plans des divers postes nous permettent de nous faire une idée approximative de l'organisation intérieure de chaque poste, de la disposition des lieux, de l'aménage-

ment au point de vue du logement des troupes, de leur hygiène et de l'approvisionnement des corps qui composaient la garnison et de leurs officiers. Il serait oiseux d'étudier en détail chaque poste. Mais nous devons remarquer l'ampleur du déploiement de forces qu'occasionna la conquête du pays. Le plan de la citadelle de **Đồng-Hới** (Planche XXXII) nous montre : le Commandant, des officiers d'Infanterie de Marine et de Chasseurs, un médecin-chef. A **Quảng-Trị** (Planche IV), nous avons des officiers comptables et de nombreux maîtres-ouvriers. Nos documents ne nous permettent pas de donner même d'une façon approximative, l'effectif des troupes, mais il dut être élevé, et l'impression d'ensemble qui résulte de la lecture de toutes ces cartes c'est que la France dut faire un gros effort pour pacifier le pays.

* * *

La 3^e Brigade fut commandée d'abord par un officier général, puis par des officiers supérieurs. A la tête des cercles étaient des commandants. Des capitaines, des lieutenants, sous-lieutenants, même des sous-officiers commandaient les postes.

Nous avons la liste des officiers qui furent à la tête de la Brigade :

Le Général Munier, avons-nous vu, remplaça le Général Prudhomme, au commandement des Troupes en Annam, le 1^{er} Avril 1886 quelques jours avant la création de la 3^e Brigade. Il eut pour successeur, le 28 Octobre 1886, un intérimaire, le Lieutenant-Colonel Boilève de l'Infanterie de Marine. Le Colonel Callet, du Régiment de marche des Zouaves, prit le commandement le 22 Novembre 1886. Il fut remplacé, le 26 Avril 1888, par le colonel Pernot de l'Infanterie de Marine, Les Zouaves furent rapatriés en Mai de cette année, et remplacés par l'Infanterie de Marine, dont le Régiment de marche N° 1, stationné en Annam, était commandé, depuis le 28 Octobre 1888, par le Lieutenant-Colonel Blanchard. Le 31 Octobre de cette même année, le colonel Chaumont remplace le Colonel Pernot, rapatrié, à la tête de la 3^e Brigade. Lorsque cet officier fut rapatrié, il eut pour remplaçant, le 16 Août 1889, le Colonel Dominé, lequel passa le service, le 26 Février 1891, au Lieutenant-Colonel de Trentinian.

Nos cartes ne mentionnent guère ces grands chefs, mais elles nous donnent le nom de quelques-uns des officiers ou sous-officiers qui

commandèrent les cercles ou les postes. Nous retiendrons ces noms avec un souvenir pieux (1) :

E. Solmon (?), Lieutenant, 2^e Bataillon de Chasseurs annamites, 1^{re} Compagnie. 14 Février 1889. (à **Quảng-Trị**) (Planche II)

E. L. Monteuil (?), Commandant du Cercle (de **Quảng-Trị** et Commandant d'Armes. 27 Janvier 1889 et 14 Février 1889 (Planches II et III).

Lortard (?), Lieutenant, 27 Janvier 1889 (à **Quảng-Trị**) (Planche III).

C. Boilève, Lieutenant-Colonel, Commandant la Brigade de l'Annam 5 Novembre 1886 (Planches. V).

Marse, Lieutenant, commandant le poste de **Cam-Lộ**. 28 Octobre 1886. (Planche V).

Foulet, Sous-Lieutenant, Commandant le poste de **Cam-lộ**. 14 Avril 1887. (Planche VI).

Gauchon, Lieutenant, 2^e Zouaves. Postes de Mai-Xá. (Planche X).

Landeroin, Sous-Lieutenant, 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine. **Chợ-Huyện**. 27 Mai 1887. (Planches XIV et XV.)

E. Gallé, Adjudant, Commandant le poste de **Quán-Bụt**.

J. Nivelles (?), Capitaine, Commandant le poste de **Mĩ-Thổ**. 22 Avril 1887. (Planche XVII).

Chastang, Lieutenant, au poste de **Mĩ-Thổ**. 22 Avril 1887. (Planche XVII). — Même poste, 30 Avril 1887, (Planche XXII).

Baudrillard, Capitaine, Commandant le poste de **Mĩ-Thổ**. 26 Janvier 1889 (Planche XIX). — Id., 6 Juin 1889. (Planche XX).

A. Deret, ou Geret (?), Sous-Lieutenant, au poste de **Mĩ-Thổ**. 26 Janvier 1889, (Planche XIX). — Id., 6 Juin 1889. (Planche XX).

J. Serveille (?), Capitaine, Commandant le poste de **Mĩ-Thổ**. 30 Avril 1887, (Planche XII).

Cupez, Lieutenant, 2^e Zouaves, Commandant le poste de **Mĩ-Thổ**. Mars (?) 1887. (Planche XXIV).

(1) La lecture de certains noms est douteuse ; se reporter aux Planches indiquées, ou les signatures sont calquées.

Boulangié, Capitaine, 2^e Bataillon de Chasseurs annamites, poste de Long-Đại, (planche XXV). Capitaine, Commandant le poste de Động--Cá, (Planche LVI).

Bertrand (?), Commandant du Cercle de Đồng-Hới. 13 Juillet 1887. (Planche XXVII).

J. Paoli, Adjudant, Commandant le poste de Lệ-Kỳ. 3 Juillet 1887. (Planche XXVII).

Gesland (?), Sous-Lieutenant de l'Infanterie de Marine, à Đồng-Hới. Janvier 1886. (Planches XXX, XXXI).

Maugras, Lieutenant, au 2^e Bataillon de Chasseurs annamites. Mai 1889. (Planche XXXII).

D' Bernard, Đồng-Hới. 8 Juin 1887, (Planche XXXIV).

Larno, ou Barrio (?), Lieutenant, poste de Tróc. (Planche XXXVII).

Ganelin (?), Lieutenant... Chasseurs, poste de Quảng-Khê.

A. Trulard, ou Huchard (?), Lieutenant, commandant le poste de Ron. (Planche XXXIX).

Poitou, Lieutenant, 2^e Bataillon de Chasseurs annamites, commandant le poste de Ròn, Mars 1887. (Planche XL).

Descaves, Sergent, du 2^e Zouaves, poste de Ron, Mars 1887. (Planche XL).

Troupel, Capitaine, commandant le poste de Ròn. 16-18 Août 1888. (Planche XLII)

F. Benoît, Capitaine d'Infanterie de Marine, poste de Thuận-Hải, Planche XLIII).

E. Humblot (?), Sous-Lieutenant, poste de Thuận-Bãi. 16 Juillet 1888. (Planche XLV).

Brancotte, Sergent-Fourrier, 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 3^e Compagnie poste de Minh-Cầm. 28 Avril 1887 ; 26-28 Mars, 30 Mars — 1 Avril 1887 ; 7-8 Avril 1887. (Planches XLVI, L, LI).

Jeanguyot, Sergent-Major, 2^e Bataillon de Chasseurs annamites, 4^e Compagnie, poste de Minh-Cầm. (Planche XLIX).

Braud, Adjudant, 2^e Zouaves, poste de Minh-Cầm. 26-28 Mars, 30 Mars — 1^{er} Avril 1887, (Planche L).

Paraire, Sous-Lieutenant, poste de Minh-Cầm. 9-10 Avril, 14-15 Avril 1888. (Planches LII, LIII).

J. Lagarrue, Lieutenant, 30^e Compagnie A, poste de **Đông-Cá**.
(Planche LIV). Poste de Đông-Cá, 18-26 Mai 1888. (Planche
LVII). Lieutenant, 10^e Compagnie, dans le Haut Nguồn-Nậy,
Novembre 1888, Planches- LX, LXI).

A. Tournus, Capitaine, commandant le poste de **Bai-Đức**. 18 Mars
1888. (Planche LXII).

Nous retiendrons avec une piété plus grande encore, le nom des
hommes de troupes qui ont trouvé la mort sur la terre d'Annam pen-
dant la période d'occupation, et qui reposent dans les alentours des
anciens postes.

D'abord, ceux dont une pyramide, sur le bord de la route manda-
rine, recouvre les restes, à Chợ-Huyện. Ils furent massacrés à Quan-
Cát, pendant qu'ils se rendaient en escorte de Chợ-Huyện à Mỹ-Thổ.

Voici l'inscription de la stèle :

A LA
MÉMOIRE
DES SOLDATS
JOLLIT, soldat de 1^{re} classe.
DUMAS, soldat de 2^{me} classe.
DULAC, —
VIDAL, —
F A R D E A U, —

TUES EN ESCORTE
le 22 Mai
1886.

LEURS CAMARADES
de la 31^e Compagnie
du 3^e REG. D'INF^{re} de MAR^e

Après une fin horrible, ils dorment
en paix, gardés par leurs camarades
à l'ombre du drapeau pour lequel ils
sont morts.

Le cimetière de Ròn renferme plusieurs tombes. (Voir Planche XLI) :

- N° 1.- Tombe du soldat Rograt, David, 2^e Régiment de Zouaves, décédé le 3 Octobre 1886, à l'âge de 24 ans.
- N° 2.- Tombe du soldat Thibaut, 2^e Régiment de Zouaves, décapité en 1885 par les pirates dans le village de Diloun (Đi-Luân).
- N° 3.- Tombe du soldat Dumoutier, 2^e Régiment de Zouaves, décédé le 5 Juillet 1886, à l'âge de 24 ans (choléra).
- N° 4.- Tombe du Chasseur annamite Nguyễn-Xang (2^e B^{on}, 4^e C^{ie}), décédé le 7 Février 1889 (choléra).
- N° 5.- Tombe du Chasseur annamite Cao-Việt-Hoan (2^e B^{on}, 4^e C^{ie}), décédé le 25 Août 1889 (accès algide).
- N° 6.- Tombe du Sergent d'Olivier de Pezet (Augustin, Laurent, Marie, Joseph), 2^e Bataillon de Chasseurs annamites, 4^e C^{ie}, décédé le 1er Juin 1889, à l'âge de 27 ans (insolation) (1).

En remontant le Sông Ròn, rive droite, à 500 m. environ de ce cimetière, et à 6 m. du bord du fleuve, sur un terrain plus élevé, sont deux tombes de chasseurs annamites, de la 4^e Compagnie du 2^e Bataillon, la tombe de Trần-Văn-Ban (en maçonnerie et contre le bord), mort du choléra, le 9 Février 1889, et celle de Dương-Văn-Con (en terre), mort d'un accès algide, le 9 Octobre 1889.

Il y a des tombes de soldats dans l'angle Sud-Est de la citadelle de Quảng-Trị (Voir Planche IV), et, si mes souvenirs sont exacts, une tombe près de l'ancien fort de Nhứt-Đông ; le cimetière de Quảng-Khê (Planche XXXVIII), celui de Mĩ-Thổ (Planche XX, portent des indications de tombes ; malheureusement, aucun document ne permet de les identifier. Peut-être existe-t-il d'autres tombes dans les autres postes.

Mais ce sont les cimetières de Đông-Hới qui nous donnent le plus grand nombre de tombes (2). Les numéros qui précèdent les noms reportent à la Planche XXXIV.

(1) S. B. A.V. H. n° 2, Avril-Juin 1923. *Un descendant du Colonel Olivier: La tombe du sergent Olivier de Pezet à Ron. Annam*, par H. COSSERAT pp. 285-289.

(2) Nous devons ces listes et la Planche XXXIV qui les accompagne, à l'obligeance de M. l'Administrateur Cottez et de M. le Commis des Services Civils Péguenet. Qu'ils en soient remerciés. — La Planche XXIX m'avait été communiquée par M. l'Especteur de la Mélica Lambert.

1. — Franchet. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra. 29 Septembre 1885.
2. — Lacour. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Fièvre Choléra. 29 Septembre 1885.
3. — Edouard. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Fièvre continue, choléra. 27 Septembre 1885.
4. — Chène. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Diarrhée, choléra. 21 Septembre 1885.
5. — Landes. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Choléra. 16 Septembre 1885.
6. — Roncry. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Fièvre continue. 15 Septembre 1885.
7. — Gras. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra. 14 Septembre 1885.
8. — Chalumeaud. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra. 13 Septembre 1885.
9. — Bidet. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Dysenterie. 20 Août 1885.
10. — Bellevue. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Fièvre continue. 29 Août 1885.
11. — Marty. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Choléra. 13 Septembre 1885.
12. — Dessavies. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra. 19 Septembre 1885.
13. — Taidrieux. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Choléra. 20 Septembre 1885.
14. — Costite. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra. 21 Septembre 1885.
15. — Bidouf. 1^{re} Infanterie de Marine, Compagnie 34 C. Choléra. 22 Septembre 1885.
16. — Gendreau. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra. 24 Septembre 1885,
17. — Marchand. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Choléra. 30 Septembre 1885.
18. — Dufour. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Cancer à l'estomac. 3 Octobre 1885.

19. — Verbeck. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra.
4 Octobre 1885.
20. — Eano. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra.
5 Octobre 1885.
21. — Lenormand. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B.
Choléra. 8 Octobre 1885.
22. — Bulet. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra.
10 Octobre 1885.
23. — Lehoutanger. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B.
Choléra. 12 Octobre 1885.
24. — Legay. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Choléra.
12 Octobre 1885.
25. — Faujour. Flotte. Choléra. 12 Octobre 1885.
26. — Chiffet Alexandre. 1^{re} Infanterie de Marine Compagnie
29 B. Fièvre continue. 13 Octobre 1885.
27. — Bisson. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Fièvre
continue. 18 Octobre 1885.
28. — Goujon. 1^{re} Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Septi-
cémie. 27 Octobre 1885.
29. — Drony. 11^e Chasseurs à pied. Dysenterie. 31 Janvier 1885.
30. — Lafargue. Infanterie de Marine. Compagnie 34 C. Bronchite
chronique. 20 Février 1886.
31. — Vauvet. Artillerie Marine. 3^e Batterie. Dysenterie. 27 Février
1886.
32. — Guihot, Marie-Auguste. 2^e Infanterie de Marine. Compagnie 31
B. Numéro matricule 20. 299 B. 2^e classe. 9 Mars 1886.
33. — Thái-Văn-Phai. Tirailleurs annamites.
34. — Sartrom, Pierre. 3^e Zouaves. Numéro matricule 316, 2^e classe.
Dysenterie, 1^{er} Avril 1886.
35. — Augrand, Désiré. Infanterie de Marine. Compagnie 34 C.
Accès algide. 6 Avril 1886.
36. — Raymond, Linde. Infanterie de Marine. Compagnie 31 B. Numéro
matricule 17.866 B. 2^e classe. Diarrhée. 16 Avril 1886.
37. — Gosselin, Baptiste. Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. 2^e
classe. Dysenterie. 22 Avril 1886.

38. — Hudouta, Léon. Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Numéro matricule A 20.142, 2^e classe Diarrhée 28 Avril 1886.
- 39 — Quernaud, Julien. Infanterie de Marine. Compagnie 31 B. Numéro matricule 20. 189, 2^e classe. Dysenterie. 30 Avril 1886.
- 40 . — Burel. Infanterie de Marine. Compagnie 29 B. Fièvre continue. 28 Février 1886.
41. — Noiret. Tirailleurs Tonkinois. Compagnie 12. Numéro matricule 21.076 C, sergent. Accès algide. 2 Mai 1886.
42. — Eustache, Aimé. Infanterie Marine. Compagnie 33 B. Numéro matricule A 20.123, 2^e Classe. Accès algide. 5 Mai 1886.
- 43 — Mouton, Louis. Infanterie de Marine. Compagnie 33 B. Numéro matricule 18.019 A, 1^{re} classe. Ictère, fièvre typhoïde. 7 Mai 1886.
- 44 — Duranthon, Jules. Infanterie de Marine. Compagnie 33 B. Numéro matricule 19.340 A, 2^e classe. Accès algide. 10 Mai 1886.
- 45 — Dusuel, Jules. Infanterie de Marine. Compagnie 25 A. Numéro matricule 20.384 A, 2^e classe. Congestion du foie. 1^{er} Juin 1886
46. — Clédou, Armand. Infanterie de Marine. Compagnie 25 A. Numéro matricule 12.442, sergent. Dysenterie. 9 Juin 1886.
- 47 — Golias, Jacques. 2^e Zouaves, 3^o Compagnie, Numéro matricule 6.411, 2^e classe. Dysenterie. 24 Juin 1886.
48. — Chapuis, André. Infanterie de Marine. Compagnie 30 A. Numéro matricule 21.113 D, 2^e classe. Accès algide. 27 Juin 1886.
- 49 — Nicolas, Aujuste. 2^e Zouaves. 3^{me} Compagnie. Numéro matricule 9.093, 2^e classe. Accès algide. 30 Juin 1886.
50. — Lombard, Alexandre. 2^e Zouaves. 3^e Bataillon, 1^{re} Compagnie. Numéro matricule 6.042, caporal. Accès algide. 1^{er} Juillet 1886.
51. — Duflot, Adolphe. Infanterie de Marine. Compagnie 30 A. Numéro matricule 20.374, 2^e classe, Accès algide. 1^{er} Juillet 1886.
52. — Liéfooghe, Henri. Infanterie de Marine. Compagnie 30 A. Numéro matricule 20.080, 2^e classe. Accès algide. 1^{er} Juillet 1886.
- 53 — Satte, Edouard. Infanterie de Marine. Compagnie 25 A. Numéro matricule 18.021, caporal. Accès pernicieux. 11 Juillet 1886.

54. — Annamite. Tirailleurs Annamites.
55. — Annamite. Tirailleurs Annamites.
56. — Faure, Charles. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 5.600, sergent. Dysenterie gangréneuse. 5 Août 1886.
57. — Derensgneucourt, Alphonse. Infanterie de Marine. Compagnie 25 A. Numéro matricule 20.640, 1^{re} classe. Dysenterie gangréneuse. 10 Août 1886.
58. — Chabeaud, Edouard. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 8.981, 2^e classe. Dysenterie gangréneuse. 17 Août 1886.
59. — Touraguet, Emile. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 6.242, sergent. Diarrhée aiguë. 21 Août 1886.
60. — Pham-Hung. Annamites. 3 Septembre 1886.
61. — Annamite.
62. — Annamite.
63. — Roger, Jean. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 5.995, 2^e classe. Accès algide. 11 Septembre 1886.
64. — Decamp, Raphaël, 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule. 5.958, 2^e classe. Dysenterie. 16 Septembre 1886.
65. — Penjord, Antoine, 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 7.402, 2^e classe. Dysenterie. 19 Septembre 1886.
66. — Bouvet, Eugène. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 5.255, 2^e classe. Dysenterie. 20 Septembre 1886.
67. — Hony, Alphonse. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 7.743 caporal. Accès algide. 20 Septembre 1886.
68. — Deguines, Emiles. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 5.964, 2^e classe. Dysenterie. 22 Septembre 1886.
69. — Phan-Văn-Dít. 2^e Bataillon, Chasseurs Annamites. 22 Septembre 1886.

70. — Ange, Pascal. Infanterie de Marine, Compagnie 27, Numéro matricule 21.873 A, 1^{re} classe. Dysenterie. 16 Mars 1887.
71. — Etienne, Edouard. Infanterie de Marine. Compagnie 27, Numéro matricule 21.939 A, 2^e classe. Dysenterie. 18 Mars 1887.
72. — Huỳnh-Hàn. 2^e Chasseurs Annamites. 22 Septembre 1886.
73. — Eshenne, Auguste. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 5.479, 2^e classe. Dysenterie. 25 Septembre 1886.
74. — Daguer, Léon. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 5.756, 1^{re} classe. Dysenterie. 8 Août 1886.
75. — Hồ- Văn-Phu.
76. — Parrot, Frédéric. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro Matricule 7.753, 2^e classe. Accès pernicieux. 13 Septembre 1886.
77. — Moisant, Léon. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 7.496. Dysenterie. 11 Août 1886.
78. — Aurier, Antoine. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 1^{re} Compagnie, Numéro matricule, 7.153. Dysenterie. 7 Mars 1887.
79. — Ngô-Vinh-Kiêm. Annamite. 2^e Bataillon, 1^{re} Compagnie, Numéro matricule 1.192. Variole. 8 Avril 1887.
80. — Valen, Charles. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 3^e Compagnie, Syncope. 22 Juin 1887.
81. — Nguyễn-Văn-Bôn. 2^e Chasseurs, 2^e Bataillon, 4^e Compagnie, Numéro matricule 1.105 Pneumonie. 16 Août 1887.
82. — Galizon, Pierre. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 12.106. Fièvre typhoïde. 7 Décembre 1887.
83. — Lambertrie. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 4.641. Dysenterie. 3 Janvier 1888.
84. — Chapotin, Louis. 2^e Zouaves, 3^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 9.590. Fièvre typhoïde. 28 Mars 1888.
85. — Chaquelin, Claude. 1^{er} Génie, 4^e Compagnie, Numéro matricule 10.385. Accès pernicieux. 1^{er} Avril 1888.
86. — Sauret. Infanterie de Marine. 3^e Bataillon, Compagnie 31 Numéro matricule 23.166. B. Dysenterie. 26 Avril 1888.

87. — Chapel, Jean Infanterie de Marine, Compagnie 29 B. Numéro matricule 23.373. B. Dysenterie. 1 Mai 1888.
88. — Bomard (Bonneau ?), Auguste. Infanterie de Marine, Compagnie 29 B. Numéro matricule 23.761. Accès pernicieux. 7 Mai 1888.
89. — Brossault, Isidore. Infanterie de Marine, Compagnie 29 B. Numéro matricule 23. 470. Fièvre typhoïde. 10 Mai 1888.
90. — Cotinot, Jean-Marie. Infanterie de Marine, Compagnie 29 B, Numéro matricule 13.764 Dysenterie. 23 Mai 1888.
91. — Plaisne, Alexandre. Infanterie de Marine, Compagnie 30 B, Numéro matricule 23.598 B. Accès pernicieux. 26 Mai 1888.
- 92 — Le Roux, Jean. Infanterie de Marine, Compagnie 30 B, Numéro matricule 23.402 B. Accès pernicieux 28 Mai 1888.
- 93.— Faslander, Robert. Infanterie de Marine, Compagnie 29 B, Numéro matricule 21.388. Accès du foie. 11 Juin 1888.
- 94.— Diệp-Văn-Quyền. Annamite, 11 Juin 1888.
- 95.— Nguyễn-Văn-Diêu. Annamite, 20 Juin 1888.
- 96.— Dupont, Jean. Infanterie de Marine, Compagnie 29, Numéro matricule 23.897. Fièvre typhoïde 25 Juin 1888.
97. — Delaunay, Joseph. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 23.498. Insolation. 6 Juillet 1888.
98. — Phạm-Văn-Toại. Annamite. 28 Juillet 1888.
99. — Laroche, Eugène. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 24.361. Dysenterie. 6 Août 1888.
- 100.— Romef, Auguste. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 24.634. Cachexie palustre. 13 Août 1888.
101. — Norvan, Jean. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 23.4080 Dysenterie. 8 Septembre 1888.
- 102.— Rinault, Gaston. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 23.610. Dysenterie. 28 Septembre 1888.
103. — Boulat, Paulin. Chasseurs Annamites. 2^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 4.986. Submersion. 6 Octobre 1888.
- 104 — Maurier, pierre. Infanterie de Marine, 10^e Compagnie, Numéro matricule 23.628. Fièvre typhoïde. 10 Octobre 1888.

105. — Nguyễn-Phúc-Cam. Chasseurs, 2^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 1. 394. Choléra. 29 Octobre 1888.
106. — Đinh-Văn-Luyện, 2^e Bataillon, 4^e Compagnie, Numéro matricule 1.317. Choléra. 4 Novembre 1888.
107. — Fromentin, Victor. Infanterie de Marine. 10^e Compagnie, Numéro matricule 23.777. Choléra. 18 Novembre 1888.
108. — Bessin, Augustin. Infanterie de Marine. 10^e Compagnie, Numéro matricule 23.249. Dysenterie. 14 Décembre 1888.
109. — Guilleux, Jean. Infanterie de Marine. 11^e Compagnie, Numéro matricule 23.993. Dysenterie. 6 Janvier 1889.

NOUVEAU CIMETIERE

- 1 — Schebel, Victor. Infanterie de Marine. 3^e Bataillon, 11^e Compagnie, Numéro matricule 22.939 A. Dysenterie chronique. 1^{er} Mars 1889.
2. — Papavoine, Justin. Infanterie de Marine. 3^e Bataillon, 11^e Compagnie, Numéro matricule 26.273 A, Dysenterie aiguë. 30 Juin 1889.
3. — Mercier, Louis. Chasseurs, Sergent, 2^e Bataillon, 1^{re} Compagnie, Numéro matricule 2.937. Abcès du foie. 23 Août 1889.

Etat nominatif des hommes enterrés au cimetière des cholériques à Phú-Ninh.

- Nguyễn-Đại-Lương. Chasseurs annamites. 2^e Bataillon, 4^e Compagnie, Numéro matricule 1.297. Choléra. registre N^o 26. 10 Novembre 1888.
- Hồ-Biên. Chasseurs annamites. 2^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 1.204. Choléra. Registre N^o 27. 12 Novembre 1888.
- Trần-văn-Nguyên. Chasseurs annamites. 2^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 1.425. Choléra. Registre N^o 28, 12 Novembre 1888.
- Nguyễn-văn-Trình. Chasseurs annamites. 2^e Bataillon, 3^e Compagnie, Numéro matricule 1.411. Choléra. Registre N^o 29. 13 Novembre 1888.

Phạm-Phan. Chasseurs annamites. 2^e Bataillon, 1^{re} Compagnie, Numéro matricule 1.009. Choléra. Registre N^o 30. 14 Novembre 1888.

Phạm-Huông. Chasseurs annamites. 2^e Bataillon, 2^e Compagnie, Numéro matricule 947. Lésions cardiaques. Registre N^o 31. 17 Novembre 1888.

Pichard, Jean-Marie, Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 23.484. Choléra. Registre N^o 33. 18 Novembre 1888.

Le Jallé, Joseph-Nicolas. Infanterie de Marine, 10^e Compagnie, Numéro matricule 25.730. Choléra. Registre N^o 34. 19 Novembre 1888.

Soulard, Jean. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 24.705. Choléra. Registre N^o 35. 19 Novembre 1888.

Butis, Louis-Auguste. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 24.216. Choléra. Registre N^o 36. 20 Novembre 1888.

Froger, Adolphe. Infanterie de Marine, 11^e Compagnie, Numéro matricule 23.670. Choléra. Registre N^o 37. 22 Novembre 1888.

Baucheron, Auguste. Infanterie de Marine. 11^e Compagnie, Numéro matricule 23.825. Choléra. Registre N^o 38. 22 Novembre 1888,

Poirier, Félix. Infanterie de Marine, 10^e Compagnie, Numéro matricule 23.778. Choléra. Registre N^o 40. 27 Novembre 1888.

**

Les cartes et plans des postes militaires ont donné lieu, depuis leur confection, à plusieurs classements, ou, pour être peut-être plus exact, ont appartenu à plusieurs collections. Ces classements sont indiqués par des inscriptions au verso des cartes.

(1) Dans les reproductions opérées successivement de ces cartes, les inscriptions portées au revers ont été négligées (Note du Rédacteur du Bull.).

Nous avons d'abord un classement désigné par un simple numéro, dont les chiffres sont des fortes dimensions et à l'encre de Chine:

461. — Đồng-Hới (Planches XXX, XXXI).

462. — Đồng-Hới (Planche XIII).

463. — Mĩ-Thổ (Planches XX, XXI).

Nous avons ensuite un classement spécifié par la lettre B, laquelle est peut-être simplement une lettre ordinale, ou bien signifie : Brigade (lettres et chiffres de même module que dans le classement précédent):

B 5, — Chợ-Huyện (Planche XIII).

B 7. — Đồng-Hới (Planche XXXII).

B 10. — Kẽ-Bàng (Planches XXXV, XXXVI).

B 12. — Minh-Cầm (Planche XLIX).

B 13. — Mĩ-Thổ (Planche XIX).

B 26. — Quảng-Trị (Planche III). Mais une inscription au crayon porte : 26 Quảng-Nam.

B27, — Quảng-Khê (Planche XXXVIII).

B 28. — Quảng-Trị (Planche IV).

B 29. — Ròn (Planche XXXIX).

B31. — Thuận-Bãi (Planche XLIV).

Un troisième classement est caractérisé par la lettre A, simple lettre ordinale, ou peut-être abréviation pour : Annam (mêmes modules de lettres et de chiffres que ci-dessus) :

A 10, — Chợ-Huyện (Planche XIV).

A14. — Động-Củ (Planches LIV, LV).

A21. — Lệ-Kỳ (Planches XXVII, XXVIII).

A 22. — Long-Đại (Planches XXV, XXVI).

A 24. — Mĩ-Thổ (Planches XVII),

A 27. — Mai-Xá (Planche XIX).

A 33. — Minh-Cầm (Planches XLVI, XLVII, XLVIII).

A 35. — Quảng-Trị (Planche II).

A 37. — Quán-Bụt (Planche XVI).

A 39. — Ròn (Planche XLI).

A 53. — Yên-Gia (Planche XI).

Les cartes de ces trois classements portent toutes, de la même main, une inscription au crayon noir qui répète le chiffre du classement (sans la lettre) suivi du nom du poste.

Il y a, en plus, pour 13 cartes, une inscription, au crayon noir, à l'encre, ou au crayon rouge ou bleu, portant un numéro, avec souvent le nom du poste. Il se pourrait que ce dernier classement fut, en réalité, le premier dans l'ordre chronologique, et ait été fait au chef-lieu des Cercles :

N° 3. — Mai-Xá (Planche X).

N° 37 bis, 37³. — Cam-Lộ (Planches V, VI). La dernière carte porte aussi N° 1, barré.

N° 42. — Động-Cá (Planche LVII.) Le numéro est suivi du nom : Quảng-Bình.

N° 43. — Ròn (Planche LLII). Numéro suivi du nom : Quảng-Bình

N° 43. — Đông-Hới (Planches XL, XLI).

N° 45, barré. — Minh-Cầm (Planche LII).

N° 48. — Quảng-Bình Nord (Planche LXV).

N° 50, 50^{bis} Mĩ-Thổ (Planches). Dans la première de ces cartes, le numéro est suivi du nom : Quảng-Bình.

N° 63. — Nhứt-Đông (Planche I).

N° 76. — Tróc (Planche XXXVII).

N° 80. — Chợ-Huyện (Planche XV). Chiffre suivi du nom : Quảng-Trị.

Comme on le voit, il y a deux numéros 43, et l'un de ces numéros accompagne le chiffre 461 du premier classement.

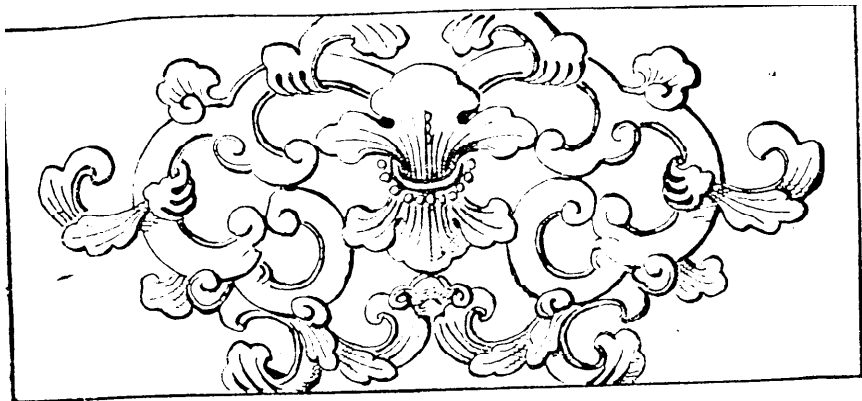
Le numéro 48 porte l'inscription : « Renseignements politiques et statistiques », qui nous montre l'utilisation pratique de cette carte.

Ces classements ont dû être faits, non pas dans un ordre logique, basé sur la géographie, mais chronologiquement, suivant l'ordre d'arrivée des documents. Ils nous font voir, semble-t-il, la richesse du dépôt, dont nous n'avons plus que quelques restes.

Pour la reproduction des cartes et plans, on a procédé de diverses façons. on a reproduit les plans des postes, autant que possible, à l'échelle des originaux. Pour les plans directeurs ou les cartes, les levés

de reconnaissance, tantôt on les a simplement réduits, tantôt on les a réduits et simplifiés à la fois, ne retenant que les détails intéressant la position des postes, ou bien, on n'a reproduit que les environs immédiats des postes. On a reproduit exactement; autant que possible, les signatures, les cachets qui authentifient les documents. Certains postes sont donnés en plusieurs planches: c'est, ou bien parce qu'il y a quelques différences dans l'aménagement, ou bien pour mentionner le nom d'un officier ou d'un sous-officier, chef de poste, et une date, renseignement qu'il aurait été difficile de donner d'une autre façon.





LES «THUỐC MÊ»

(Folk-lore d'Annam)

par le D^r A. SALLET

On lit que la neuvième région des enfers bouddhiques, celle dont la Cour de Justice est présidée par le roi Đò Thị 都市王, retient les sentences pénales pour toute une série de criminels spéciaux. Ces âmes chargées appartiennent à ceux qui, dans le monde, ont traité leur prochain avec des poisons, des drogues malfaisantes et qui, à l'occasion de leurs fantasies, ont usé de préparations ayant qualités abortives ou aphrodisiaques. Ces âmes misérables ont pu encore contribuer dans le siècle à mettre en œuvre certaines médecines dangereuses pouvant déterminer l'ivresse et la folie. Ceux qui ont fabriqué des drogues narcotiques font naturellement partie de ce groupe de damnés.

Or, toutes ces âmes sont exposées à des supplices épouvantables dans un enfer de tortures où l'on voit les criminels voués à l'effroyable étreinte du cylindre de cuivre embrasé, broyés par une lourde meule ou pressés par des démons sur la montagne des épées aiguisées.

Ce ne sont pas les moindres peines : les exécuteurs des décisions du juge infernal du 9^e palais s'aident de fourches ou de pinces ardentes et disposent de chiens ou d'oiseaux féroces pour hâter les châtiments décidés.

Si le roi Dô Thi récompense par contre les âmes des bienfaisants, son lot de justice s'exerce surtout, on peut le dire, à l'occasion de ceux qui ont abusé criminellement des drogues et des médecines.

Or, les narcotiques que l'on dit *thuộc mê* tiennent, suivant les circonstances, du fait du médecin, mais souvent de celui du sorcier. Ces drogues sont habituellement fâcheuses, car on les emploie dans des intentions coupables et il faut bien croire que ceux qui les fabriquent et que ceux qui en usent constituent une partie de la misérable clientèle de l'enfer de Đô Thị.

La désignation *thuộc mê* s'applique à tout le groupe des médecines qui calment, qui endorment, ordinairement par des vapeurs dégagées.

Les médicaments que nous employons pour les anesthésies (en particulier le chloroforme) sont des *thuộc mê*. Mais parce que *mê* porte un sens très net de trouble, d'aveuglement, d'ivresse, de perte de connaissance ; *thuộc mê* deviendra, s'il convient, le « philtre », le « charme » dont l'emploi peut s'exercer pour des bénéfices amoureux ou pour des crimes. *Mê* indique si bien le sentiment de la passion folle, aveugle, que les Annamites en dénomment, elliptiquement il est vrai, mais plus encore avec raison, le roi des Chams Pô Romê dont l'amour pour une femme des terres d'Annam précipita sa perte avec celle de son royaume. On le nomme *Vua Mê* ; c'est celui dont les tours cultuelles se dressent au Sud de Phan-Rang (1).

Nous n'aurons en vue ici que les *thuộc mê* criminels, ceux dont on use pour endormir les gens dont on veut abuser durant le sommeil, surtout à l'occasion de vols préparés.

Aux approches du nouvel an d'Annam, il est fréquent d'entendre parler de vols ou de tentative de vols, à l'occasion desquels les coupables ne reculent guère devant l'effraction.

(1) Voici le résumé de la légende chame de Pô Romê :

Le royaume du Champa était protégé par un arbre que l'on appelait *l'arbre kraik*. La vie du royaume était dépendante de la vie de cet arbre. Une princesse d'Annam qui avait subjugué Pô Romê au point de s'en faire épouser, décida de faire abattre l'arbre. Le roi ordonna de couper ce dernier : Il fallut tout un jour, l'arbre saigna, et les coups portés par Pô Romê comptèrent seuls pour l'abattre. Or, quelques temps après, le roi cham était vaincu en dehors de ses frontières ; son corps fut ramené, décapité et le royaume du Champa fut entièrement bouleversé par les gens de l'Annam. (Traditions des Chams du Bình-Thuận).

On dit bien des choses et il semblerait, à tout prendre, que les *thuộc mê* dont les préparations sont habiles, puissent être les œuvres maléfiques dues à la science des sorciers.

Or, sur toutes les côtes d'Annam, on rapporte des récits troublants.

Il existe sur nos mers chaudes d'Extrême-Asie des serpents habituellement côtiers, mais qui ne craignent pas à l'occasion la vie du large. Plus ordinairement ils résident dans les rochers au pied des falaises où, fixés par un cercle de leur queue nageante, ils se laissent flotter à l'affût des proies. Ils sont mangeurs de poissons et tiennent dans leurs glandes salivaires un venin des plus redoutables parmi ceux des séries ophidiennes. L'espèce la plus commune est fournie par un serpent sombre, marbré de jaune, pouvant atteindre un mètre et plus. On le classe parmi les *Hydrophis* (1) : les Annamites le nomment *rắn đăn* et ils connaissent absolument le danger de son venin. Cependant, familiers de ses habitudes, ils le dégagent des sennes lorsque celles-ci sont ramenées au rivage. Le serpent apparaît alors, presque inerte au milieu de la masse grouillante des poissons capturés. L'habile nageur qu'il était est devenu désormais incapable ; on sait le prendre sans risque par son extrémité caudale aplatie et c'est ainsi qu'on le rejette dans le sable des plages sur lequel, impuissant, il ne tardera pas à mourir.

J'ai dit que l'Annamite connaît le danger de son venin : il sait que sur l'atteinte du « đăn » la mort est certaine et il ne m'apparaît pas encore sur les observations que j'en tiens que les traitements sérothérapiques soient absolument efficaces. On peut en imputer le retard dans le traitement, car l'accident a généralement lieu en mer, ou bien on peut expliquer que l'action des sérums antivenimeux ne porte pas encore, même dans leurs polyvalences, sur les désordres aussi graves qu'immédiats déclanchés par les poissons glandulaires de ces

(1) Le genre *Hydrophis* tient dans la famille des *Hydrophinés* (Colubridés-Protéroglyphes) avec les genres locaux plus rares : *Hydrus Platurus*, *Enhydrina*.

Les *Hydrophis fasciatus* Schn., *H. Lindsayi* Grayx, *H. gracilis* Schaw. seraient les plus fréquents sur nos côtes d'Annam (Voir Dr TIRANT in *Excursions et Reconnaissances* T. VIII — 1884 ; R. BOURRET, *La Faune de l'Indo-Chine (Vertébrés)* ; Marie Physalix. *Animaux Venimeux et Venins*.

serpents (1). Mais l'Annamite connaît en outre une particularité spéciale de ces bêtes : elle crée pour ces espèces une puissance mystérieuse, tenant presque de la surnature et elle est grandement redoutée. A cause d'elle, les serpents des eaux marines entrent dans la catégorie des choses qui endorment secrètement et ils participant de ce fait à la préparation des *thuộc mê* des voleurs, philtres que l'on tient parmi ceux des très dangereuses espèces,

Dans les groupements des pêcheurs familiers des ports du Bình-Thuận, on raconte que les «*đền* » ont un pouvoir d'hypnose qu'ils utilisent pour briser la nage du poisson qu'ils veulent attaquer. Le venin inoculé agit et fait le reste rapidement pour prise plus facile. Cependant la fascination seule de l'animal serait suffisante pour assurer la soumission entière de la bête qui doit s'abandonner.

Or, ce pouvoir hypnotique semble tel pour le pêcheur d'Annam, que l'on tient pour assurer que l'homme arrêté sur le regard du reptile marin est condamné, qu'il est fasciné et qu'il s'endort.

On s'est empressé de conclure. Le *rắn đền* endort par le regard sans doute, mais expressément à cause d'un principe spécial, sorte de fluide actif s'exhalant de l'animal : on dit le «*hời*».

C'est ce *hời* que l'on veut mettre à profit pour provoquer un sommeil arbitraire chez les gens que l'on s'est décidé à voler dans leurs demeures.

Les procédés d'emploi seraient divers : dans le fond ils se rapprochent et leur préparation admet le même principe.

Que dans le Sud on utilise la poudre des écailles séchées, que dans le Centre-Annam on recherche les cendres de l'animal ayant subi le feu : les projections de ces particules pulvérisées dans les appartements où les malfaiteurs veulent opérer sont estimées parce qu'elles tiendront dans un sommeil perfide et profond les gens qui pourront occuper ces lieux.

(1) Le poison des Hydrophinés, en général, tue à court délai. Certains petits animaux meurent presque immédiatement et l'homme atteint succombe en très peu d'heures, malgré l'apparence réduite des réactions locales. (Cf. M^{me} PHYSALIX).

Cette notion de l'activité de ce venin a donné naissance à un mythe marin. On dit qu'il existe au large un serpent de grande taille qui se nourrit exclusivement des *đền*. A cause de cela on le nomme le *cá đền*, mais à cause de cela il est considéré comme poisson à chair extrêmement vénéneuse dont on ne saurait goûter sans mourir (Entendu auprès des pêcheurs du Sud-Annam).

Pour l'Annamite, le fait est indéniable. Quant aux Européens raisonnables, lesquels estiment que dans les actions aux nombreuses natures inconnues que nous impose la vie courante, surtout celle des brousses, ils peuvent se demander quelles sauraient être les étranges pratiques qu'ils ont pu subir personnellement parfois, de même ce que peut être la valeur des choses employées, celles qu'ils présument et celles qu'ils ne savent pas.

Je pourrais citer des faits : ils se valent. J'aime à croire que dans chacun de ceux que les Européens m'ont décrits, en toute confiance et nettement, il se trouvait des poudres de *rắn đẽn*. La cause réelle est bien toute autre, elle ne complique pas l'intention coupable, mais pour ma part, je sais bien quelle est la drogue active dans le mélange des *thuộc mê* obtenus.



Je me réclame de deux exemples.

Le premier se trame dans un poste de brousse. L'Européen qui vit là, seul, n'ignore guère les particularités des manifestations de la vie indigène qui peuvent être exercées et, sans s'étonner des choses anormales mais les discutant, il a sans doute mieux écouté ses impressions et jugé plus exactement des circonstances.

Son poste est maçonné, le logement principal comporte des pièces en enfilade: celle qu'il occupe tient sur une extrémité. La pièce voisine sert de salle à manger, sans doute de bureau, et il y existe un coffre-fort auprès duquel se tient, habituellement couché durant les nuits, un petit animal familier.

Une nuit l'homme est éveillé par des coups sourds qui semblent frappés sur la base d'un mur de son appartement. Il est éveillé, mais reste plongé dans un état d'engourdissement lourd. Il est incapable du moindre mouvement, mais il possède encore les perceptions sensorielles : il voit, il entend, il pourrait noter ses sensations. Au point où sont portés les coups, une excavation est creusée au travers de laquelle il aperçoit les mouvements d'outils manœuvrés. Alors, par la large ouverture, surgissent deux hommes masqués qui parcourent la maison, jugent des choses, ouvrent les meubles, emportent et prennent sans aucun souci de gêne et sans porter attention à l'homme dont les yeux

sont grandement ouverts. Ce dernier voudrait appeler, crier: il ne peut rien, et il sombre d'un seul coup dans un sommeil très noir, sur lequel il n'a pas retenu le plus infime détail.

Le lendemain, sur le milieu du jour, il s'est éveillé, harassé, moulu, au milieu de tout son personnel qui s'efforce de le ramener au sentiment, depuis assez longtemps semble-t-il. On le lui apprend et on lui apprend encore que ceux qui occupaient la pièce voisine de la sienne, de même que ceux qui couchaient auprès des cuisines durant la nuit tragique, tous accusent avoir été soumis à un sommeil malfaisant dont ils ne sont pas encore remis. Quant à l'animal qui dort encore auprès du coffre, il ne reprendra vie que vers le soir.

Ce fonctionnaire qui a été préparé ainsi en vue d'un vol, connaît l'annamite : il entend parler de drogues mystérieuses, de *thuộc mê* et il se renseigne. Ainsi on lui a parlé des serpents dont les poudres peuvent devenir des *charmes* : il a cherché des renseignements. C'est ainsi que j'ai connu cette histoire.

Ai-je dit que j'étais sûr de ce que pouvait valoir le personnage de celui qui avait été victime et que celui-ci est toute autre chose qu'un toxicomane ou un visionnaire ?

Une dame européenne s'est endormie. Son mari est absent ; elle tient auprès d'elle son jeune enfant et dans la pièce voisine est couchée la bonne indigène. Elle est surprise durant la nuit par le choc d'un objet métallique, se lève promptement et reste saisie à la gorge par une odeur âcre dégagée près d'une fenêtre. Elle est prise d'un certain engourdissement, réagit, s'inquiète : le gardien n'a rien vu, les domestiques non plus : on ne remarque rien, ni au dedans, ni au dehors. Il s'ensuit un sommeil très profond qui se prolonge jusqu'au matin très tard.



Sans doute, ne faudrait-il pas aller chercher loin dans ce cas, de même que dans le premier, pour comprendre où peuvent être logées les culpabilités. Dans les deux cas, il y a eu évidemment préparation de vol qui devait être accompli à l'occasion d'un sommeil provoqué,

L'Européen de la brousse estime avoir été endormi par l'effet d'une poudre lancée : il est évident que le sommeil a dû être déterminé par une odeur exhalée, puisqu'un animal familier couché au

voisinage a pu être atteint d'un sommeil semblable à celui de son maître. Je ne parle pas du sommeil, moins sûr, qui a affecté les gens de sa maison.

La dame du second cas a nettement saisi l'odeur dont l'effet commençait quand un choc providentiel, maladresse du coupable sans doute, est venu arrêter la marche des choses et fit avorter la tentative.

Les thuốc mê de cet usage consistent bien dans des poudres que l'on enflamme et dont les fumées actives s'étendent à travers les appartements, déterminant des effets délibérément escomptés par ceux qui les emploient.

Il existe plus d'une formule du genre variant ses produits suivant le gré des circonstances ou les talents des individus. Elles sont éminemment locales et peuvent suivant certaines déterminations appartenir à des secrets transmis dans les familles ou dans des groupes organisés secrètement pour opérer des brigandages.

Il est bien évident que la plupart de ces formules sont en dehors des atteintes de qui veut en faire étude et que, généreusement, il faut accorder au hasard une grande part de complicité pour venir à bout de la découverte d'une d'entre elles.

On sait à peu près le mode opératoire. Traités à la façon d'une matière à moxa, les détails déterminés de la drogue sont réduits et le plus souvent enfermés dans un papier à combustion facile : on enflamme et on projette le tout dans la pièce à atteindre par les fumées actives.

Dans le Centre-Annam, il m'a été affirmé qu'il n'était employé autre chose que des cendres d'un rãndẽn spécial, de couleur sombre presque noir (sans doute *Hydrophis fasciatus*). Ces cendres sont enveloppées dans un papier que l'on nomme *Giày hông đon* à cause du minium qui le colore en rouge, et le sachet ainsi constitué est lancé après avoir été enflammé.

Mais il est bien plus évident que l'esprit essentiel de la drogue doit faire appel à une activité médicinale plus certaine. Il existe une plante aux vertus narcotiques et hallucinantes qui peut tenir son rôle de diverses façons. Il s'agit du *Datura*, espèce d'Annam ou espèce de Chine, l'une valant l'autre sous une différence de couleur qui fait les variétés.

Les livres des Médecines sino-annamites ne font qu'un cas résigné des propriétés des *Datura*. Ils citent surtout leur emploi dans l'asthme et une valeur antipasmodique ; alors ce sont les feuilles dont

on use, roulées à la manière du tabac pour être fumées (1). Mais ces mêmes livres disent que ceux qui en usent, sans spécifier le mode de l'emploi, deviennent fous (2).

Les graines sont particulièrement actives et comme elles sont d'un maniement officinal plus commode on a souvent recours à elles. On a souvent recours à elles d'une manière criminelle et c'est à leur ressource que l'on fait appel dans de nombreux cas d'empoisonnement médités. Dans les Indes, on utilise les graines, leur poudre, ou même les fruits entiers, afin de déterminer le sommeil ou d'engourdir.

*
* *

Précisément les circonstances m'ont procuré une formule de thuốc mê ainsi comprise :

天仙子 Thiên tiên tử petites graines chinoises de *Datura*.

Hột cà được graines d'un *Datura* d'Annam.

斑 貓 Ban miêu Meloës des mauves.

1° — *Thiên tiên tử* : Il a l'équivalence chinoise de Hành đường 行唐 et de lảng đãng 蕘蕘. Cette dernière expression est suffisamment caractéristique : elle signifie *rendre ivre*. C'est le *Datura alba* Nees. Les graines ridées, petites, sont jaunes brunâtres, à odeur légèrement piquante. Partout on indique leur danger vénéneux.

2° — *Hột cà được*. Les graines du *Datura fastuosa* L. ont une action semblable aux précédentes, certainement, étant donné la facilité et la discrétion que l'on peut avoir à s'en procurer sur place un peu partout, elles doivent souvent être substituées aux précédentes par redoublement de dose.

(1) L'action sédatrice du *Datura* est connue depuis les très anciens temps de la médecine chinoise. On dit que Hoa Đà, l'illustre chirurgien, au temps de la guerre des Tam quốc (les trois royaumes), traitait les blessés de haut rang en utilisant les effets apaisants de la plante. Ainsi Quan Công put être opéré par curatage de l'humerus atteint par une flèche, tandis qu'il s'occupait à une partie d'échecs.

Pour la fumée du *Datura* d'Annam (1) Métel pour Loureiro) il est dit dans le *Flora cochinchinensis* : « Fumus radicis contusæ et étiam foliorum per fistulam tabacarium exceptus sedat asthmæ paraxismos. » (page 110)

(2) *Sách Ban thảo Cương mục* q. 17.

D. alba Nees, et *D. fastuosa* L. sont des Solanacées bien proches de nos Stramoines d'Europe.

3° — *Ban miêu : Meloë sidæ*. Il s'agit d'insectes vésicants ayant des propriétés égales à celles des cantharides. Je ne sais trop quel est l'intérêt recherché en les mélangeant dans ce *thuộc mê*. On les emploie après les avoir débarrassés de la tête, des élythres et des pattes. Leur action n'est certainement pas exempte de danger.

Les 3 éléments sont pris à quantités égales, puis graines et meloës sont préparés par une pulvérisation sévère. Peut-être pour faciliter la combustion mêle-t-on des feuilles de *Ngãi cừu* qui est l'armoïse à moxas.

Dans tous les cas il est établi, avec un papier très sec, de petits sacs que l'on remplit de la poudre du *thuộc mê*. C'est ainsi qu'ils seront jetés auprès des gens endormis afin de produire chez eux un sommeil plus profond, une torpeur et, à l'occasion, des souvenirs sans précision.

C'est l'effet que rapportaient les auteurs de la fin du XVII^e siècle. Lewin cite le passage d'une relation : « Pendant ce temps (de l'intoxication), on peut vous tirer les clés de votre sac, ouvrir sous vos yeux « votre cassette et votre bureau. Il faut qu'on laisse faire. On ne « s'aperçoit de rien, on ne comprend rien, et le lendemain on ne sait « rien de tout cela » (1).

Lewin écrit que pour rechercher certaines illusions sensorielles, plusieurs peuples usent en fumée de *Datura* ses graines, ses feuilles, d'autres détails. Dans le Bengale où l'on fume le chanvre indien, certains adeptes lui adjoignent deux ou trois graines de *Datura* pour forcer leurs sensations. A Bombay, on met en contact durant une nuit avec une liqueur alcoolique, la fumée des graines que l'on fait griller (2).

Mais il faudrait retenir ici toute la matière médicale et l'histoire du *Datura*, plante des empoisonnements, agissant par les délires, la folie, les oublis. J'en ai dit pour faire comprendre l'action du *thuộc mê* des voleurs où le *Datura* appuie certainement de son choc puissant, l'arme mystérieuse et vraisemblablement très indécise des cendres des serpents venimeux des bords marins.

(1) D^r Louis LEWIN — *Les Paradis artificiels* (trad. D^r F. GIDON) — Payot 1828, p. 161.

(2) D^r L. LEWIN, op. cit., p. 162-163.

Ainsi le *thuộc mê* n'est autre chose qu'une drogue dont l'effet ne doit être établi que par les fumées qui s'en dégagent alors qu'on la fait brûler. Les médecines palliatives des douleurs, apaisantes et narcotiques, absorbées en pilules ou en potions, ne sont déjà plus des *thuộc mê* et c'est pour cela qu'il ressort de cette désignation des particularités mystérieuses qui les marquent en général pour le travail des sorcelleries.

En sino-annamite, on dit *muộn hương* (sur les caractères 悶香) et cela veut signifier *parfum de la mélancolie*, appuyant encore sur le fait d'une action par odeur.

NOTES ADDITIONNELLES :

1°. — Cette étude sur les *thuộc mê* a été présentée en séance du Vieux Hué. Quelques-uns de nos collègues ont à ce propos rappelé des faits pouvant se rapporter à l'action d'un *thuộc* narcotique. Tous ceux qui ont subi cette intoxication spéciale ont manifestement eu la perception exacte des faits qui s'accomplissaient sans qu'ils aient pu intervenir, dans une double incapacité organique et intellectuelle.

Tel ce groupe de soldats ; une chambrée entière paralysée, mais dont chacun des occupants a pu rappeler l'impression un peu brouillée d'individus emportant leurs effets d'équipement par brassées. C'est le cas d'une européenne qui voit, comme dans un cauchemar, des voleurs, la face barbouillée de noir. Au matin, elle constate que sa chambre a été cambriolée.

Je crois que l'on pourrait multiplier les exemples.

Partout il s'agit d'une drogue plus spécialement stupéfiante, s'adjoignant en masque un produit mystérieux par les propriétés vénéfiques qui lui sont attribuées. J'imagine que le *thuộc mê* à base d'une poudre produite par un champignon spécial le *nâm lim* (a) et signalé par Crevost et Pételot (Bulletin économique de l'Indochine III-1929 p. 324) doit tenir de la richesse active des poudres de datura le pouvoir d'endormir ceux au sommeil desquels on peut porter intérêt.

2° On vient de recueillir pour moi cette formule qui passe pour fournir un *thuộc mê* des plus actifs. (Điện bàng phủ, province de Quảng-Nam).

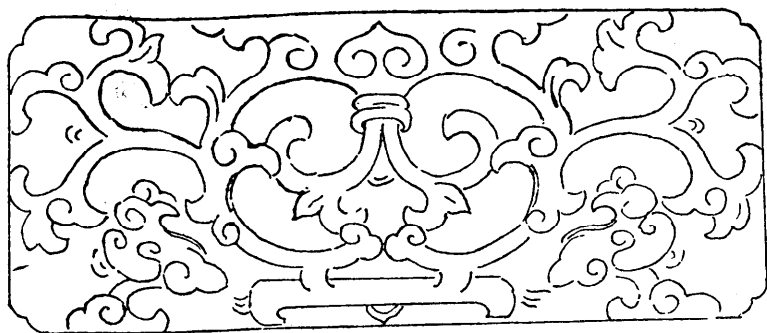
(a) Il s'agit d'une Polyporée à tissus résistants et à épiderme vernissé, familière des forêts hautes : le *Ganoderma australe* Fr. Le folk-lore chinois le tient pour emblème de la longévité.

On prend un foie de *rắn đẽn* noir. On fait sécher le foie au soleil. Sur son poids, on prend également des graines séchées de *Cam toại* (*Wickstremia canescens* des Thyméléacées). On fait une poudre que l'on mêle à l'eau dans laquelle on fera tremper un papier annamite ordinaire durant une nuit. Ce papier est mis à sécher. Plus tard, en brûlant, il fournira, dit-on, des fumées narcotiques.

Je suis bien certain que cette formule est incomplète. L'action du *Cam toại* est réputée vénéneuse, c'est un fait. Mais sa racine surtout est dangereuse et encore plus, rapporte-t-on, si elle est absorbée avec de la réglisse (*Cam thảo*). Néanmoins je doute d'un effet aussi habile que celui que l'on dénonce ici.

J'ai tenu à citer ce fait qui m'arrive tardivement, à cause de la forme particulière sous laquelle le *rắn đẽn* participe à cette préparation.





NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DU PROTECTORAT FRANCAIS EN ANNAM

par LÊ-THANH-CẢNH,

Commis des Résidences en Annam.

XII. — LA REPRISE DES HOSTILITES — REDDITION DE LA CITADELLE DE GIA-ĐINH

Nguyễn-Tri-Phương, avant son départ pour la Cochinchine, avait dit à Sa Majesté tout le bien qu'il pensait des qualités de bravoure et de dévouement de Phạm-Thê-Hiến.

C'est pourquoi, pour donner à Nguyễn-Tri-Phương, un conseiller éclairé, Sa Majesté crut devoir désigner Phạm-Thê-Hiến, remplissant les fonctions de Tham-Tán auprès du Commandant en Chef des armées du Quảng-Nam, pour occuper le même emploi auprès du Gouverneur de la Cochinchine.

Dans le courant du 12^e mois, les quatre navires français qui stationnaient dans les parages de Ban-côn (province de Vĩnh-Long) vinrent jeter leurs ancres dans l'embouchure de Ngao-Chân où, peu après, cinq autres navires arrivèrent également.

A la suite de ce changement de position des forces navales françaises, Sa Majesté fit part de son opinion aux séances définitives de la Cour. Elle dit :

« La baie de Ngao-Chân n'est pas suffisamment profonde et large
« pour permettre aux grands bâtiments de guerre d'y trouver un abri
« sûr. Cette venue inopinée doit être regardée par nous comme un
« stratagème établi dans le but de détourner notre vigilance. Pour
« parer à tout événement, il y a lieu d'inviter les autorités locales à
« exercer une surveillance étroite sur les mouvements de ces navires ».

Trương-Văn-Uyển et Nguyễn-Hữu-Thành, gouverneurs des provinces méridionales de la Cochinchine, furent chargés plus spécialement de la surveillance des côtes.

Dans le courant du 1^{er} mois de la 14^e année de Tự-Đức, les troupes françaises débarquèrent en masse pour assiéger l'ancienne citadelle de Gia-Định et les nouveaux forts de la banlieue qui venaient d'être construits par Nguyễn-Tri-Phương.

Après un dur combat qui avait mis hors d'haleine nos troupes épuisées, arrivèrent douze nouveaux bâtiments de guerre qui débarquèrent dix mille nouveaux soldats. Ces renforts frais se répartirent sur les tertres et les collines avoisinant la citadelle de Gia-Định et dirigèrent sur les forts annamites un feu des plus nourris.

La bataille se prolongea du 14 au 16 (Février 1861). Elle fut opiniâtre et de plus en plus acharnée des deux côtés. Finalement, voyant que la résistance annamite faiblissait, les troupes françaises se répartirent en petites fractions pour escalader nos retranchements à l'aide d'échelles improvisées.

Ce long combat coûta à l'Annam un nombre considérable de blessés et de morts. Le Tân-Lý Nguyễn-Duy et le Tân-Tương Tôn-Thất Trị furent du nombre des derniers. Le Commandant en Chef Nguyễn-Tri-Phương, lui-même, grièvement blessé, dut se concerter avec les Tham-Tán Tôn-Thất Cáp et Phạm-Thê-Hiến pour ramener le gros de l'armée jusqu'à Biên-Hoà.

Le lendemain, 17 et le surlendemain 18, des compagnies de la cavalerie légère française se dirigèrent vers Biên-Hoà où elles eurent avec nos troupes des rencontres vraiment héroïques. Mais elles réintégrèrent aussitôt le quartier général français établi à Gia-Định.

Le 19, un corps de cavalerie de 3.000 hommes environ vint attaquer nos derniers retranchements de Biên-Hoà, sur deux côtés différents. Nos troupes exténuées n'opposèrent qu'une résistance des plus médiocres. Pour comble de malheurs, les Mọi de l'hinterland de Biên-Hoà et les Annamites catholiques profitèrent de la situation pour aggraver les troubles.

Les mandarins provinciaux de Tây-Ninh (le Tuần-Vụ Đỗ-Quan, le Bô-Chánh Đặng-Công-Nhượng, et l'Án-Sát Phạm-Ý) ayant appris la

reddition de la citadelle de Gia-Định et le retrait de nos armées sur Biên-Hoà, s'y rendirent en toute hâte suivis des troupes dont ils disposaient, en vue d'une contre offensive. Mais parce qu'ils durent emprunter une route stratégique passant par la haute région pour atteindre Biên-Hoà, ils furent retardés et ne purent qu'assister à notre défaite.

Alors ces mandarins de Tày-Ninh, ensemble, avec les gouverneurs et les généraux, tous signèrent une adresse collective à l'Empereur par laquelle ils demandaient à Sa Majesté de leur infliger tous les châtiments que méritait leur malheureuse conduite en la circonstance.

Mais déjà Sa Majesté connaissait la reddition de la Citadelle de Gia-Định. Immédiatement, elle ordonna au Tán-Lý du Quảng-Nam, Tồn-Thất Đính, de se rendre, sans délai, avec 2.000 hommes de troupes, à Biên-Hoà pour soutenir l'armée annamite en déroute. D'autre part, le Ministre des Finances, Nguyễn-Bá-Nghi, se rendit en Cochinchine comme « Envoyé extraordinaire de l'Empereur » afin d'enquêter sur la situation générale de nos armées.

Nguyễn-Bá-Nghi, dès son arrivée en Cochinchine, adressa un rapport au Trône par lequel il portait à la connaissance de Sa Majesté que les armes demandaient remplacement et que les munitions étaient complètement épuisées.

Sa Majesté estima qu'il n'était plus possible de continuer la confiance du commandement des armées de la Cochinchine à des mandarins qui avaient subi une défaite aussi honteusement retentissante.

Ordre fut alors donné de détacher de l'armée du Quảng-Nam un nouveau renfort de 2.000 hommes pour entrer en coopération avec le contingent de secours qui venait d'être dirigé sur la Cochinchine sous le commandement de Tồn-Thất Đính.

Nguyễn-Bá-Nghi devait conserver ses fonctions d'Envoyé Extraordinaire en Cochinchine et assurer dans tout ce pays le commandement suprême de nos armées. Tồn-Thất Đính fut désigné comme Đề-Độc et Nguyễn-Thông, qui commandait le Régiment de Long-Vô, fut promu au grade de Chương-Vệ afin d'assurer les fonctions de Phó-Đề-Độc. Tous les deux étaient placés sous les ordres immédiats de Nguyễn-Bá-Nghi.

En même temps, le Thị-Lang du Ministère de la Justice, Phạm-Xuân-Quê, fut nommé Tán-Tương pour servir également sous le Commandement de Nguyễn-Bá-Nghi.

Les mandarins responsables des désastres subis à l'occasion des batailles de Gia-Định et de Biên-Hoà, eurent ordre de remettre entre

les mains des chefs nouvellement désignés tout ce qui restait de leurs armées. Ils devaient d'après les instructions reçues continuer à servir dans le rang en attendant les sanctions qui seraient prononcées contre eux.

Sa Majesté fit couper toutes les voies de communication terrestres et fluviales afin de rendre plus difficile le mouvement des troupes françaises et il fut porté à la connaissance des autorités et des populations de l'Annam que toute communication, sous quelque prétexte que ce fut, était formellement interdite entre les Annamites catholiques et les Français de toute situation.

Dans le courant du 3^e mois, les hauts dignitaires de la Cour se réunirent pour prononcer des sanctions contre les mandarins auxquels incombait la lourde responsabilité de la reddition de la Citadelle de **Gia-Định**. Ils leur appliquèrent l'article ci-après du code, sur les institutions militaires : *Des commandants de place qui ne conservent pas énergiquement la place qui leur est confiée.*

En conséquence, ils prononcèrent les peines suivantes contre les mandarins et officiers en cause : elles étaient graves :

1^o — Révocation et décapitation avec sursis du Gouverneur plénipotentiaire **Nguyễn-Tri-Phương** et des deux généraux de son Etat-Major **Phạm-Thê-Hiến** et **Tôn-Thất Cáp**.

2^o — Révocation pure et simple du **Tán-Lý Lê-Tồ** et du **Tán-Tương Hồ-Hóa**.

Mais, Sa Majesté, ayant égard pour les services rendus par ces vieux serviteurs de la Couronne, voulut leur accorder encore le moyen de racheter leur faute. Elle décréta donc en modification, les sanctions suivantes :

1^o) Rétrogradation de **Nguyễn-Tri-Phương** aux fonctions de **Tham-Tri**, avec maintien de son titre nobiliaire de Comte, qui lui avait été décerné à cause de services rendus au cours d'une révolte des peuplades **mọi**.

Sa Majesté l'autorisa à prendre un congé de convalescence pour se soigner de ses blessures ;

2^o) Rétrogradation de **Phạm-Thê-Hiến** aux fonctions de **Lang-Trung**, avec maintien dans son emploi de **Tán-Lý**.

3^o) Rétrogradation de **Tôn-Thất Hạp** aux fonctions de **Viên-Ngoại**, avec maintien dans son emploi de **Tán-Tương**.

Ces deux mandarins furent chargés en outre de former, avec les éléments des anciennes armées, un nouveau corps pour la défense de la Cochinchine, sous le commandement suprême de **Nguyễn-Bá-Nghi** ;

4°) Les mandarins **Lê-Tồ** et **Hồ-Hóa** dont la conduite avait été des plus blâmables, furent rétrogradés au grade de **Suất-Đội**, et chargés de l'entraînement des nouvelles recrues.

Le haut Conseil de la Cour proposa en outre : la peine de la révocation de leurs fonctions contre les mandarins provinciaux de **Tây-Ninh** : le **Tuần-Vũ Đổ-Quan**, le **Bồ-Chánh Đăng-công-Nhương** et l'**Án-Sát Phạm-Ý**.

Sa Majesté leur fit enlever tous leurs grades et titres mais leur donna une dernière ressource de pouvoir un jour regagner à nouveau son estime, en les autorisant à rester dans les armées pour l'entraînement et la formation des nouvelles recrues.

XIII. — LE SORT DE LA PROVINCE DE **ĐỊNH-TƯỜNG**.

Le 2 du 7^e mois, de la 14^e année de **Tự-Đức**, (Août 1861) deux navires à vapeur et douze voiliers, construits en bois, battant pavillon français, jetèrent leurs ancres à l'entrée de la rade de **Xà-Úc**.

Le nouveau Gouverneur de la Province de **Định-Tường**, **Nguyễn-Công-Giàn**, n'avait pas encore pris possession de son poste. Le **Tuần-Vũ Nguyễn-Hữu-Thành**, l'**Án-Sát Hoàng-Mãng-Đạt**, le **Đề-Độc Đăng-Đức** durent prendre eux-mêmes l'initiative de diriger les forces dont ils disposaient sur les forts de **Tân-Hương** où stationnaient les troupes du **Đề-Độc Bùi-Đức**.

Trois baleinières françaises, montées par quatre-vingts hommes environ, s'engagèrent dans la rivière de **Cai-Bảo**, où ils construisirent sur une longueur de 400 trượng une barrière infranchissable formée de grosses billes de bois. Les baleinières y stoppèrent. Soixante hommes en débarquèrent pour aller camper au village de **Tương-Khanh**, distant de 400 trượng de la rivière de **Cai-Bảo**. Ils y hissèrent un drapeau blanc.

Le général **Bùi-Đức** voyant là un signe de paix, donna ordre à ses troupes de ne point ouvrir le feu, pendant que les soldats français réintégraient tranquillement les baleinières.

Quelques jours après, le 11, un navire à vapeur vint jeter les ancres à côté de la barrière installée sur le fleuve.

Il convient de noter ici, comment étaient disposées les forces armées annamites et quelle était la position des forces navales françaises, placées lesunes en présence des autres sur le territoire de Định-Tường.

La province de Định-Tường a une côte marine ouverte par deux ports : celui de Hải-Hải, gardé par les troupes du Lữ-Binh Nguyễn-Hoán qui avaient à tenir tête à deux bâtiments de guerre français ; et celui de Tiểu-Hải, gardé par les troupes du Bô-Chánh Đồ-Đệ, qui devaient porter leur offensive sur un bâtiment de guerre opposé.

Enfin, le Gouverneur Nguyễn-Công-Giàn arriva à son poste. Il envoya aussitôt une dépêche à son collègue de Vĩnh-Long, Trương-Văn-Uyển, lui disant de se porter d'urgence avec ses troupes au secours de Định-Tường menacé.

De son côté, désireux de gagner du temps pour organiser ses propres préparatifs et attendre l'arrivée des renforts, il envoya auprès du Commandant en Chef des forces navales de France un Délégué à fin de parlementer.

L'envoyé annamite tint les propos suivants au Commandant français :

« Je suis chargé par le Gouverneur de la province de Định-Tường
« de venir vous demander quelles sont vos intentions véritables en
« faisant ancrer vos navires de guerre en avant de la rade de Xà-Úc.
« Jusqu'ici, vos bâtiments ne faisaient que passer dans ces parages,
« et jamais on ne les a vu y relacher. Avez-vous l'intention d'entamer
« des pourparlers intéressant le commerce ? »

Le Commandant français répondit :

« Si le Gouverneur veut être éclairé sur nos desseins, il n'a qu'à
« nous en faire la demande écrite. Je transmettrai sa lettre à l'Amiral
« français qui est à Gia-Định. A son tour, votre Gouverneur aura
« sa réponse écrite. »

Le Gouverneur de Định-Tường écrivit à l'Amiral une lettre qui exprimait ceci : « Nous avons envoyé auprès du Commandant français
« un délégué pour lui demander le mobile de sa venue en rade de
« Xà-Úc. Le Commandant ne nous a pas donné satisfaction, et sa
« réponse verbale constitue pour nous ce que nous considérons
« comme un geste inamical ».

Le Commandant en Chef français, après avoir reçu la lettre du Gouverneur de **Định-Tường**, dit à l'envoyé annamite :

« Vous reviendrez ici prendre la réponse de l'Amiral, lorsque, « dans queque jours, vous verrez flotter des drapeaux blancs sur « le mât de nos navires ».

Le 18, les drapeaux blancs furent hissés sur les navires français. A ce signal, le Délégué annamite revint pour prendre la réponse promise.

Un officier français du navire, se disant l'Adjoint au Commandant en Chef qui se trouvait dans le bateau, montra une lettre qu'il tenait en main, et dit à notre envoyé :

« Voici la réponse de l'Amiral. Mais je ne puis la remettre qu'entre « les mains de Votre Gouverneur. S'il ne peut venir jusqu'à notre « bord, je pourrai aller le voir dans sa résidence et lui remettre cette « réponse en mains propres. Car j'ai besoin de m'entretenir avec ce « haut mandarin pour lui expliquer clairement le contenu de cette « lettre. S'il ne veut point accepter ces conditions, nous engagerons « les hostilités ».

L'envoyé annamite revint donc sans avoir pu prendre la réponse de l'amiral.

Deux nouveaux bâtiments de guerre français vinrent à nouveau grossir le rang des unités relâchées devant Xà-Uc, et tous s'engagèrent dans la rivière de Cai-Bảo pour aller mouiller en face du village de **Tường-Khánh**.

Nguyễn-Công-Giàn et **Nguyễn-Hữu-Thành** quittèrent le chef-lieu et se transportèrent en hâte avec leurs troupes au **trạm** de **Tân-Định**, pour être en contact facile avec le fort de **Tân-Hương**.

Les navires français mouillaient déjà tout près de la barrière du fleuve. Tous les jours du 19 au 23, leurs canons crachèrent sur nos forts et sur nos troupes un feu des plus nourris. Après cinq jours de canonnade intensive de la part des bâtiments français ; les redoutes avancées du fort de **Tân-hương** cédèrent : nos troupes épuisées quittèrent la place pour aller défendre le dernier retranchement de **Tinh-Gian**. Les Français démolirent alors la barrière de bois et s'enfoncèrent plus loin dans la rivière de **Cai-Bảo** pour détruire la dernière redoute de **Cai-Luc**. **Đặng-Đức** qui la défendait, dut quitter la place pour rejoindre avec ses troupes le **trạm** de **Tân-Định** afin de s'y concerter avec **Nguyễn-Hữu-Thành**.

De son côté, le Gouverneur **Trương-Văn-Uyển** envoya au secours de l'armée de **Định-Tường** en déroute, un renfort de 1.000 hommes commandés par l'**Án-Sát Nguyễn-Duy-Quan** et le **Lãnh-Binh Tôn-Thất Thoan**.

Nguyễn-Công-Giàn réintégra le chef-lieu après avoir confié le commandant suprême des troupes à **Nguyễn-Hữu-Thành**. Ce dernier ne put que recourir à de petits moyens pour empêcher l'avance des navires français. Il fit barrer en plusieurs endroits la rivière de **Cai-Bảo**, en y jetant de distance en distance des blocs de pierre et des troncs d'arbres. Du 25 au 31, ces ouvrages de défense furent poussés très activement: les navires français furent ainsi empêchés dans leur avance. Mais la fusillade française continuait plus opiniâtre et plus serrée que jamais ; les carrés annamites furent, un à un, réduits à l'impuissance et aisément dispersés, nos soldats ayant été terrifiés par la violence du feu français. Les petits forts avancés de la citadelle de **Định-Tường** tombèrent entre les mains des soldats ennemis. Les troupes françaises débarquèrent en masse et s'avancèrent à l'attaque de la citadelle.

Bùi-Đức, **Nguyễn-Duy-Quan** et **Tôn-Thất Thoan**, sous prétexte de paralyser l'avance française, quittèrent la citadelle avec leurs troupes pour aller camper aux alentours.

Trois autres nouveaux bâtiments français vinrent s'emboîser devant la citadelle dont ils bombardèrent violemment les forts avancés.

Cependant **Nguyễn-Công-Giàn** avait quitté la citadelle depuis un jour, pour aller établir en toute tranquillité ses projets d'actions. Il s'était retiré dans le fort isolé de **Hộ-Thủy-Trường** situé à l'ouest de **Định-Tường**. Là, il fit des feux-signaux d'alarme afin d'obtenir des secours et des renforts.

Nos troupes furent dissimulées sur les deux bords de la rivière de **Định-Tường** afin d'attaquer les navires français passant dans ces parages.

Entre temps, **Nguyễn-Công-Giàn** fit établir chaque nuit dans des embarcations des feux mobiles afin de donner aux français l'impression d'une activité soutenue dans le mouvement de nos troupes.

Mais une baleinière française, au cours d'une patrouille nocturne sur la rivière, réussit sans aucune difficulté à capturer toutes nos embarcations et à les incendier avec leur cargaison de poudre.

L'**Án-Sát Hoàng-Mãng-Đạt** profita de cette petite escarmouche pour prendre la fuite, tandis que seuls **Nguyễn-Hữu-Thành** et **Đặng-Đức** continuèrent à garder la citadelle : ils en barricadèrent solidement les miradors.

Le 3 du 8^e mois, les troupes françaises vinrent jusque devant les portes du fort de Hộ-Thủy-Trương où se trouvait le Gouverneur Nguyễn-Công-Giàn, pendant que d'autres portions se transportaient avec des canons lourds destinés à bombarder la citadelle de Định-Tường. Les résidences mandarinales, les casernements et les magasins à vivre furent tous incendiés et s'écroulèrent sous le feu français : nos troupes s'enfuirent en désordre. Nguyễn-Hữu-Thành mit lui-même le feu à la pagode royale pour ne pas la livrer intacte aux mains des assiégeants puis, avec Đặng-Đức, il quitta la citadelle de Định-Tường en ruines. A leur tour, Nguyễn-Duy-Quan et Tôn-Thất Thoan se retirèrent avec leurs troupes dans la province de Vinh-Long.

XIV — LES PREPARATIFS D'UNE CONTRE-OFFENSIVE
ANNAMITE EN COCHINCHINE

A Hué, Sa Majesté était parfaitement au courant de la situation critique des armées de la Cochinchine.

Tous les jours, les rapports des autorités mandarinales étaient bien expédiés et parvenaient régulièrement à la Capitale. Sa Majesté fit répondre à tous les points soumis et donna des instructions précises sur la conduite à prendre afin de se tenir prêt devant toute éventualité. Cependant les instructions envoyées par la Cour n'étaient pas encore parvenues à la Cochinchine que déjà la Citadelle de Định-Tường avait été prise par les troupes des Français.

Nguyễn-Hữu-Thành s'était réfugié au trâm de Biền-Long. Il envoya un rapport au trône dans laquelle il exposait la grande indignité de sa conduite et surtout la criminelle lâcheté de Nguyễn-Công-Giàn qui, profitant de la panique initiale de nos troupes, avait pris la fuite le premier.

Sa Majesté fit rétrograder sur le champ Nguyễn-Hữu-Thành aux fonctions de Chủ-Sur et Đặng-Đức à celles de Đội-Trưởng.

De son côté, Nguyễn-Công-Giàn, qui avait pris pour refuge le Huyện de Kiên-Đặng, envoya à Sa Majesté un rapport par lequel il demandait de subir toutes les peines que la haute clairvoyance de l'Empereur croirait devoir lui faire infliger. Mais il attribuait la reddition de la Citadelle de Định-Tường à la négligence coupable de Nguyễn-Hữu-Thành qui n'avait pas su organiser sa défense.

Les deux rapports étant contradictoires, Sa Majesté fit révoquer simplement et purement tous les mandarins en cause. Mais, elle leur

ordonna de réintégrer leurs postes respectifs et de se mettre à la disposition des Autorités afin d'être chargés spécialement de l'entraînement des nouvelles recrues.

En vue de la reprise d'une contre-offensive générale de nos armées en Cochinchine, Sa Majesté fit appel au patriotisme de tous les mandarins, lettrés et particuliers de la capitale et des provinces pour présenter à la haute Sanction Royale les mémoires exposant les mesures que chacun croirait bon de proposer en la circonstance.

Dans le concourant du 4^e mois, Sa Majesté nomma une Commission des Affaires Militaires chargée plus spécialement du recrutement des nouvelles troupes, et dont la composition était :

Président : Trương-Văn-Uyển.

Vice-Président : Phan-Khắc-Thận.

Délégués royaux : Đỗ-Thúc-Tĩnh et Nguyễn-Túc-Vy.

Les membres de la Commission des Affaires Militaires étaient porteurs de l'Ordonnance Royale qui suit :

« Au lendemain de la douloureuse reddition des citadelles de « Gia-Định et de Định-Tường, nous pensons qu'il est urgent de « réorganiser nos armées afin de défendre jusqu'au bout les autres « provinces de la Cochinchine non encore conquises par les Français.

« A notre appel, la nation entière a répondu par la voix des « mandarins, des lettrés et des patriotes.

« Les nombreux mémoires qui nous ont été adressés jusqu'à ce « jour nous ont complètement rassuré sur l'excellent moral de notre « peuple. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

« Notre attention a été particulièrement attirée sur les mémoires « présentés par Đỗ-Thúc-Tĩnh, Biện-Lý du Ministère de la Guerre, « du grade de Hồng-Lô-Tự-Khanh, et par Nguyễn-Thúc-Vy, Phu- « Thù de la province de Thừa-Thiên, qui nous ont demandé « l'autorisation de se démettre de leurs fonctions pour s'enrôler dans « les rangs des combattants. Nous rendons ici à leurs sentiments de « bravoure et de noblesse l'hommage qui leur est dû.

« Nous nommons donc Đỗ-Thúc-Tĩnh et Nguyễn-Túc-Vy aux fonctions de Délégués Royaux auprès de la Commission de Affaires « Militaires de la Cochinchine.

« Sont également désignés pour être attachés à la mission de Nguyễn-Túc-Vy, les volontaires dont le nom suit :

« 1° — Văn-Đức-Khuê, Chương-Ấn du Đạo de Kinh-Kỳ (province du Centre-Annam) ;

Lê-Điền, Tri-Phủ de Tiên-Hưng ;

« 3° — Nguyễn-Quốc-Chân, du grade de Điển-Bộ, faisant fonction de Ban-Biên au Phủ de Diễn-Châu ;

« 4° — Lê-Nguyên, lettré de la province de Bình-Định.

« Nguyễn-Túc-Vy et ses attachés sont chargés spécialement du
« recrutement des volontaires depuis la province de Thừa-Thiên
« jusqu'à celle de Biên-Hoà. Au fur et à mesure des engagements,
« ils constitueront des régiments qui devront être dirigés sur Biên-Hoà.

« Quant à Đỗ-Thúc-Tinh, il a la mission d'opérer le recrutement
« des soldats dans les provinces de Vĩnh-Long, Định-Tường, An-Giang et Hà-Tiên.

« Les deux Délégués royaux, opérant chacun dans les provinces
« qui leur sont désignées plus haut, devront toujours s'entendre sur
« les mesures à prendre avec le Tổng-Độc Trương-Văn-Uyển et
« le Tuần-Vũ Phan-Khắc-Thận afin d'obtenir de leurs opérations les
« meilleurs résultats possibles.

« Sont également nommés attachés à la Commission des Affaires
« Militaires pour être placés sous les ordres directs de Trương-Văn-Uyển les mandarins volontaires dont le nom suit :

« 1° — Trương-Minh-Lương, Viên-Ngoại, du service de Cẩn-

« 2° — Trần-Văn-Kê, du grade de 9° degré ;

« 3° — Phan-Trung, ancien mandarin révoqué.

« Dès que Nguyễn-Túc-Vy aura recruté un nombre de volontaires
« suffisant, il devra les diriger en bloc sur les provinces de Định-Tường et de Vĩnh-Long pour être prêts à marcher avec les armées
« sous le commandement de Trương-Văn-Uyển.

« Si la route lui était barrée, il devrait faire stationner les nouvelles
« recrues au chef-lieu de Biên-Hoà, où elles coopéreraient de concert
« avec les deux armées de la place.

« Mais nous pensons qu'il est plus urgent de renforcer nos armées
« de **Vĩnh-Long**. Aussi les Membres de la Commission des Affaires
« Militaires devront-ils étudier toutes les mesures propres à atteindre
« ce but.

« En ce qui concerne le ravitaillement des nouvelles formations en
« vivres et en munitions et les dépenses de toutes sortes, nous autori-
« sons les Membres de la Commission à s'en faire fournir sur les lieux-
« mêmes. Les autorités mandarinales intéressées devront leur prêter
« tout leur concours à ce sujet.

« Les dépenses de ce genre seront régularisées ultérieurement
« par la Cour.

« En vue de leur faciliter la délicate mission qui leur est confiée
« par la présente ordonnance, les Délégués royaux **Đỗ-Thúc-Tinh** et
« **Nguyễn-Tuc-Vy** auront chacun un cachet dit « **Quan-Phòng** ».

« Les Attachés à la Commission des Affaires militaires, **Văn-Đức-**
« **Khuê** et **Trương-Minh-Lượng** devront s'entendre avec les Délégués
« Royaux pour l'usage de ces cachets, lorsqu'ils en auront besoin dans
« l'accomplissement de leur tâche.

« Quant au **Tổng-Độc-Trương-Văn-Uyển** et au **Tuần-Phủ-Phan-**
« **Khắc-Thần**, qui sont chargés de la défense de la Cochinchine, une
« entente complète devra présider à leur action afin qu'ils obtiennent
« le meilleur rendement pour leurs efforts combinés.

« Ils devront surtout s'efforcer de ranimer le courage de nos troupes,
« de réconforter leur moral afin de pouvoir tenir en respect un en-
« nemi puissant. En aucun cas, leur action devra être paralysée ou
« annihilée par des considérations personnelles ou par des intérêts
« mesquins qui doivent être oubliés en de si graves conjonctures.

« Les Autorités mandarinales des provinces devront, dans la mesure
« de leurs moyens, entraîner les troupes, pourvoir à leur ravitaillement,
« afin de pouvoir prêter un concours efficace à leurs voisins, en cas
« de nécessité.

« Les actions d'éclat des officiers supérieurs comme des simples
« soldats devront être généreusement récompensées. Mais la moindre
« défaillance de la part des chefs leur vaudrait la décapitation immé-
« diate en présence des armées.

« La discipline militaire devra être rigoureusement observée par
« tous les hommes de troupes comme par leurs chefs.

« Sauf pour des questions graves, nécessitant une décision royale
« immédiate, les Membres de la commission des Affaires Militaires
« de la Cochinchine peuvent adresser à la Cour un rapport mensuel
« résumant leurs opérations et la situation générale de nos armées.

« Nous croyons indispensable de leur faire encore les recommen-
« dations suivantes :

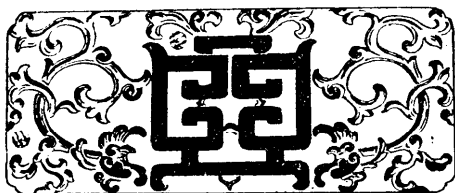
« Đổ-Thúc-Tinh et Nguyễn-Túc-Vy devront faire montre de leur
« courage et de leur intelligence afin que l'ennemi, en les voyant,
« recule de frayeur. Ils nous auront ainsi donné la preuve que
« leurs actes égalent leurs paroles.

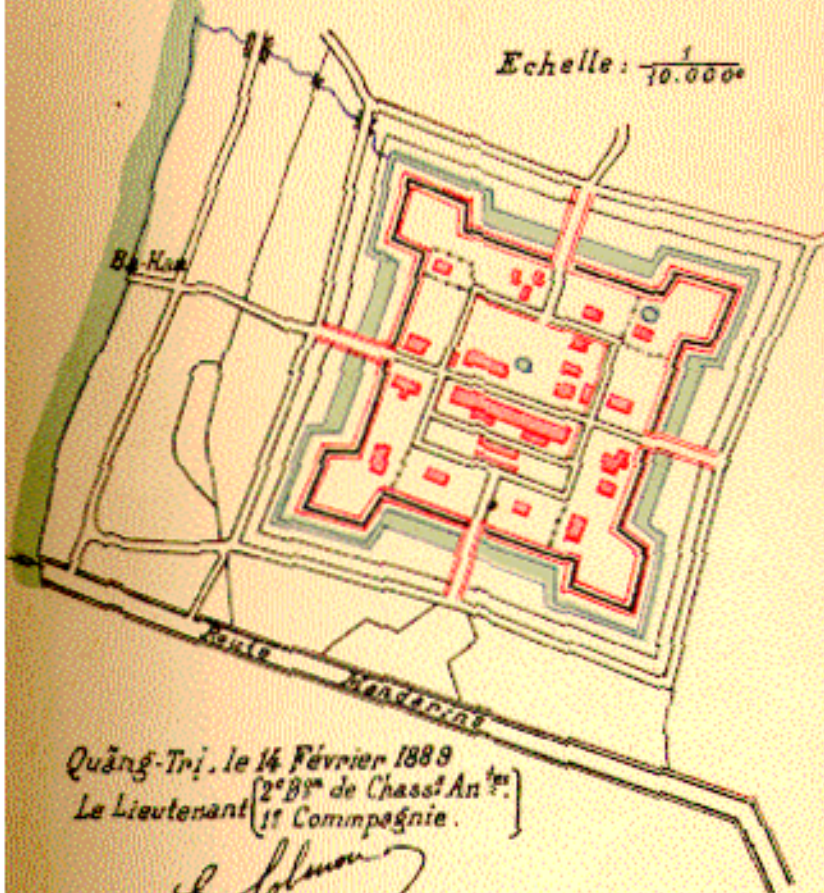
« Quant à Trương-Văn-Uyển et à Phan-Khắc-Thàn, ils devront
« unir leurs efforts les plus grands afin de repousser l'ennemi hors
« de nos Etats.

« Tel est notre vœu le plus cher !

« Fidèles serviteurs du pays ! la Couronne attend beaucoup de
« votre bravoure et de votre intrépidité ! Les plus hautes recompen-
« ses vous seront généreusement accordées. Nous vous attendons
« patiemment à l'œuvre ! Du courage et toujours du courage ! »

« Respect à ceci ».





Quảng-Trị, le 14 Février 1889
 Le Lieutenant (2^e Bⁿ de Chass^{rs} An^{tr}.)
 1^{re} Compagnie.

E. Johnson

Vu: Le Commandant d'Armes
 et Commandant Cercle.

V. Simonin

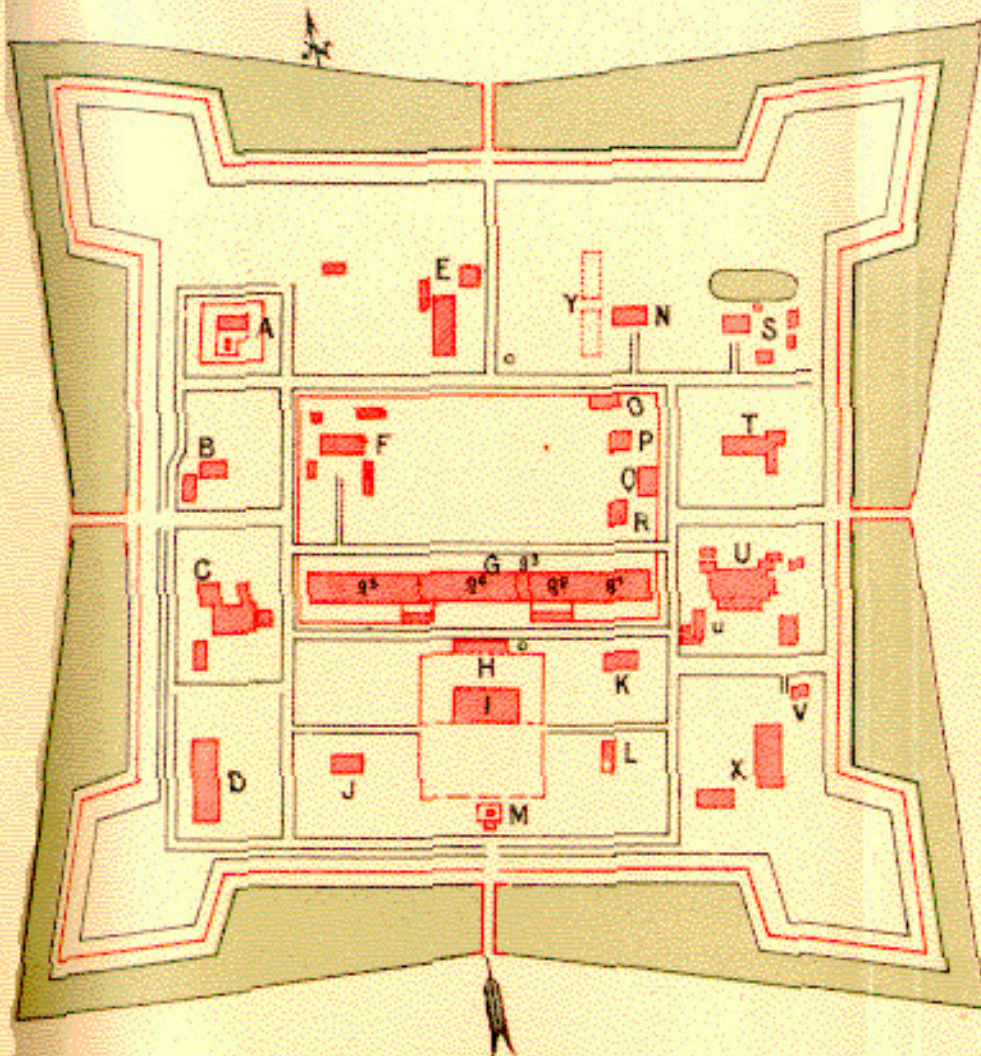


Planche II. — Plan de la citadelle de Quảng-Trị
 (Extrait simplifié d'un " Plan des environs de Quảng-Trị ",
 au 1/10.000, par M. Nguyễn-Thứ)

PLAN DE QUANG-TRI

Légende

- A Prison annamite
- B Poste de police et Prison
- C Logement du Quan-An
- D Sapéquerie
- E Logement des Sergents et des femmes
- F Logement du Commandant d'Armes
- G¹ Magasin des Subsistances
- G² Logement des St officiers européens
- G³ Magasin d'armes
- G⁴ Casernement des Soldats européens
- G⁵ Magasin à riz
- H Lavabo
- I Bâtiment réservé
- J Poste et Télégraphe
- K Infirmerie
- L Chambre de détail
- M Ancien poste pour la garde du Roi
- N Logement d'officier
- O Hangar pour le troupeau
- P Magasin
- Q Abattoir
- R Boulangerie
- S Logement d'officier
- T Logement du Lan-Binh
- U Logement du Thuan-Phu
- u' Logement de l'interprète ou d'off
- V Poudrière
- X Casernement des Chasseurs
- Y Casernement en construction p^r les Chasseurs du 3^e Bataillon



Vu le C^t du cercle

LE QUANG-TRI
COMMANDEMENT
ANNAMITE

27 Janvier 1889
Le Lieutenant

Dortou

Echelle $\frac{1}{4000}$

LÉGENDE

- a — Prison de détention annamite.
- bb — Logement du Capitaine de la Comp^{ie} de Chasseurs.
- c — Poste de police et prison.
- d — Logement du mandarin de la justice.
- e — Prison préventive annamite.
- f — Tombes de Soldats français.
- g — Poste et Télégraphe.
- h — Pagode royale.
- ii — Logi de l'Officier Com^{te} le détachement d'Inf^{te} de M^{re}.
- jj — Casernement des Chasseurs (1^{re} Section).
- k — Foudrière.
- l — Logi du mandⁱⁿ gouverneur de la province.
- m — Logement du mandarin militaire.
- nn — Logement et bureau du Capitaine major.
- o — Logement des femmes de Chasseurs.
- p — Logement pour officier de passage.
- qq — Casernement des Chasseurs (1^{re} Compagnie).
- rr — Logi des Off^{rs} de la Comp^{ie} des Chasseurs.
- ss — Popote et cuisine de MM. les Officiers.
- tt — Logement du Commandant d'Armes.
- uu — Logement des Officiers comptables.
- v — Magasin annamite à sel.
- w — Abattoir.
- x — Boulangerie.
- z — Magasin à riz.
- 1 — Partie réservée aux Annamites.
- 2 — Magasin des subsistances.
- 3 — Cas^{te} de l'Inf^{te} de Marine.
- 4 — Magasin d'Armes.
- 5 — Logement des Sous-Officiers.
- 6 — Magasin d'habillement.
- 7 — Ateliers (Tailleur, Cordonnier, Armurier).
- 8 — Bureaux des Officiers comptables.
- y — Cuisine de l'Infanterie de Marine.
- yy — Popote et Cuisine des SOfficiers.
- A — Forge.
- AA — Popote et Cuisine des Maîtres-ouvriers.
- B — Infirmerie.
- B' — Latrines de l'Inf^{te} et des Sous-Officiers.
- B'' — Laitier.
- B''' — Latrines de l'Infanterie de Marine.

CITADELLE DE QUANG-TRI.

Échelle $\frac{1}{4000}$

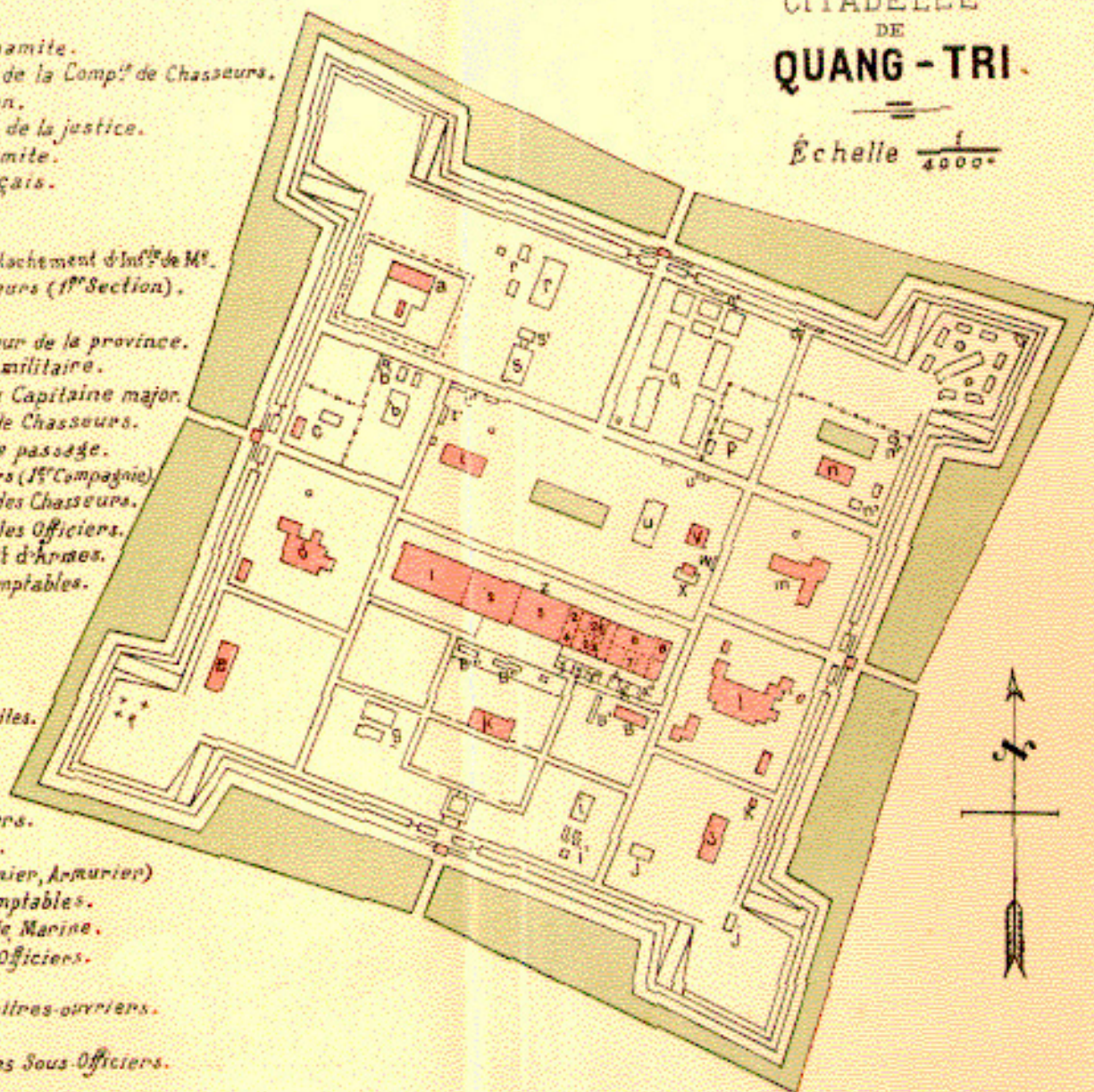
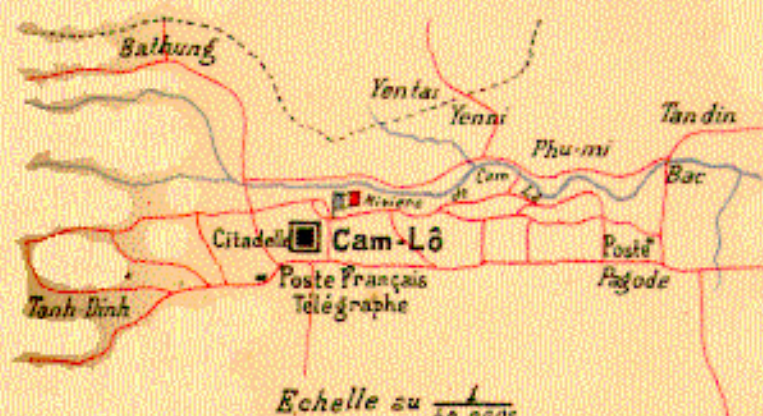


Planche IV. — Plan de la citadelle de Quang-Tri (Réduction d'un plan au 1/2.000, par M. Nguyễn-Thứ).



Cam-Lô le 28 Octobre 1886



Planche VI. — De Cam -Lô à la route Mandarine (Réduction simplifiée d'une carte
au 1/ 80.000, par M. Nguyễn -Thứ).

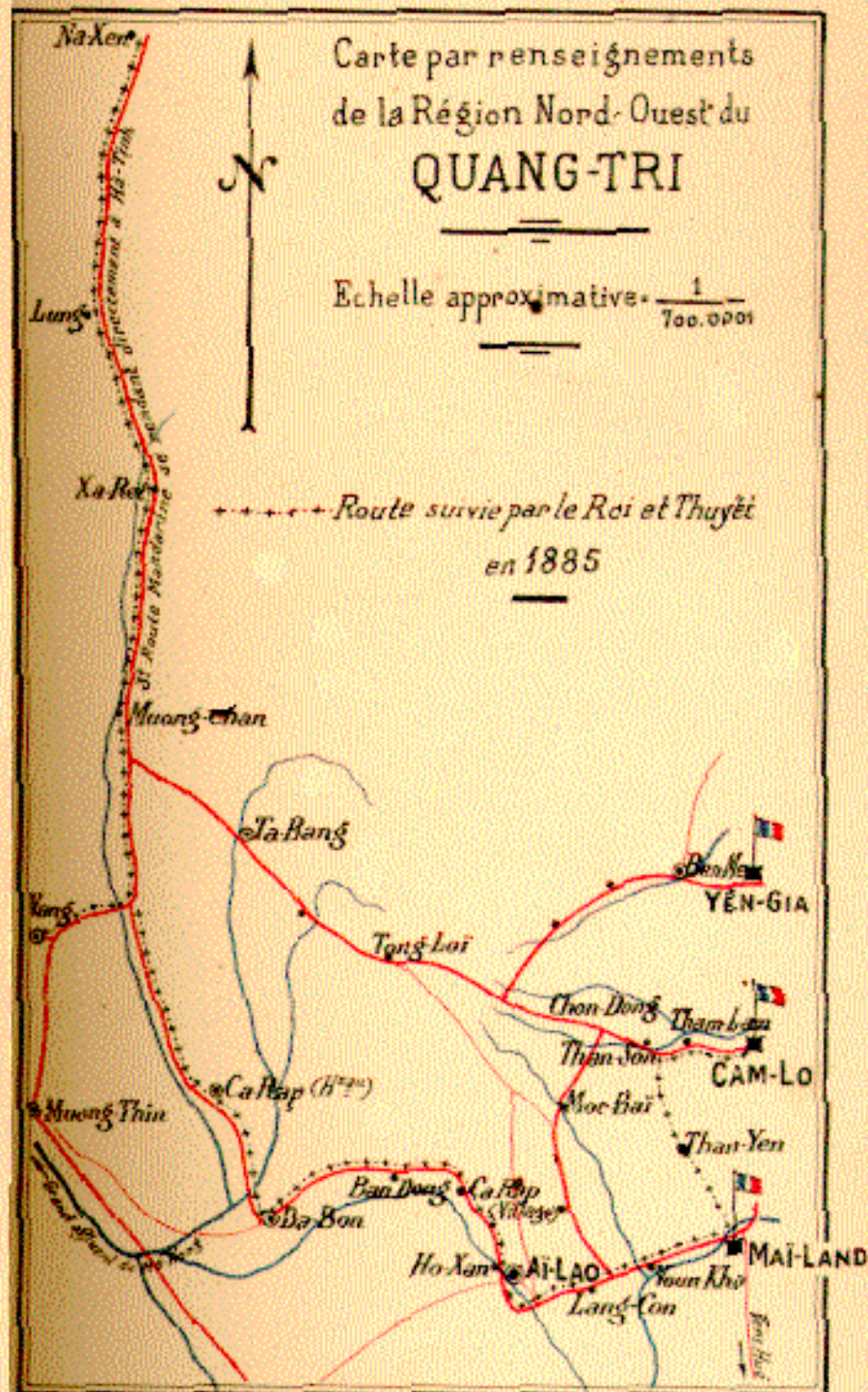
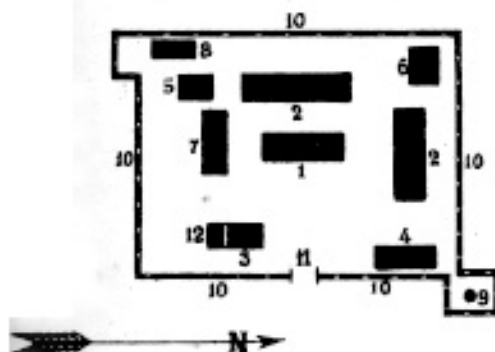


Planche VII. — Région N. O. du Quang-Tri (Réduction simplifiée d'une
« Carte par renseignements de la Région Nord-Ouest de Quang-Tri »),
au 1/ 200.000, par M. Nguyễn-Thứ).

POSTE DE MAI-XA

Echelle 1/2500



Légende

- | | |
|---|---|
| 1. Logement du Chef de poste. | 6. Boulangerie. |
| 2. Logement des hommes (Infanterie Marine). | 7. Ancien logement Chasseurs Annamites. |
| 3. Poste de police. | 8. Latrines. |
| 4. Cuisine. | 9. Miradon. |
| 5. Chambre de Sous-officiers. | 10. Palissades. |
| | 11. Porte d'entrée. |
| | 12. Prison. |

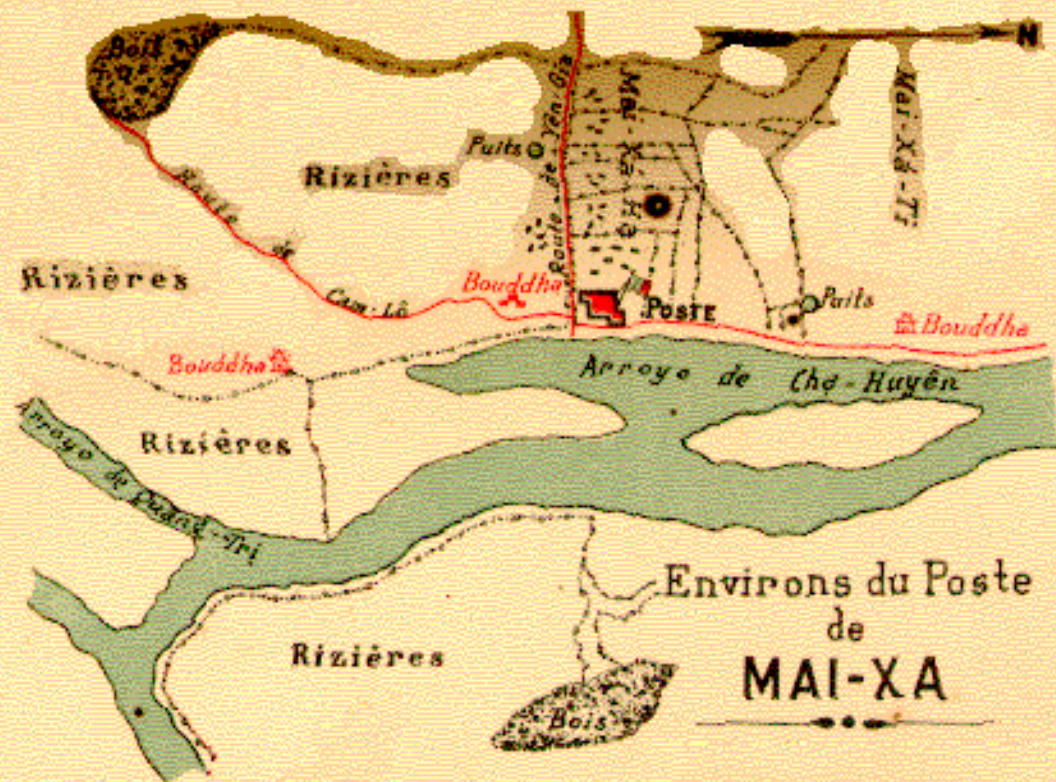


Planche IX. — Environs du poste de Mai-Xá
(Réduction d'une carte au 1/ 2.500, par M. Nguyễn-Thứ).

J. L. Sanchez
2^{ème} Zouaves

Plan Directeur du Poste de

MAÏXA-HA

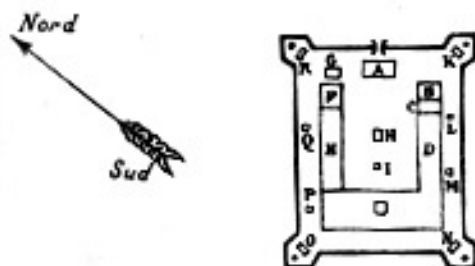
au $\frac{1}{40.000}$



Planche X. — Environs du poste de Maï -Xá (Extrait simplifié d'un
« Plan directeur du poste de Maï -Xá -hà », par M. Nguyễn -Thứ).

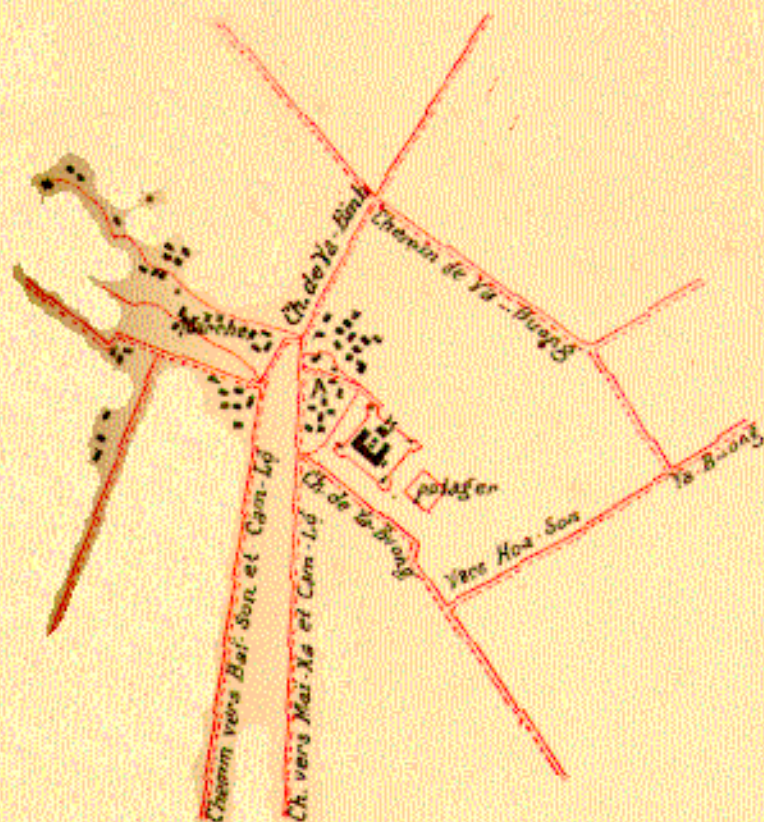
POSTE DE YEN-GIA

Plan au $\frac{1}{2500}$



Légende

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| A. Logement d'officier. | K. Four à pain. |
| B. Cuisine d'officier. | L. Latrine d'officier. |
| C. Subsistances. | M. Latrine des Européens. |
| D. Logement des Européens. | N. Cuisine des Européens. |
| E. Logement des Chasseurs. | O. Cuisine des Chasseurs. |
| F. Logement des femmes. | P. Latrines des Chasseurs. |
| G. Poste de police. | Q. Latrines des Femmes. |
| H. Mirador central. | R. Ecurie. |
| I. Poudrière. | S. Miradors. |



Plan des Environs du Poste
de
YEN-GIA

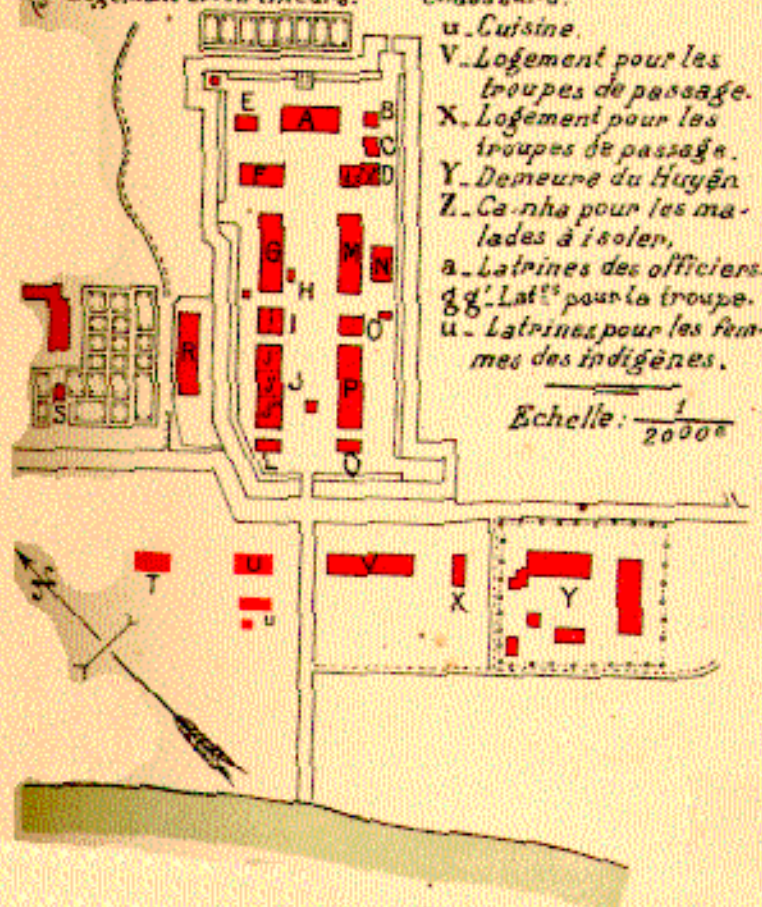
Echelle $\frac{1}{10.000}$

A. Quartier Catholique.

PLAN DU POSTE DE CHO - HUYEN

Légende

- | | |
|--|--|
| A. Logement pour 2 officiers. | K. Cuisine des Européens. |
| B. Cuisine des officiers. | L. Popote des 35 officiers. Logement d'un 35 ^{off} d'artillerie |
| C. Ecurie pour 4 chevaux. | M. Logement des Européens (30 hommes). |
| (d. Infirmerie. | N. Ateliers de constructions. |
| D. Log ^t pour 2 Sous-officiers. | (30 Log ^t des 35 ^{off} & de chasse (2). |
| (d' Logement pour l'Adjudant. | O. Log ^t des 35 ^{off} indigènes (2) |
| E. Logement pour les officiers de passage. | P. Logement des Chasseurs annamites (50 hommes). |
| F. Chambre de détail - Magasin de la C ^{ie} - Comptables. | p. Locaux disciplinaires. |
| G. Logement des Européens (30 hommes) | Q. Poste de police. |
| H. Poudrière. | R. Ecurie des mulets. |
| I. Magasin d'armes. | S. Boulangerie. |
| (j. Mag ⁱⁿ des subsistances (vivres). | T. Télégraphe. |
| J. Mag ⁱⁿ des subsis ^{ts} (fourrages). | U. Logement des femmes des chasseurs. |
| (k. Logement des Artilleurs. | u. Cuisine. |



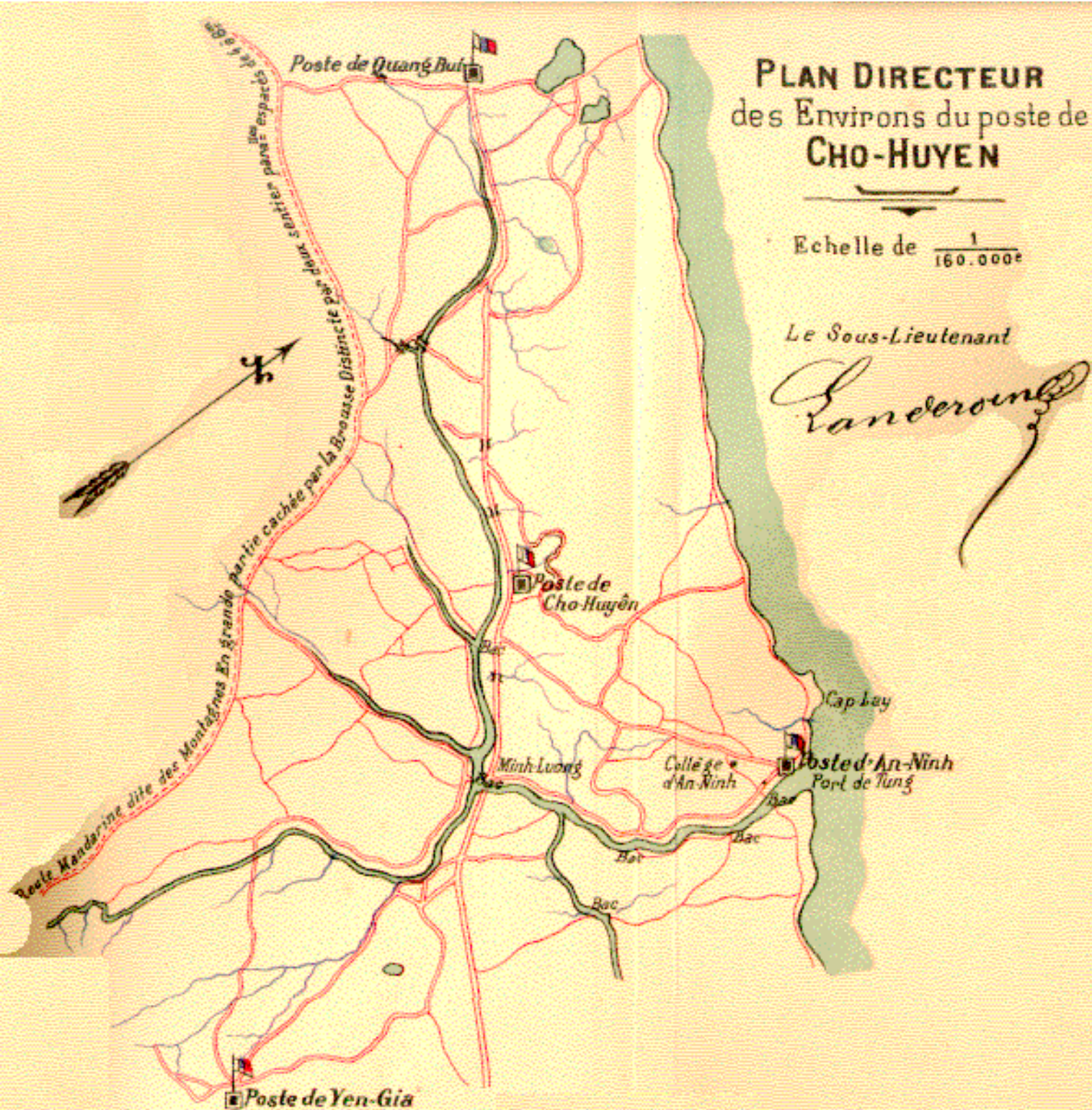


Planche XIV. — Environs de Chợ - Huyện (Réduction simplifiée, par M. Nguyễn - Thứ).
d'un « Plan Directeur des environs du poste de Chợ - Huyện », au 1/40.000).

CARTE

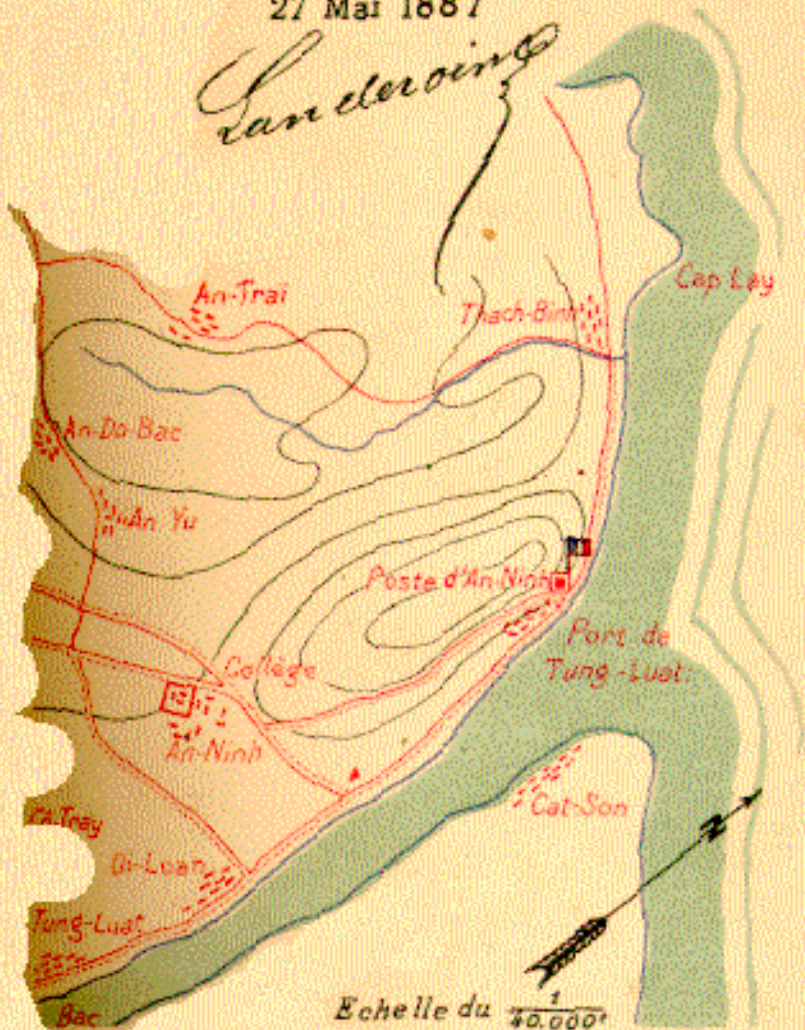
de Cho-Huyên et ses environs.

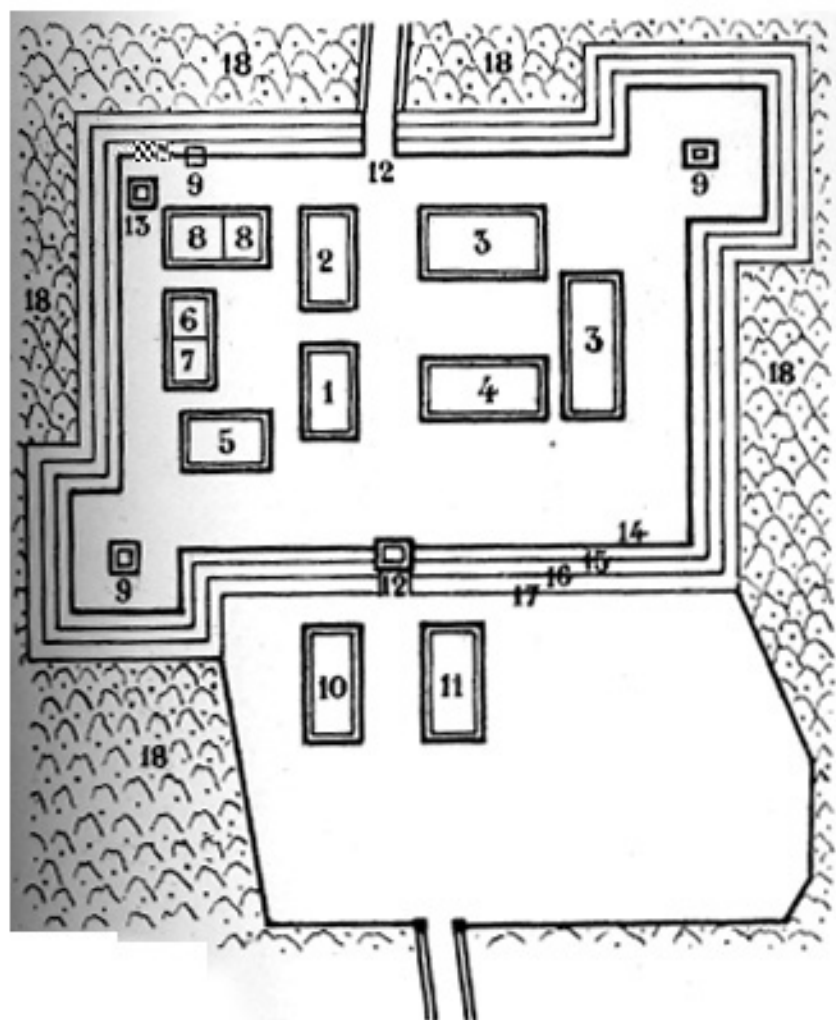
Complétée par M. Landeroin, Sous-Lieutenant

au 1^{er} Rég^t d'Inf^{te} de Marine

27 Mai 1887

Landeroin





L'adjudant Comm^{de} le Poste
de Quang-But
E. Gallé

POSTE DE MY-THO

PLAN DIRECTEUR

Légende

1^{re} Affectation des bâtiments du Poste

P. Garde de police, prison.

T. Logement de la troupe.

Tc. Logement de troupe européenne.

L. Logement des officiers.

F. Logi du fonctionnaire indigènes.

SO. Logement des Sous-officiers européens.

D. Logement des Sous-Officiers indigènes.

K. Logi des femmes de Chasse^{rs}.

t. Télégraphe.

I. Infirmerie.

c. Cuisines.

V. Magasin des vivres.

A. Bureau de l'Administration.

B. Boulangerie.

E. Écurie.

C. Latrines.

m. Mirador.

S. Salle à manger des officiers.

Echelle $\frac{1}{1000}$

10 5 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

Fait à My-Tho, le 22 Avril 1887.

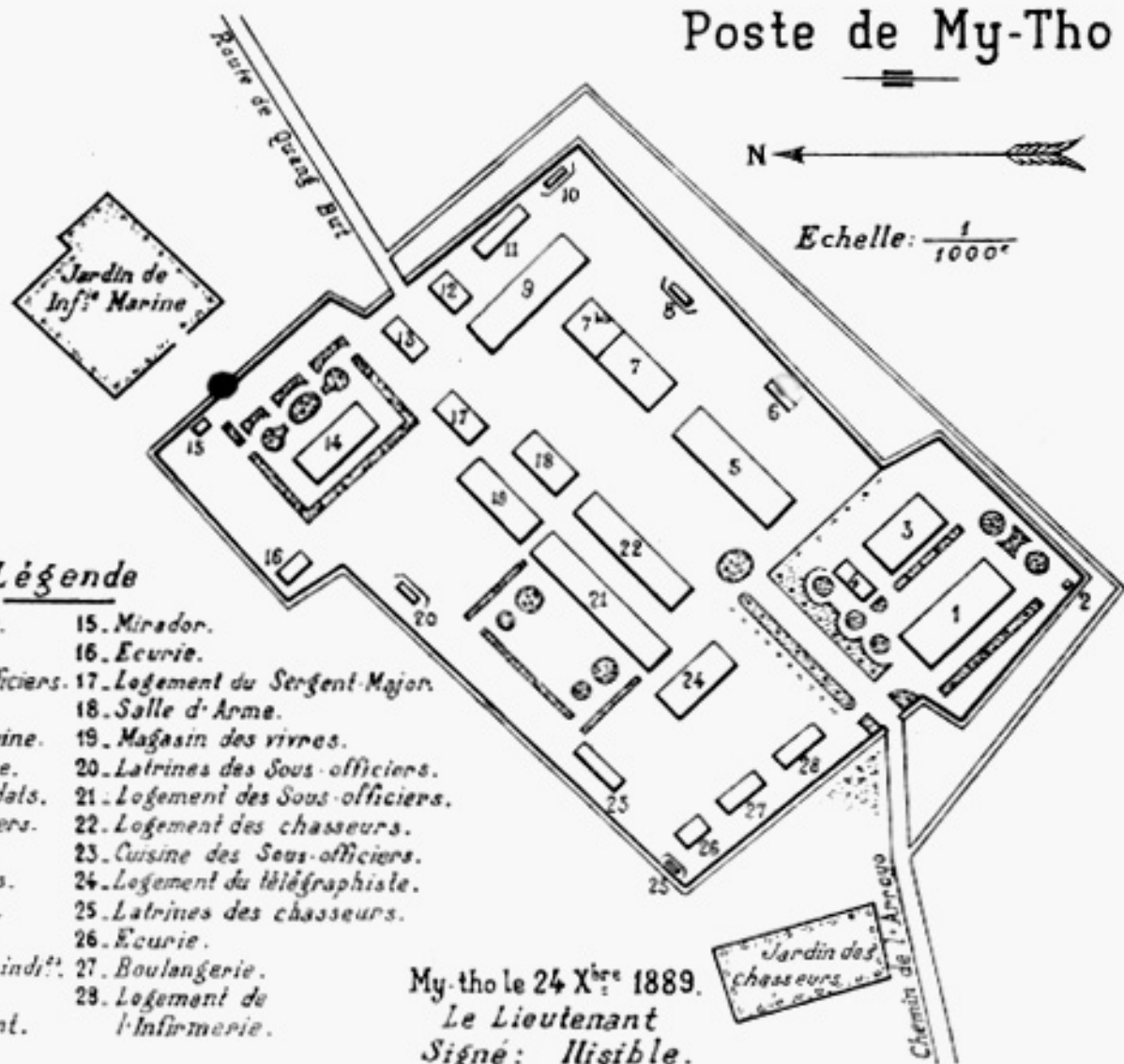
Le Lieutenant

Chartang

Vue: Le Cap^{ne} C^t le poste

Murphy

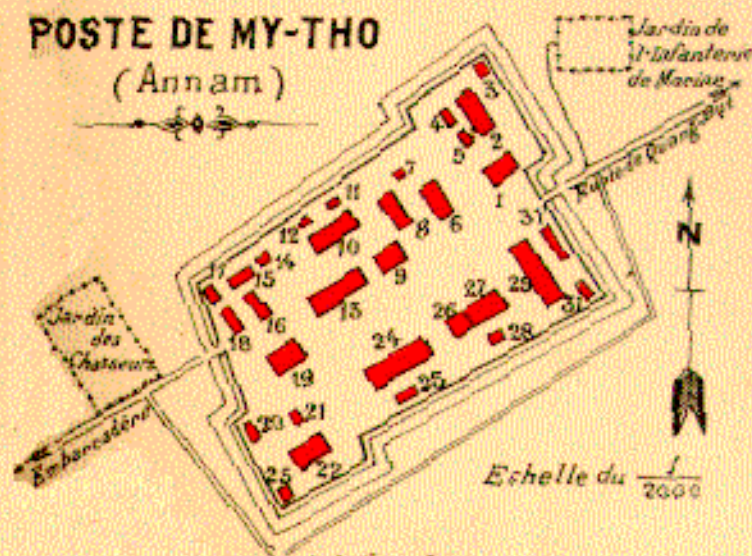
Poste de My-Tho



Légende

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Logement du Capitaine. | 15. Mirador. |
| 2. Mirador. | 16. Ecurie. |
| 3. Salle à manger des officiers. | 17. Logement du Sergent-Major. |
| 4. Cuisine des officiers. | 18. Salle d'Arme. |
| 5. Logement d'Infirmerie. | 19. Magasin des vivres. |
| 6. Cuisine d'Infirmerie. | 20. Latrines des Sous-officiers. |
| 7. Salle à manger des soldats. | 21. Logement des Sous-officiers. |
| 7. Logement des passagers. | 22. Logement des chasseurs. |
| 8. Latrines des soldats. | 23. Cuisine des Sous-officiers. |
| 9. Logement des femmes. | 24. Logement du télégraphiste. |
| 10. Latrines des femmes. | 25. Latrines des chasseurs. |
| 11. Cuisines des femmes. | 26. Ecurie. |
| 12. Logement des Sergents indigènes. | 27. Boulangerie. |
| 13. Poste de police. | 28. Logement de l'Infirmerie. |
| 14. Logement du Lieutenant. | |

POSTE DE MY-THO (Annam)



Légende

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1 - Poste de police. | 16 - Télégraphe. |
| 2 - Officier. | 17 - Boulangerie. |
| 3 - Mirador N°1. | 18 - Infirmerie. |
| 4 - Cheval d'officier. | 19 - Magasin des Subsistances. |
| 5 - Latrines. | 20 - Cuisine de l'officier. |
| 6 - Sous-officiers français. | 21 - Cheval de l'officier. |
| 7 - Cuisine des Sous-officiers. | 22 - Un officier. |
| 8 - Salle d'armes. | 23 - Mirador N°2. |
| 9 - Comptables. | 24 - Casern' Infanterie de Marine. |
| 10 - Casern' des passagers. | 25 - Latrines Inf ^{te} de Marine. |
| 11 - Latrines des St officiers. | 26 - Réfectoire Inf ^{te} de Marine. |
| 12 - Latrines des hommes. | 27 - Casern' Chasseurs. |
| 13 - Casern' des Chasseurs. | 28 - Cuisine Inf ^{te} de Marine. |
| 14 - Cuisine du Télégraphiste. | 29 - Logement des femmes. |
| 15 - Ecurie des mulets. | 30 - Latrines des femmes. |
| | 31 - Cuisine des femmes. |

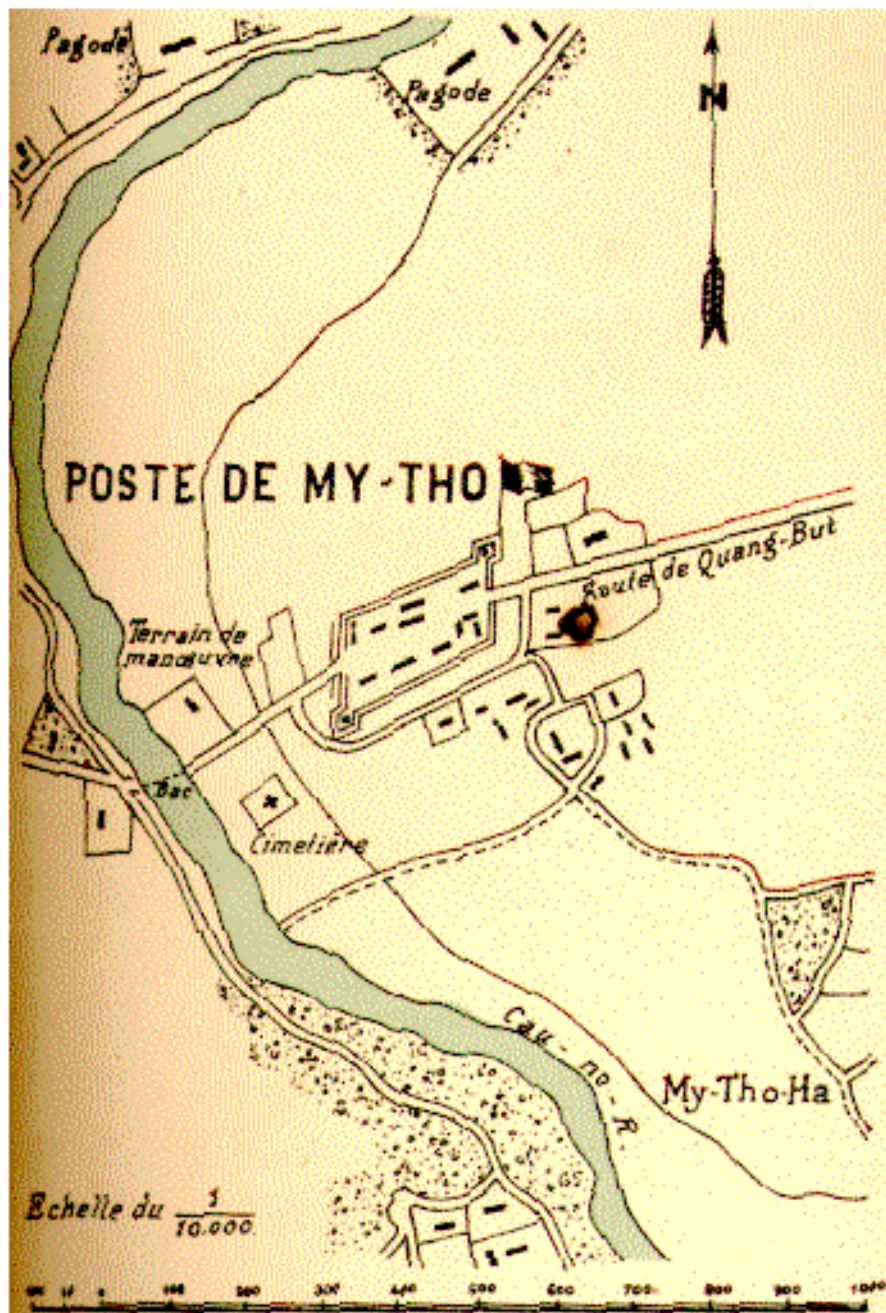
My Tho le 26 Janvier 1889.

Le Sous Lieutenant

G. Henry

Vu: Le Capitaine Commandant le Poste

Faudouillet



Verifié et Transmis.
Le 6 Juin 1889
Le Capitaine

My-Tho le 6 Juin 1889
Le Lieutenant.

Garnier

A. Hing

Planche XX. — Environs de Mỹ-Thố (Extrait, par M. Nguyễn-Thứ), d'une carte des environs du « Poste My-Tho » au 1/10.000).

POSTE DE MY-THO

Échelle du $\frac{1}{30.000}$



Planche XXI. — Environs de Mỹ -Thổ (Extrait, réduit, par M. Nguyễn -Thứ),
d'une carte des environs du « Poste My -Tho » au 1/ 10.000).

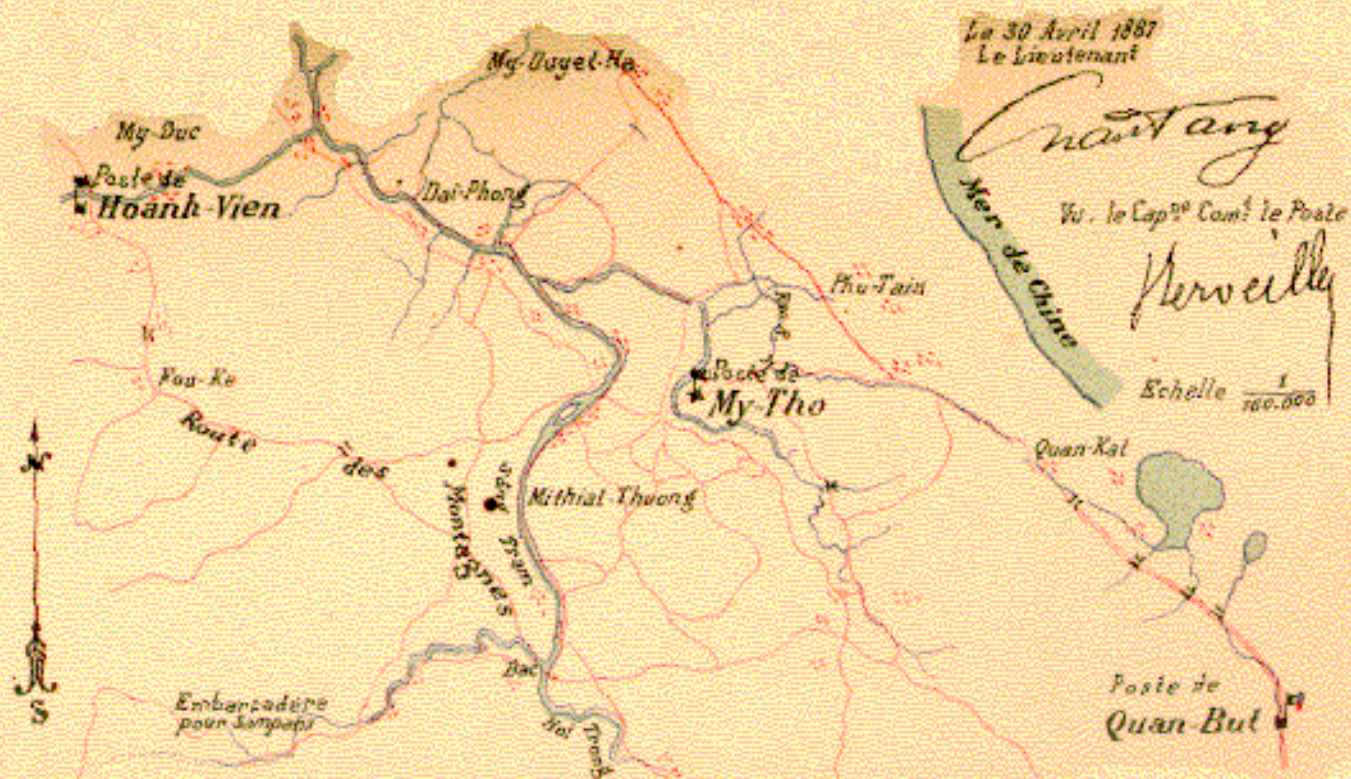


Planche XXII. — Environs de Mỹ - Thố (Réduction, simplifiée, par M. Nguyễn - Thứ),
 d'une « Carte directrice, au 40.000 Poste de Mytho ».)

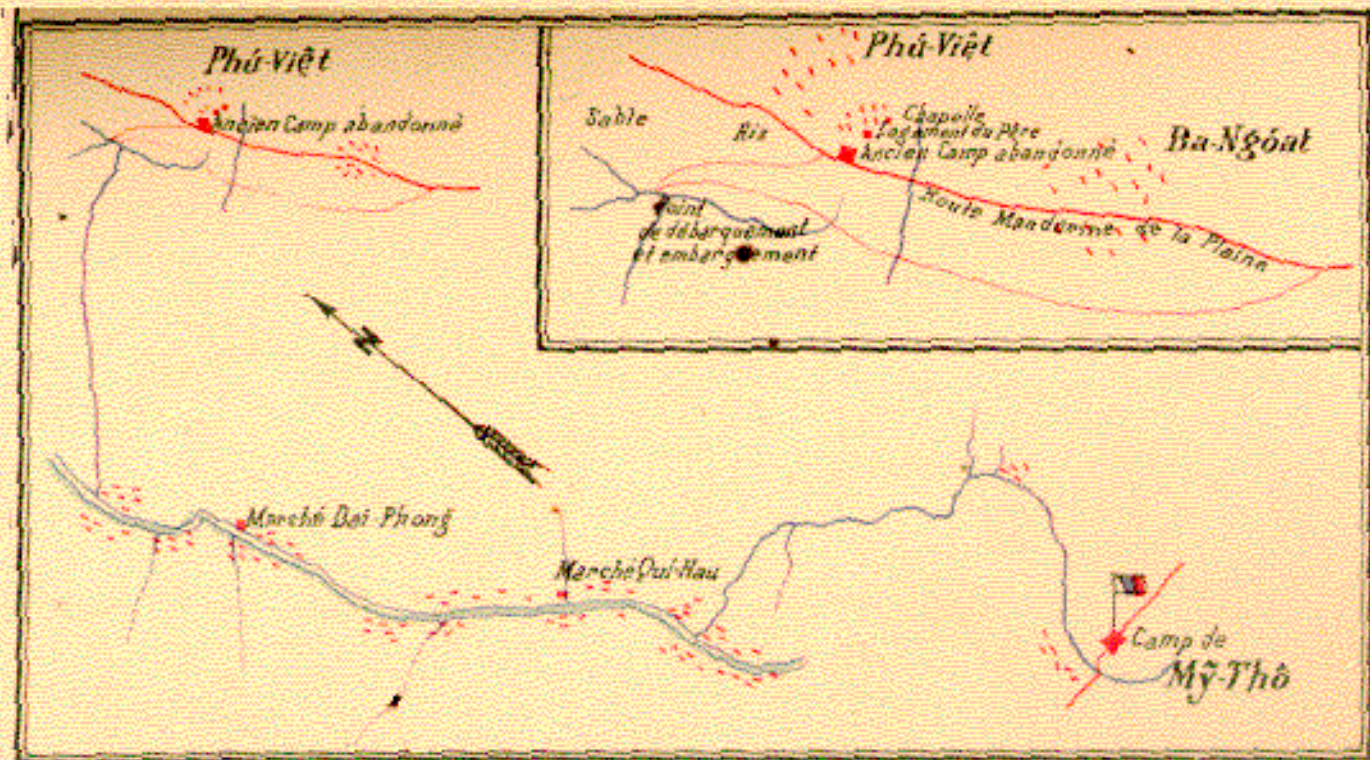


Planche XXIII. — Poste de Phủ-Việt (Reproduction et réduction, par M. Nguyễn-Thứ),
d'une carte des environs de Phủ-Việt).

Place de Donghoi

COMMANDANT CERCLE
DONG-HOI

Echelle $\frac{1}{100.000}$

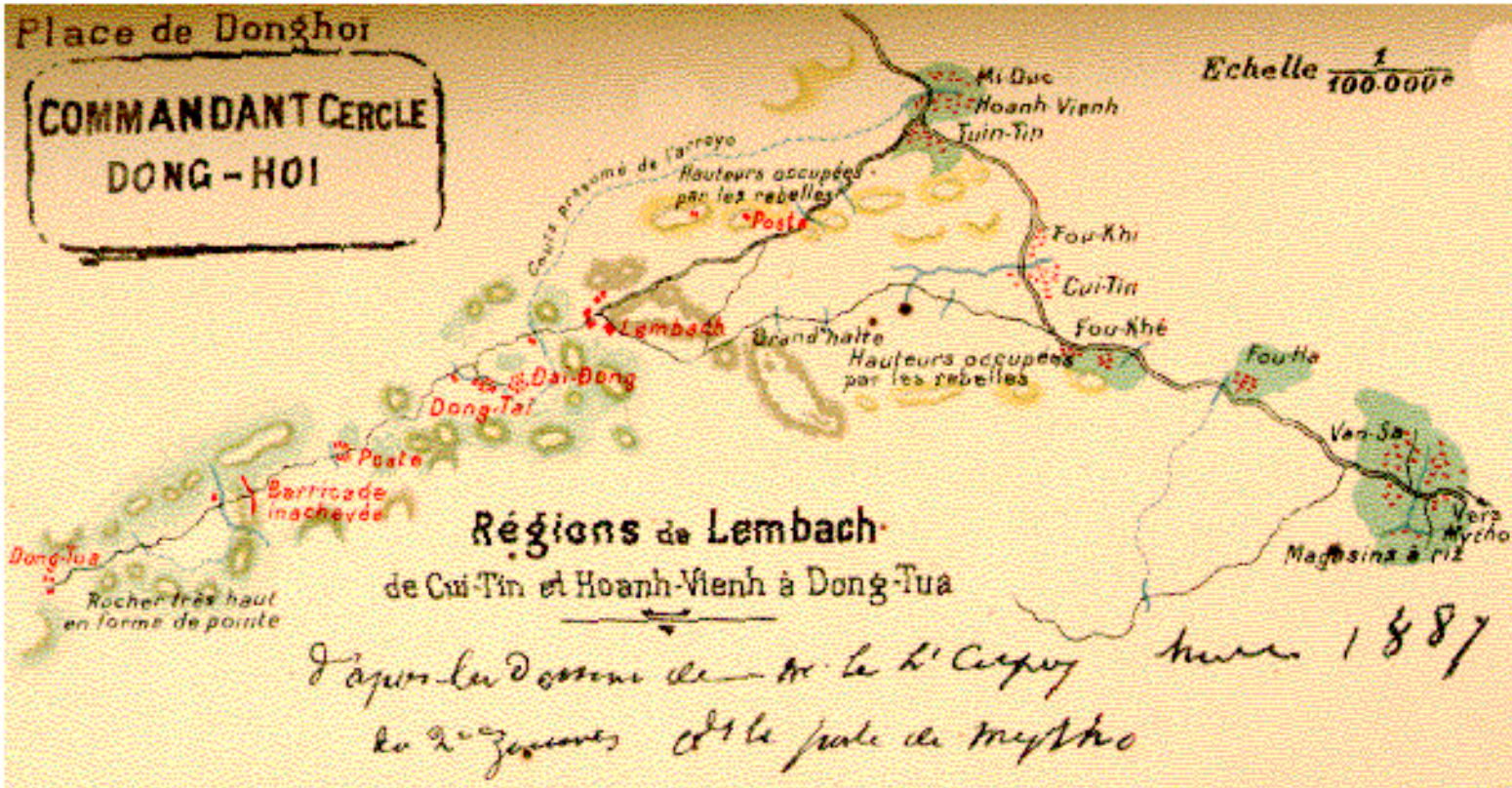
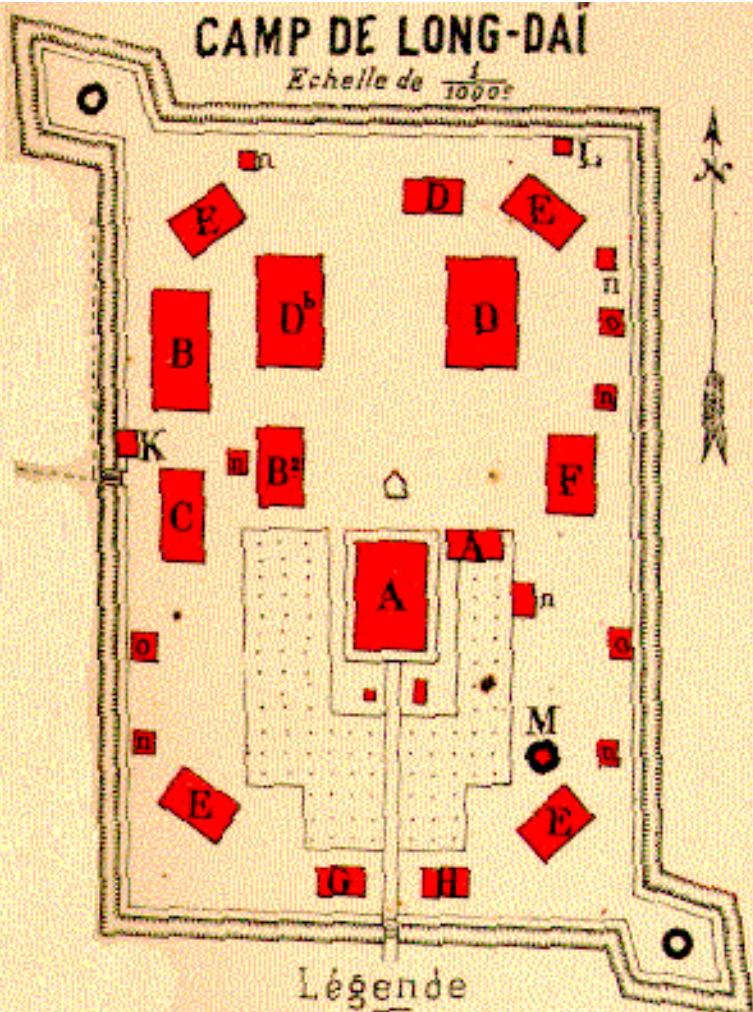


Planche XXIV. — Poste de Hoành - Viên (Réduction, par M. Nguyễn - Thứ
d'une carte au 1/50.000 des « Régions de Lam - Bach ».)

CAMP DE LONG-DAÏ

Echelle de $\frac{1}{1000}$



Légende

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| A. Baraque d'Officier. | GW. Poste de Police et Prison. |
| B. Baraque de St Officiers. | C. Magasin d'Armes. |
| B². Magasin. | K. Poudrière. |
| D¹. Soldats européens. | L. Four. |
| D². Soldats indigènes. | M. Ecurie. |
| E. Femmes des Soldats indigènes. | no. Crucifixes et Cabinets. |
| F. Sous-Officiers indigènes. | P. Puits. |

Le Capitaine du 2^e B²ⁿ de Chasseurs
Annamites.

Baulongie

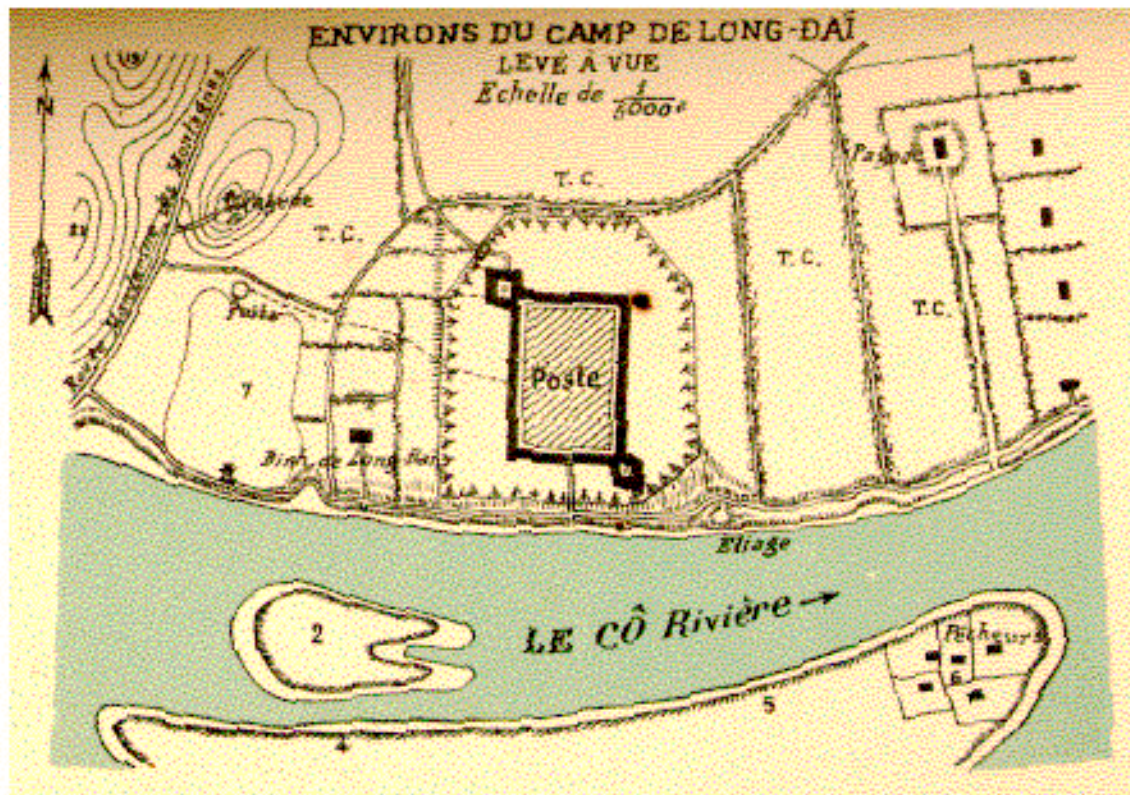
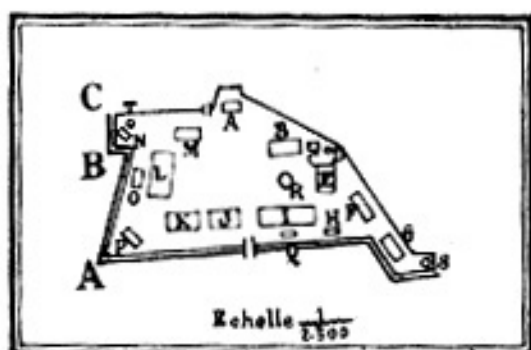


Planche XXVI. — Environs du Poste de Long -Đại (Réduction, par M. Nguyễn -Thứ, d'une carte au 1/1000 des « Environs du camp de Long -Đại ».)

PLAN du POSTE de LÉ-KY



LÉGENDE

*Division d'occupation
du Tonkin et de l'Annam*

5^e Brigade

Cercle de Dong-Hoi.

Poste de Lé Ky

- A. Poste de police.
- B. Cagnia du Capitaine.
- C. Cuisine du Capitaine.
- D. Ecurie pour 4 chevaux.
- E. Cagnia de l'Adjudant et magasin de Vivres.
- F. Infirmerie.
- G. Boulangerie et latrines des Eu^{ens}.
- H. Cuisine des Sous-officiers.
- I. Cagnia des Européens.
- J. Cagnia pour les troupes de passage.
- K. Cagnia des Chasseurs Annamites.
- L. Cagnia des Femmes.
- M. Sous officiers Indigènes.
- N. Latrines des femmes.
- O. Cuisines des Chasseurs Annamites.
- P. Latrines des Chasseurs Annamites.
- Q. Cuisine des Européens.
- R. Mirador central.
- S.T. Miradors de Redan.

*Transmis
Dong-Hoi le 13-Juillet 1887
Le Cⁱ du Cercle de Dong-Hoi*



*à Lé-Ky, le 3 Juillet 1887
L'Adjudant Com^{mandant} le poste.*

[Signature]



Transmis
Dong-Hoi le 13 Juillet 1887 à Lé-Ky le 3 Juillet 1887.
Le C^t du Cercle de Dong-Hoi L'Adjudant Com^t le poste

Germany

Frank

CITADELLE DE DÔNG-HỚI

en 1885, après la prise de cette place.

Légende

- A - Pagode royale, habitation du commandant d'armes.
- B - Cavalier.
- C - Nagasin à riz. Il servait d'ambulance et de magasin à vivres.
- D - Pagode occupée par les mandarins.
- E - Pagode (casernement) cantonnement de l'infanterie de marine.
- F - Logement des officiers d'infanterie de marine.
- G - Logements annamites. (paillottes).
- H - Maison en briques, servant de casernement aux S. off. de la mission annamite.
- I - Logement des adjudant de la mission annamite.
- J - Pagode inoccupée.
- K - Maisons annamites (paillottes) occupées par la 13^{ème} compagnie de tirailleurs tonkinois.
- L - Logement des sous-off. de tirailleurs (pagode).
- M - Vieilles pagodes.
- N - Pagode en mine.
- O - Petite pagode.
- P - Prison annamite.
- Q - Vieille pagode, servant à la boulangerie.
- R - Pagode.
- S - Poudrière annamite.
- T - Casernement annamite (en briques) servant de logement à l'infanterie de marine.
- U - Pagode.
- V - Pagode.
- X - Puits.
- Z - Maisons annamites.

Nota : Les maisons foncées en teinte rouge sont en briques et en teinte noire, en torchis.

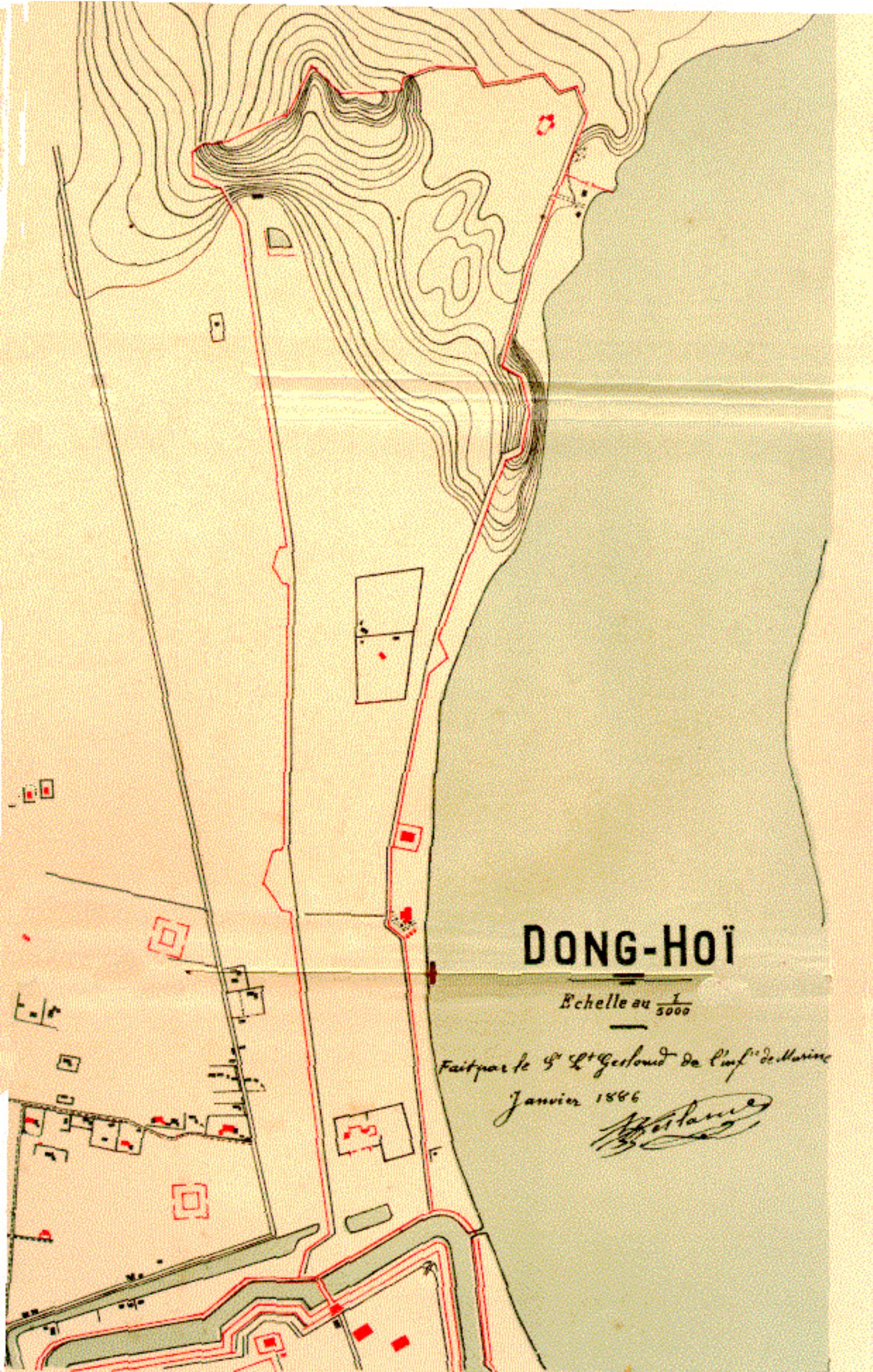


Planche XXXI. — Plan du camp retranché annamite de Đông-Hối
(Réduction, par M. Nguyễn-Thứ, d'un plan de « Quan-bing » au 1/5.000).

CITADELLE DE DONG-HOI

CERCLE DE QUANG-BINH.

LÉGENDE

- I. Pagode.
II. Magasin d'armes.
III. IV. Logements affectés
aux troupes de passage.
- VI. Poudrière.
VII. Boulangerie.
VIII. Magasin du
Génie.

Officiers

1. Logement du Comd.
2. 11. Logements des
Officiers de Chas-
seurs (6 Popote).
12. Off. d'Inf. de Marine.
15. Médecin-Chef.
16. Ecuries. Servitudes.
1. Latrines.
g. Cuisines
o. Puits

Infirmierie-Ambulance

- a. Salle des indigènes
b. Salle des infirmiers
c. Salle des européens
d. Pharmacie
e. Salle des Morts
- f. Local d'isolement et
h. Lavabos. (Servitudes)
i. Latrines
g. Cuisine
o. Servitudes

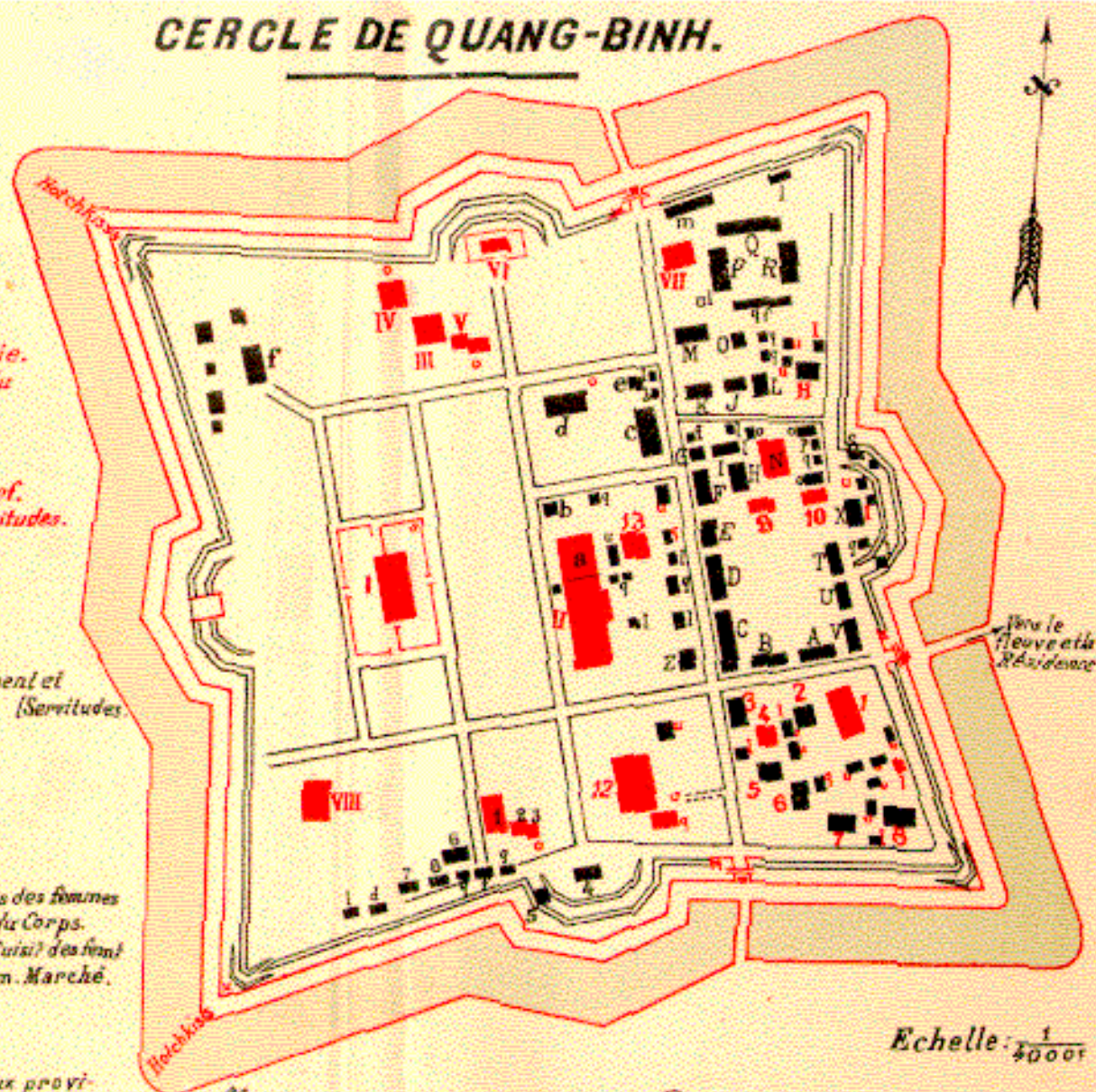
Chasseurs

- A B C D T U V. Cai-nhas des Chas-
seurs.
E X. Sergents indigènes.
F I J K M. St Off. français.
C L O. St. à manger des St Off.
S. Adjudant de place.
- o. Ateliers.
P Q R. Cai-nhas des femmes
N. Magasin du Corps.
q. Cuis. q. f. Cuis. des fém.
l. Latrines. m. Marché.

Infanterie de Marine

1236. Troupe.
4. Sergent Major.
5. Sergents.
7. Salle de douches
8. Réfectoire.
- d. Lavoir.
f. Magasin aux provi-
sions.
g. Cuisines.
l. Latrines.

— Z. Poste de Police —



Echelle: $\frac{1}{5000}$

Maugras Lieutenant au 2^e Bataillon de Chasseurs annamites

Mai 1889.

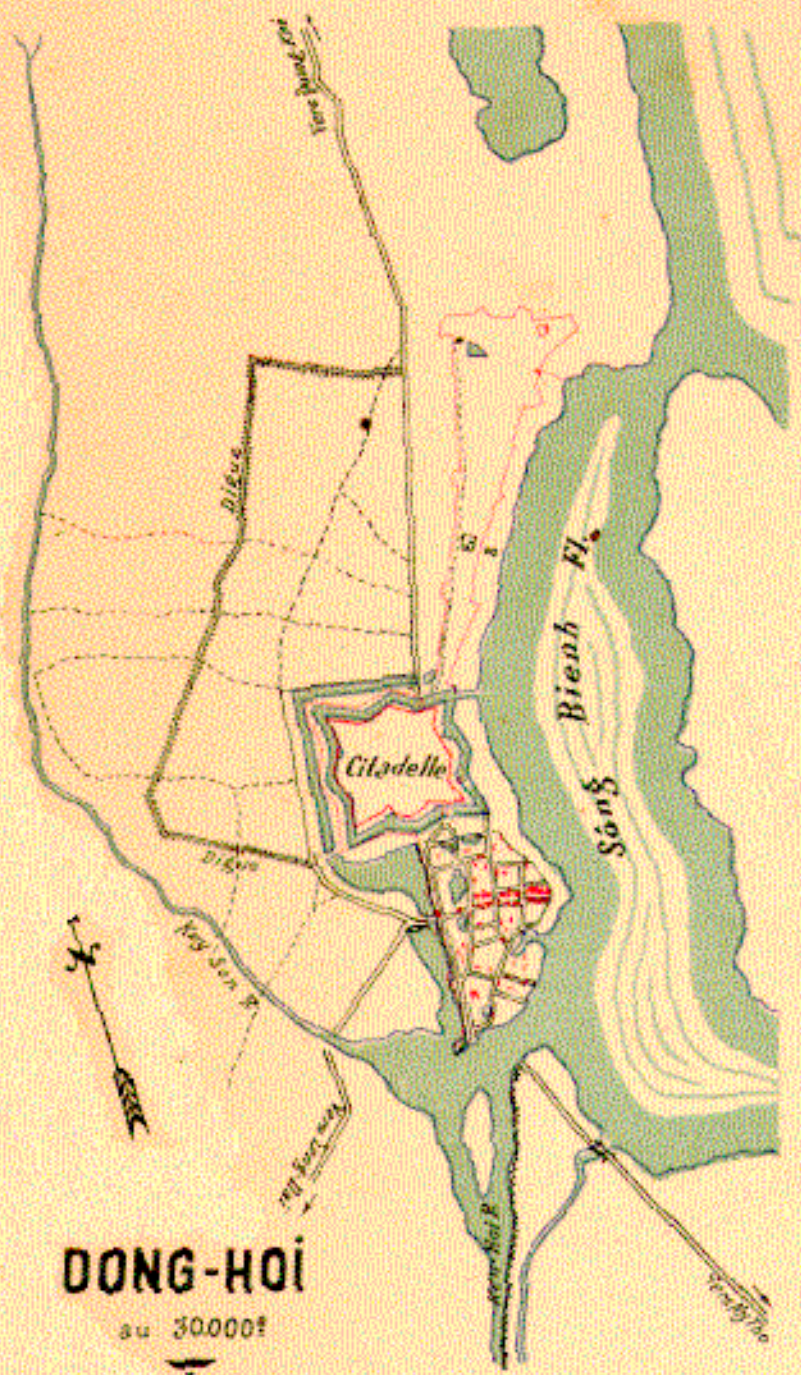


Planche XXXIII. — Plan des anciennes fortifications, annamites de
 Đông-Hối, (Réduction et simplification, par M. Nguyễn -Thứ,
 d'une plan de " Đông-Hối ", au 1/ 10.000).

CITADELLE DE QUẢNG-BÌNH

face Nord

Plan du Cimetière

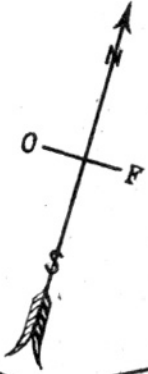
(Chaque tombe porte un numéro. Se reporter
au tableau annexé au présent croquis).

Nouveau cimetière

Monument à la mémoire de
M. S. N.
Cimetière, assassiné à Vinh-Lue,
Com. ou

M. S. N.

1 2 3



Porte Nord

Quảng-Bình le 8 Juin 1887.
Signé: D^r Bernard.

Cimetière fermé

CARTE

du
Poste de Kè-Bàng au $\frac{1}{1000}$



LÉGENDE

- | | |
|---|----------------------------|
| A. Logement du Chef de poste. | M. Cuisines des Indigènes. |
| B. Logement des Européens. (hommes) | N. Réduit. |
| C. Logement des Européens. (Sous officiers) | O. Latrines. |
| D. Logement des Européens. (passagers) | P. Poudrière. |
| E. Cuisine des Européens. | Q. Puits. |
| F. Logement des Indigènes mariés. | R. Four. |
| G. Logement des Sous-officiers indigènes. | S. Boucherie. |
| H. Logement des Indigènes. (hommes) | T. Mirador. |
| I. Logement des Indigènes. (passagers) | U. Poste de police. |
| J. Infirmerie. | V. Tam-Tam. |
| K. Écurie. | X. Prison. |
| L. Cuisine du Chef de poste. | |

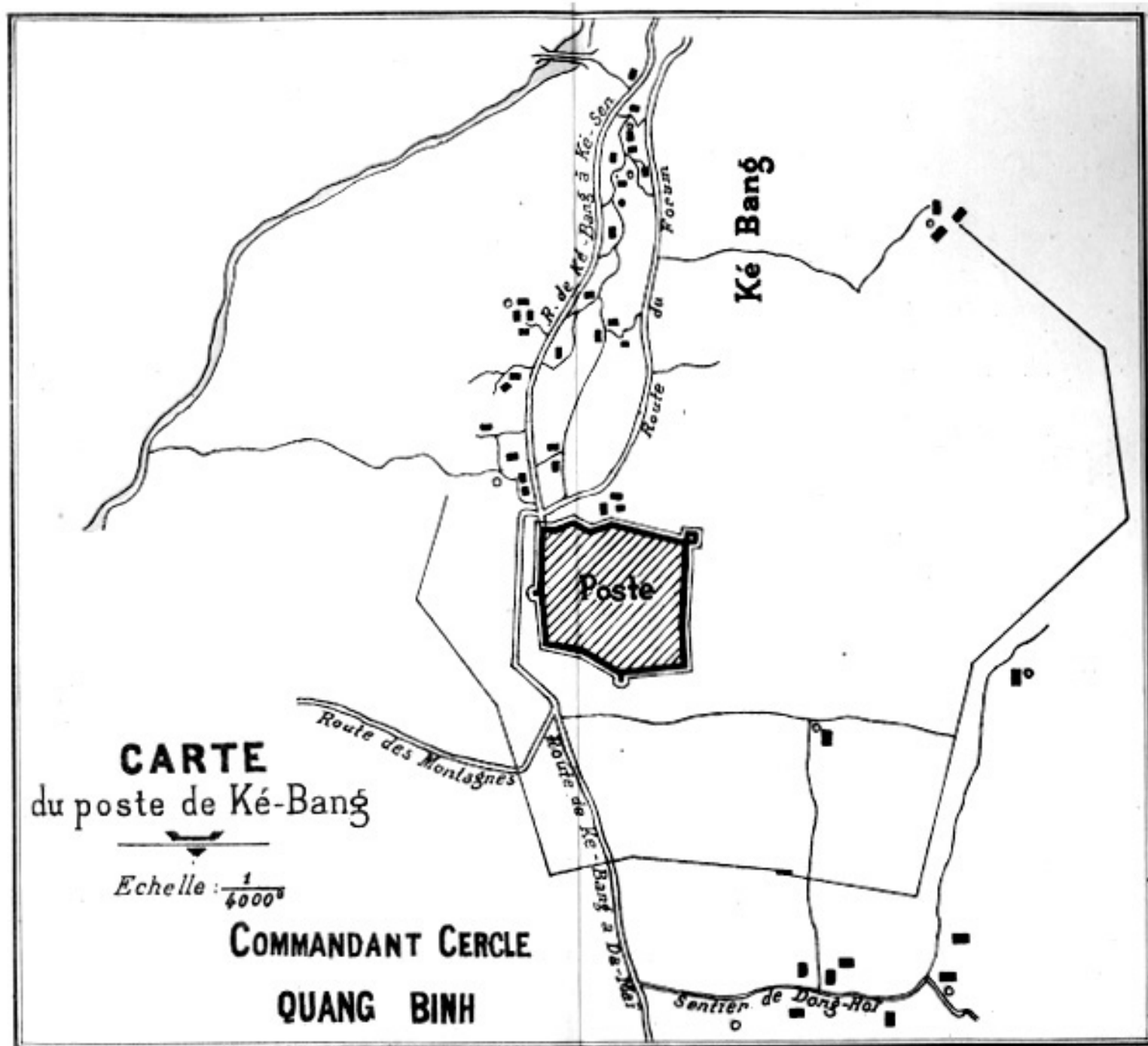


Planche XXXVI. — Environs du poste de Ké-Bang, (Réduction, par M. Nguyễn -Thứ, d'une « Carte du poste de Ké-Bang », au 1/ 1.000).

Croquis des environs
du poste de TROC

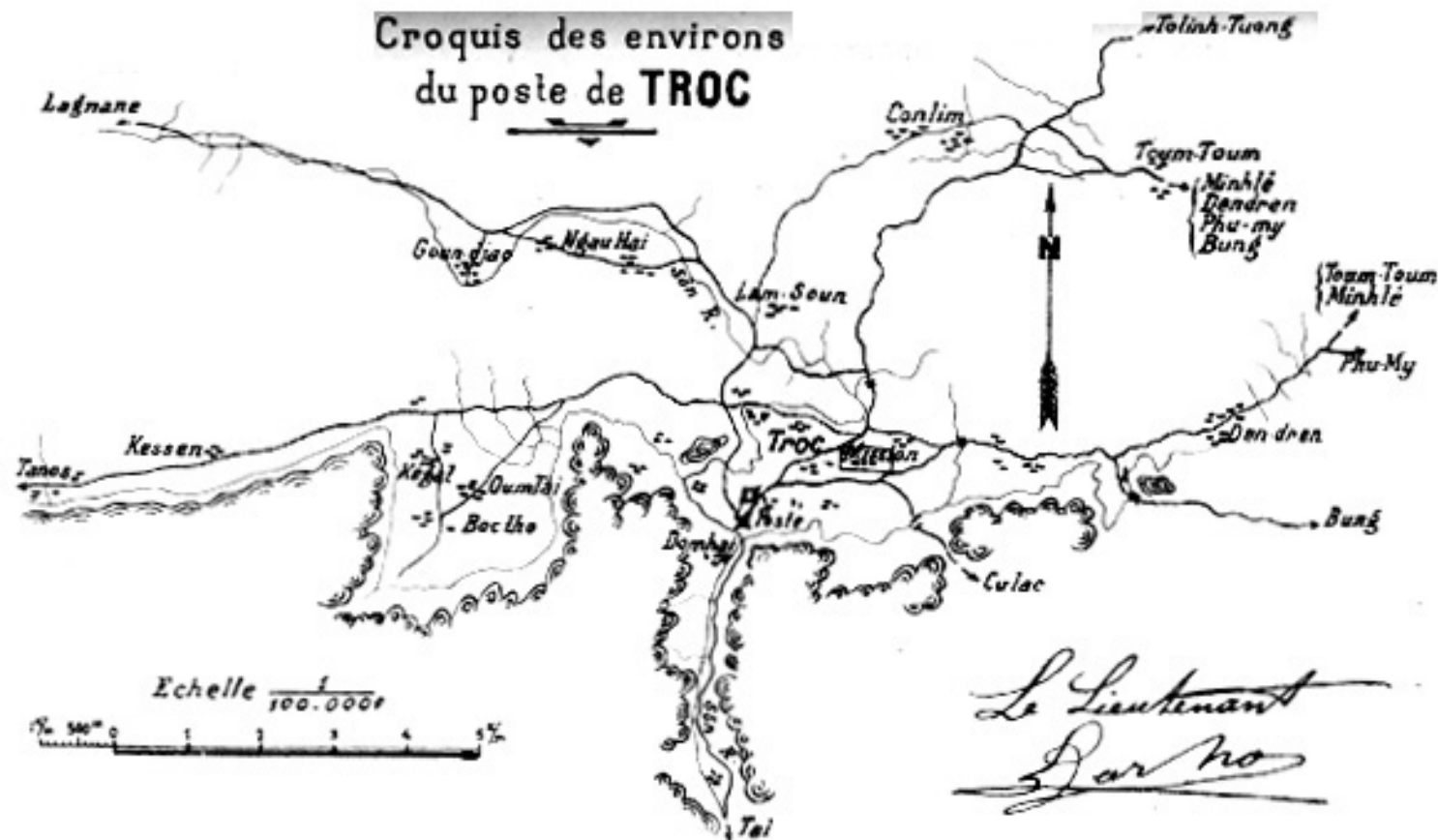
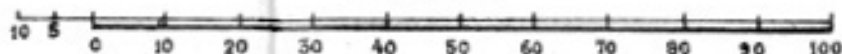


Planche XXXVII. — Environs du poste de Tróc (Réduction, par M. Nguyễn -Thứ, d'un « Croquis des environs du poste de Tróc », au 1/ 50.000).

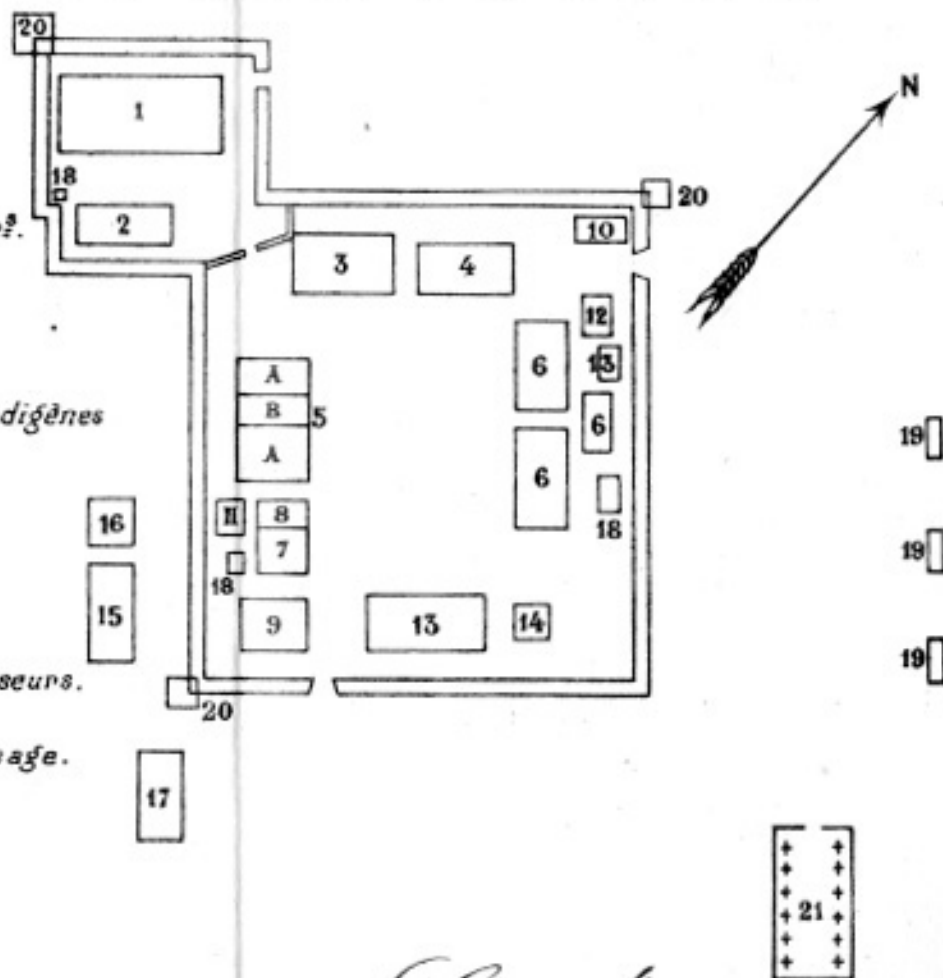
POSTE DE QUAN-KHÉ

Echelle



Légende

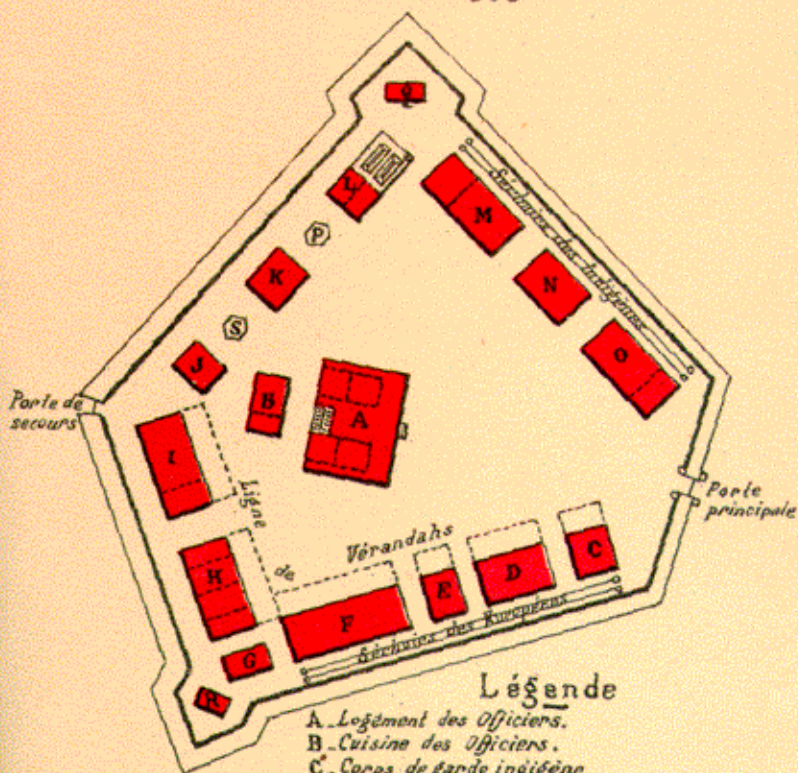
1. Commandant du Poste.
2. Ecurie et Cuisine.
3. Magasin d'administration.
4. Troupes Françaises.
5. Logement des Sous-Officiers-Fr^s.
A. Logements.
B. Salle à Manger.
6. Logement des Chasseurs.
7. Salle d'armes.
8. Logements des Sous-Officiers-Indigènes
9. Poste de Police.
10. Four et Boulangerie.
11. Cuisine des Sous-Officiers.
12. Cuisine des Troupes Française.
13. Poste et Télégraphe.
14. Magasin de la Poste.
15. Logement des Femmes des Chasseurs.
16. Cuisine des Femmes
17. Logement des Troupes de passage.
18. Cabinets de nuit.
19. Cabinets de jour.
20. Miradors.
21. Cimetière.



Gaucher
L. 1^{er} Chasseur

Poste de Roôn

Echelle du $\frac{1}{500}$ (Réduit)



Légende

- A. Logement des Officiers.
- B. Cuisine des Officiers.
- C. Corps de garde indigène.
- D. Salle d'armes avec Poste européen et locaux disciplinaires.
- E. Logement du Sous-Officier d'Infanterie de Marine.
- F. Logement d'Infanterie de Marine.
- G. Cuisine d'.
- H. Logement des Sous-Officiers Européens de Chasseurs.
- I. Logement du Gérant et Magasin des vivres.
- J. Boulangerie.
- K. Écurie.
- L. Buanderie, salle de bains et lavoirs.
- M. N. O. Logements des chasseurs annamites.
- P. Q. R. Latrines.
- S. Poulailier.

Le Lieut^e C^{te} le Poste :

A. Mulard

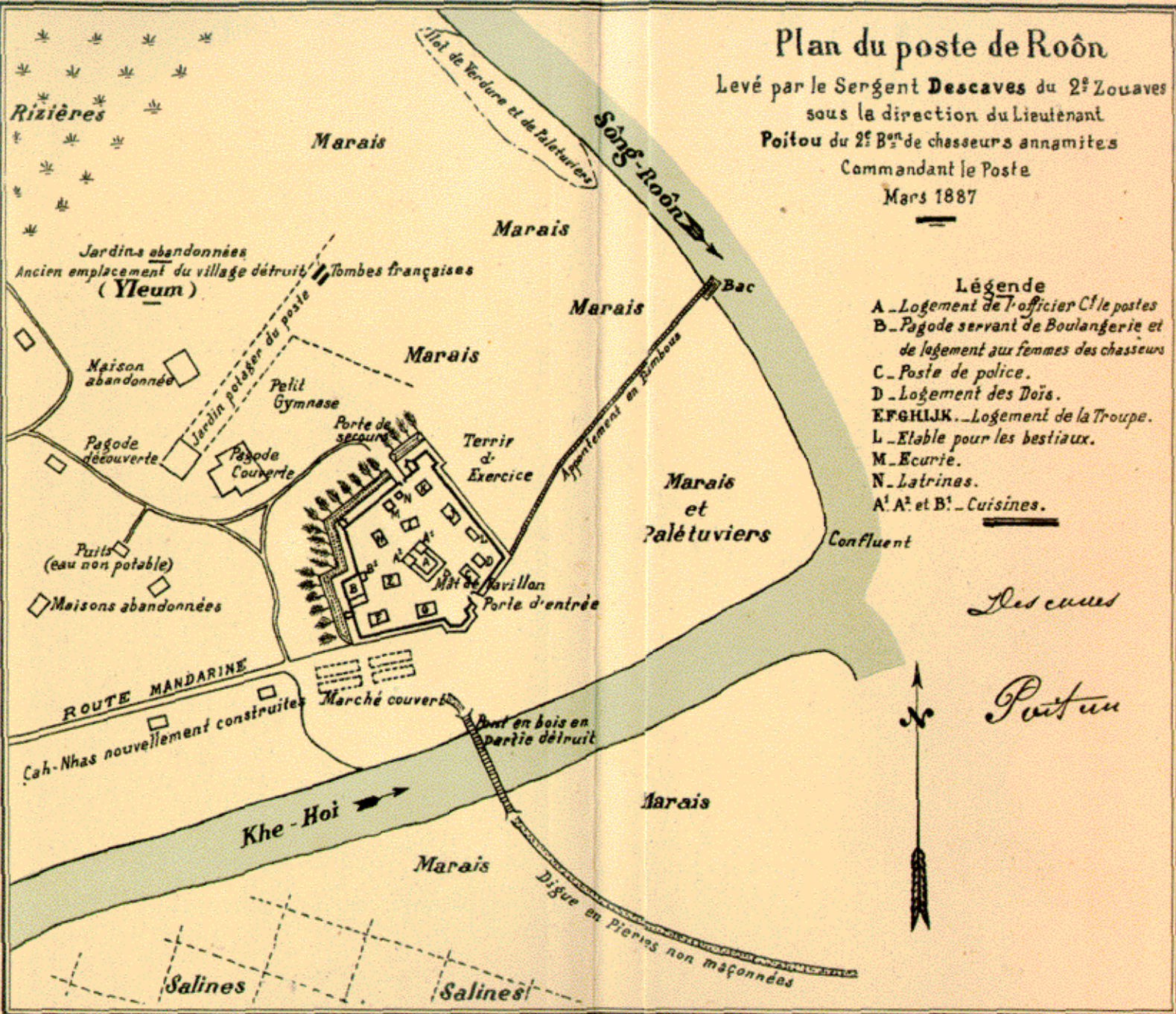
A. Mulard

Plan du poste de Roôn

Levé par le Sergent **Descaves** du 2^e Zouaves
sous la direction du Lieutenant
Poitou du 2^e Bⁿ de chasseurs annamites
Commandant le Poste
Mars 1887

Légende

- A. Logement de l'officier C¹ le postes
- B. Pagode servant de Boulangerie et de logement aux femmes des chasseurs
- C. Poste de police.
- D. Logement des Doïs.
- EFGHIJK. Logement de la Troupe.
- L. Etable pour les bestiaux.
- M. Ecurie.
- N. Latrines.
- A¹ A² et B¹. Cuisines.



Poste de Roôn

Cimetière du Poste.

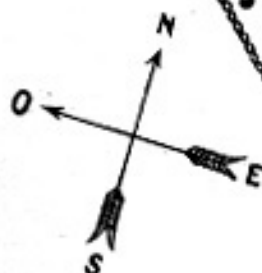
Légende

A. Point de départ: milieu du portail (isolé et extérieur) de la grande pagode du village de Dilouan.

B. Palissade en bambous maintenue par des piquets en bois.

C. Allée du cimetière, bordée de légers talus plantés de bananiers.
(Pour les tombes, voir au texte de l'article)

Échelle: $\frac{1}{200}$



A 

Villages Catholiques et païens
groupés autour du poste de

Ki Ah

Cau-Tri F.

Reconnaissance faite les 16, 17, 18. Août 1888 par
M. le Capitaine **Troupel**
Commandant le poste de Rôn.

Echelle $\frac{1}{150.000}$

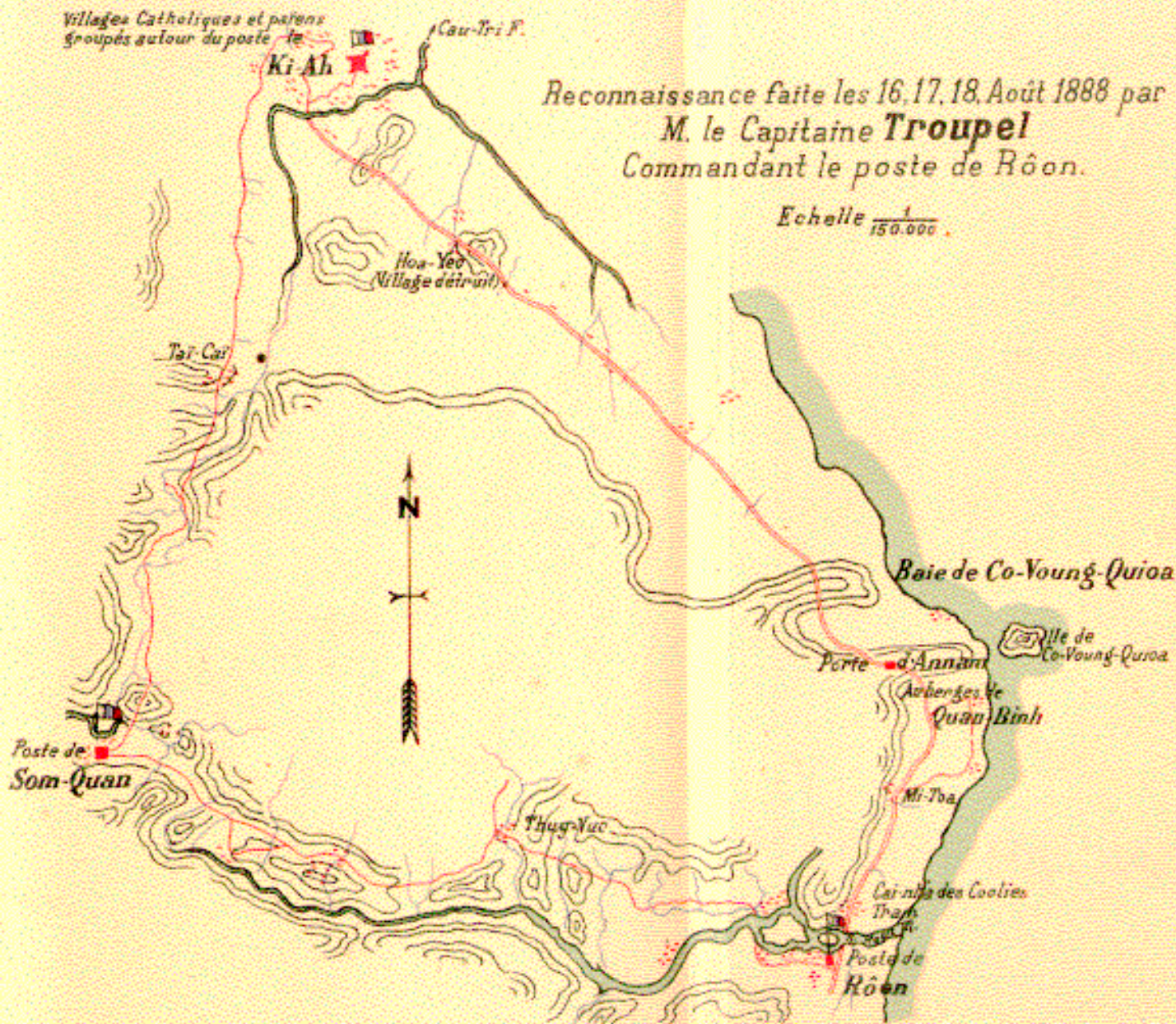
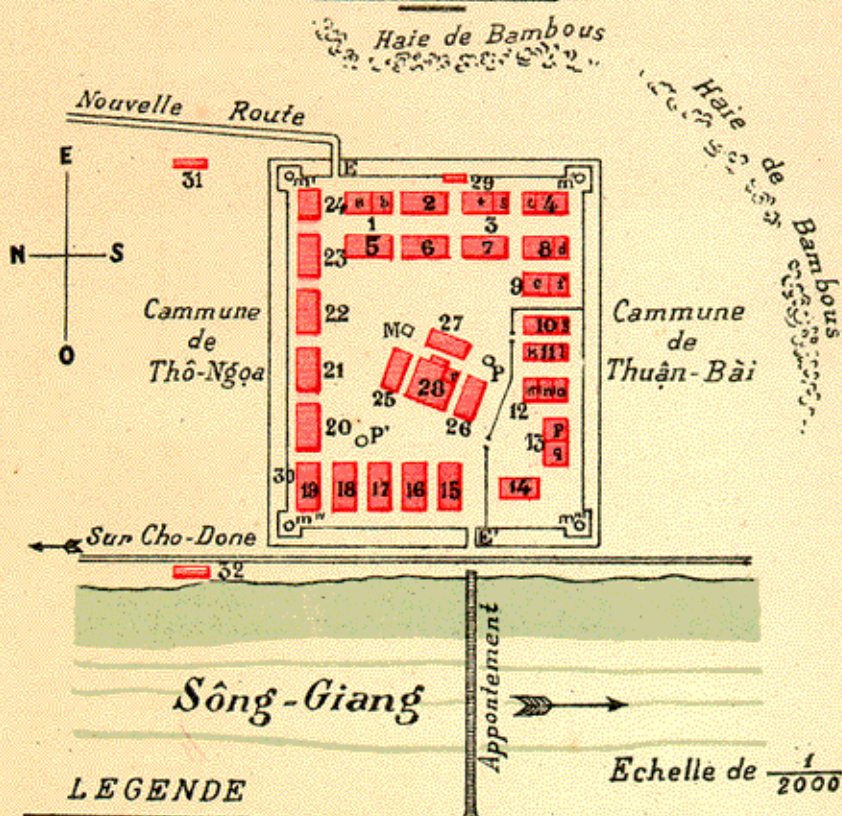


Planche XLII. — Poste de Rôn, Anh, Xóm -Quán (Réduction et simplification, par M. Nguyễn -Thứ, d'une carte au 1/ 50.000).

POSTE DE THUAN-BAÏ



LEGENDE

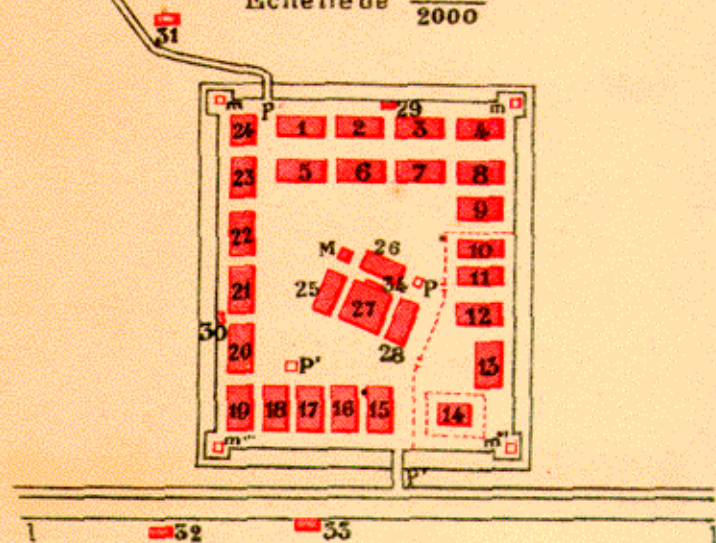
- | | | |
|--|---|------------------------------------|
| 1 - a. Poste de police. | 12 - m.o. Lieutenants. | 27 - Mag ⁱⁿ et annexes. |
| b. Locaux de discipline. | n Salle à manger. | 28 - Mag ⁱⁿ et annexes. |
| 2 - Cuisine de la troupe. | 13 - p.q. Capitaines. | r Poudrière. |
| 3 - s Cus ^{es} des S ^{ts} officiers. | 14 - Chef de bataillon. | 29 - Latrines de nuit |
| t Four et boulangerie. | 15 - S ^{ts} offi ^s indigènes. | des Européens. |
| 4 - Infirmerie. | 16 - Chasseurs Ann ^{tes} . | 30 - Latrines de nuit |
| c Salle de visite. | 17 - Chasseurs Ann ^{tes} . | des Chasseurs. |
| 5.6.7.22. Troupes Europé ^{es} . | 18 - Chasseurs Ann ^{tes} . | 31 - Latrines de jour |
| 8 - Sous-officiers. | 19 - Femmes. | des Européens. |
| d Adjudant. | 20 - Cui ^{tes} des Chasseurs. | 32 - Latrines de jour |
| 9 - e Magasin. | 21 - Sous-officiers. | des Chasseurs. |
| f Sergent major. | Euro ^{ans} de Chass ^{tes} . | E.E' - Portes. |
| 10 - Ecurie des officiers. | 23 - Passagers. | M.. Mirador central |
| g Latrines. | 24 - Télégraphe. | m'm'm'm' Miradors |
| 11 - k Ordonnances. | 25 - Salle d'armes | des Saillants. |
| l Ecurie. | 26 - Mag ⁱⁿ et annexes. | P.P' Puits |

I Benoit

capitaine d'Infanterie de Marine

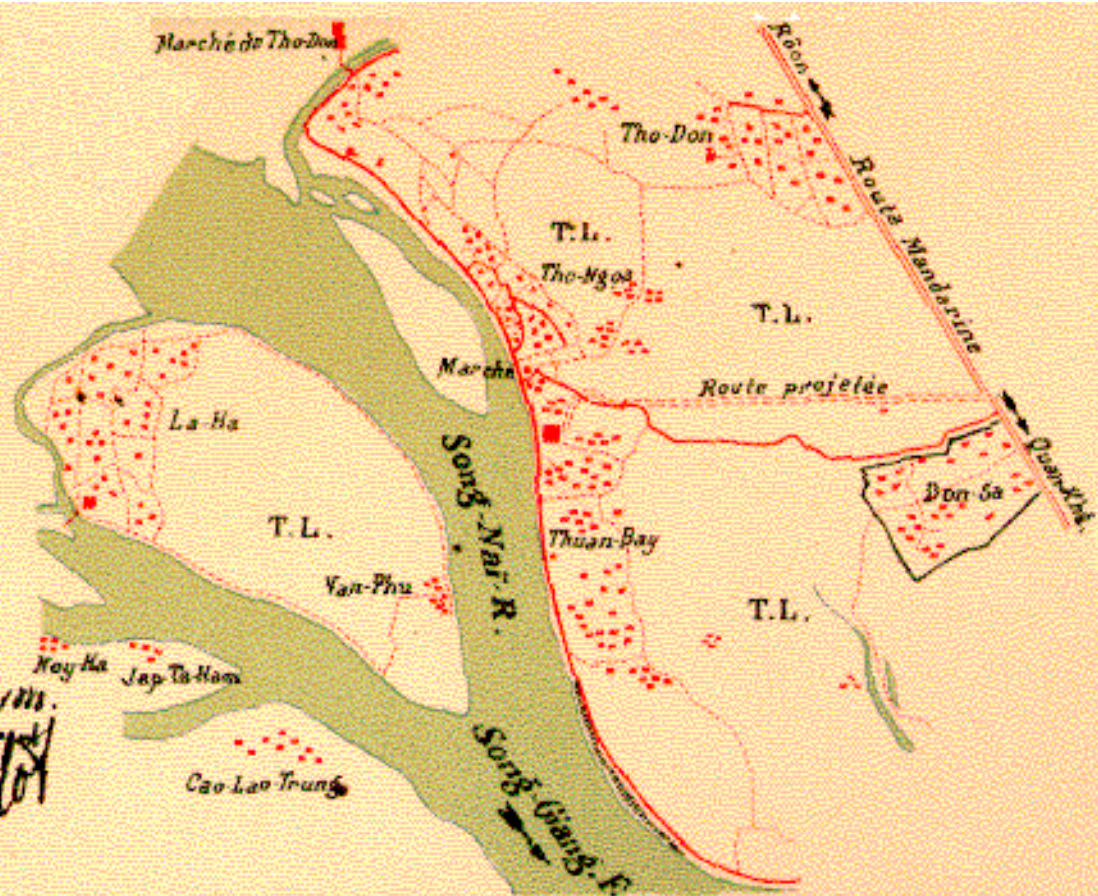
POSTE DE THUAN-BAÏ

Echelle de $\frac{1}{2000}$



Légende

- | | | |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Poste de police. Lo- | 13. Capitaine et Lieu- | 29. Latrines de nuit des |
| caux disciplinaires. | tenant. | Européens |
| 2. Cuisine des hommes. | 14. Chef de bataillon. | 30. Latrines de nuit des |
| 3. Four, Cuisine des S ^t | 15. Sous-officiers in- | Chasseurs. |
| officiers. | digènes. | 31. Latrines de jour des |
| 4. Infirmerie. | 16. 17. 18. Chasseurs | Européens. |
| 5. 6. 7. 23. Infanterie de | annamites. | 32. Latrines de jour des |
| Marine (Thoup). | 19. Femmes des Chass ^s . | Chasseurs. |
| 8. Sous-officiers d'In- | 20. Cuisine des Chass ^s . | 33. Lavoir. |
| fanterie de Marine | 21. Sous-officiers fran- | 34. Poudrière. |
| 9. Serg ^t major et four ⁿ . | çais de Chasseurs. | P. P. Puits. |
| Magasin de Compagnie | 22. Passagers. | M. Mirador central. |
| 10. Ecurie. | 24. Adjudant, Télégr ^a . | m. m. m. m. Miradors des |
| 11. Ordonnances. Cuisine | 25. Salle d'armes. | saillants. |
| des officiers. | 26. 27. 28. Magasin d'ad- | p. Porte principale. |
| 12. Lieutenants et Sous- | ministration et an- | p'. Porte de secours. |
| Lieutenants. | nexes. | l. Limite de la marée haute |



Environs du poste
de Thuan-Bai.

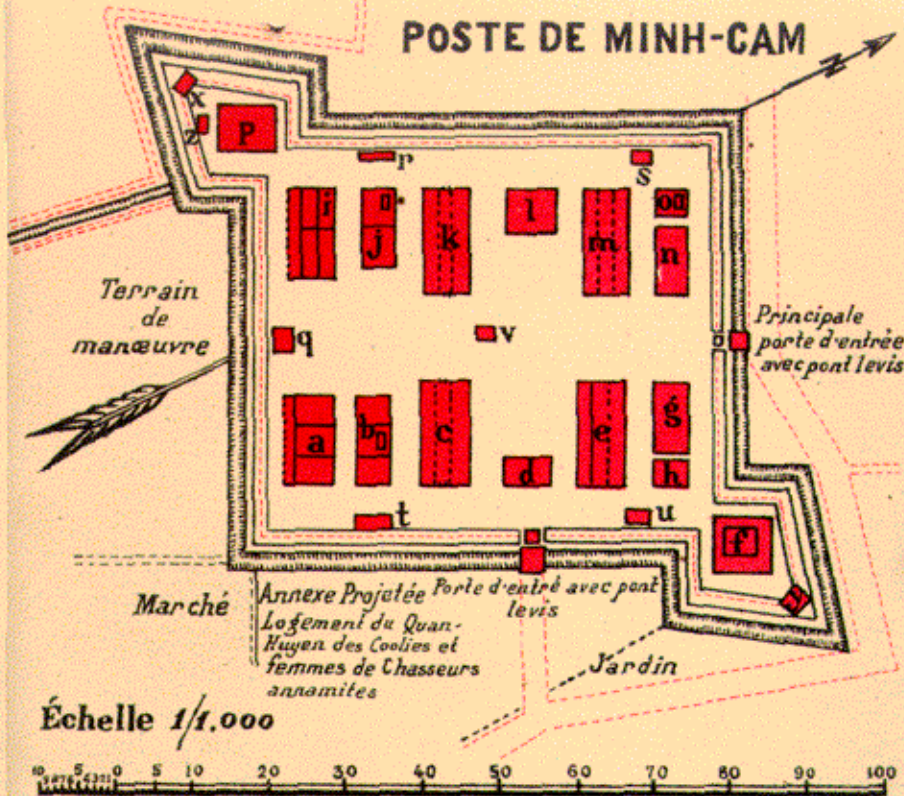
Echelle. $\frac{1}{40000}$.

Thuan-Bai, le 16 juillet 1911.

Le Sous-Lieutenant

[Signature]

POSTE DE MINH-CAM



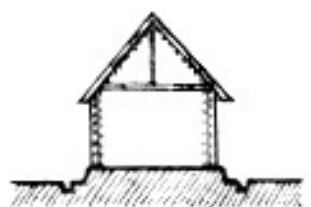
Légende

- | | |
|---|--|
| a. Logement des officiers. | p. Poulailier des Sous-officiers. |
| b. Cuisine des officiers et logement des ordonnances. | s. Latrines de nuit des Zouaves (égout). |
| c. Baraque des Chasseurs Annamites. | t. Poulailier des officiers. |
| d. Logement des docteurs de Chasseurs. | u. Latrines de nuit des Chasseurs annamites et des femmes (égout). |
| e. Baraque des Chasseurs Annamites et des femmes. | v. Grand mirador central. |
| f. Boulangerie et Four. | x. Mirador. |
| g. Magasin aux vivres et munitions. | y. Mirador. |
| h. Cuisine des chasseurs annamites. | z. Égout et Latrines de nuit des Sous-officiers, des malades. |
| i. Logement de l'adjudant, Bureau des Chasseurs et des Zouaves. | |
| j. Cuisine et Salle à manger des Sous-officiers. | |
| k. Baraques des Zouaves. | |
| l. Logement des Sergents de Zouaves. | |
| m. Baraque des Zouaves. | |
| n. Poste de police et prison. | |
| o. Cuisine des Zouaves. | |
| p. Infirmerie | |
| q. Écurie avec égout | |

Minh-Câm le 28 Avril 1887.

Brancotte sergent fourrier
m²e Zouaves

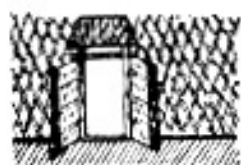
Brancotte



Coupe des petites baraques



Coupe des grandes baraques



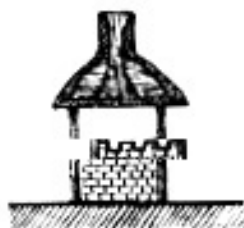
Coupe des portes et de l'enceinte



Coupe de la fortification et des latrines avec les égouts



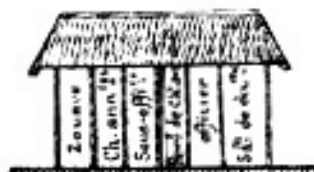
Coupe des petits latrines



Coupe des cuisines



*Coupe des Latrines de jour
(Vue de profil)*



*Coupe des Latrines de jour
(Vue de face)*

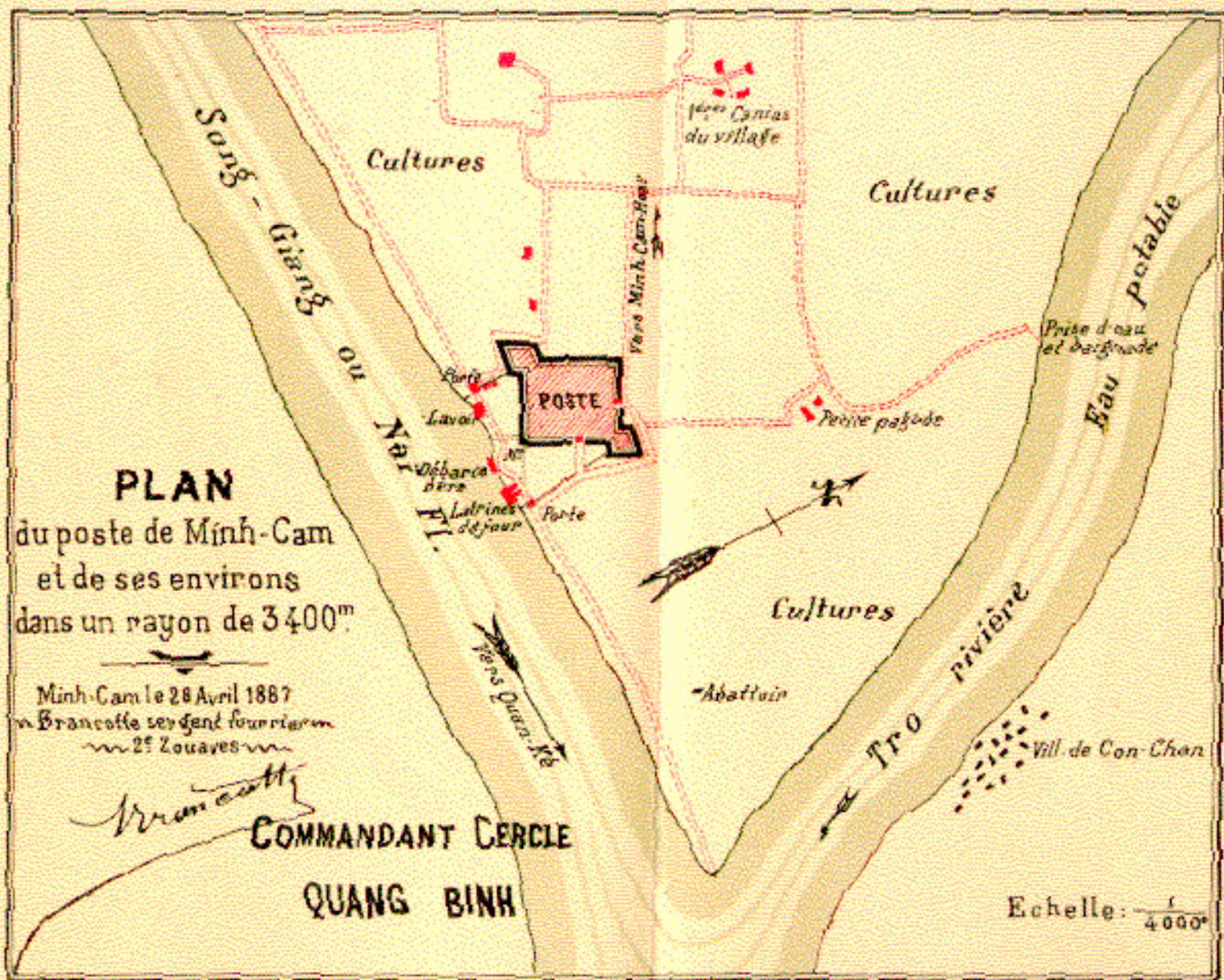
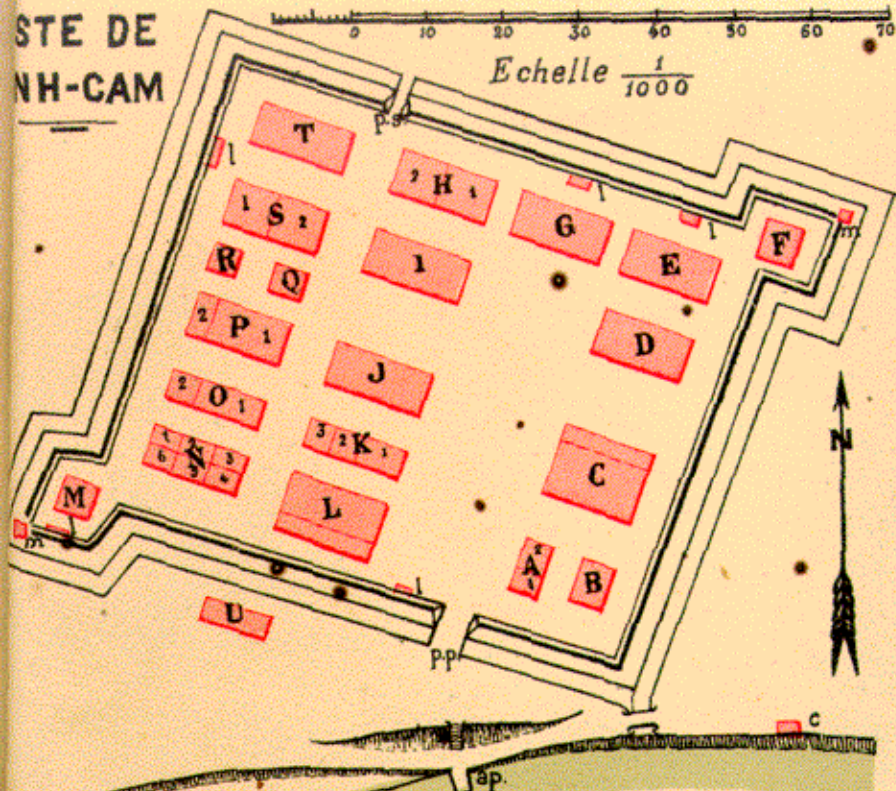


Planche XLVIII. — Environs du poste de Minh - Cam Réduction par M. Nguyễn -Thứ, d'un plan au 1/1.000).



LÉGENDE

Poste de police { 1 corps de garde.
des indigènes { 2 locaux disciplinaires
Comptables de la 4^e Cie de Chasseurs.
Capitaine.
Chasseurs.
Chasseurs.
Four et boulangerie.
Femmes.

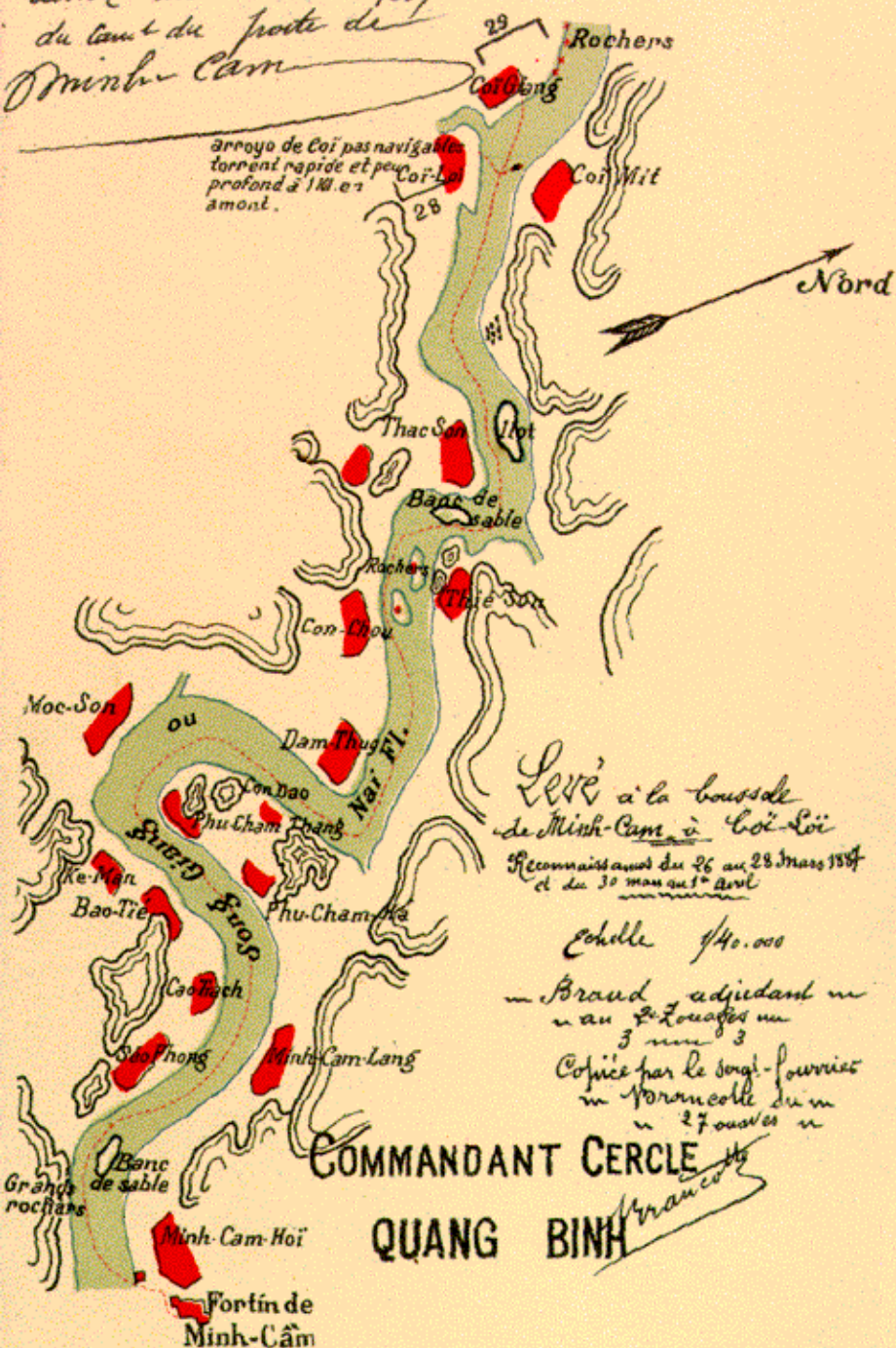
Chasseurs { 1 troupe.
Chasseurs { 2 sous-officiers indigènes
Magasin des subsistances.

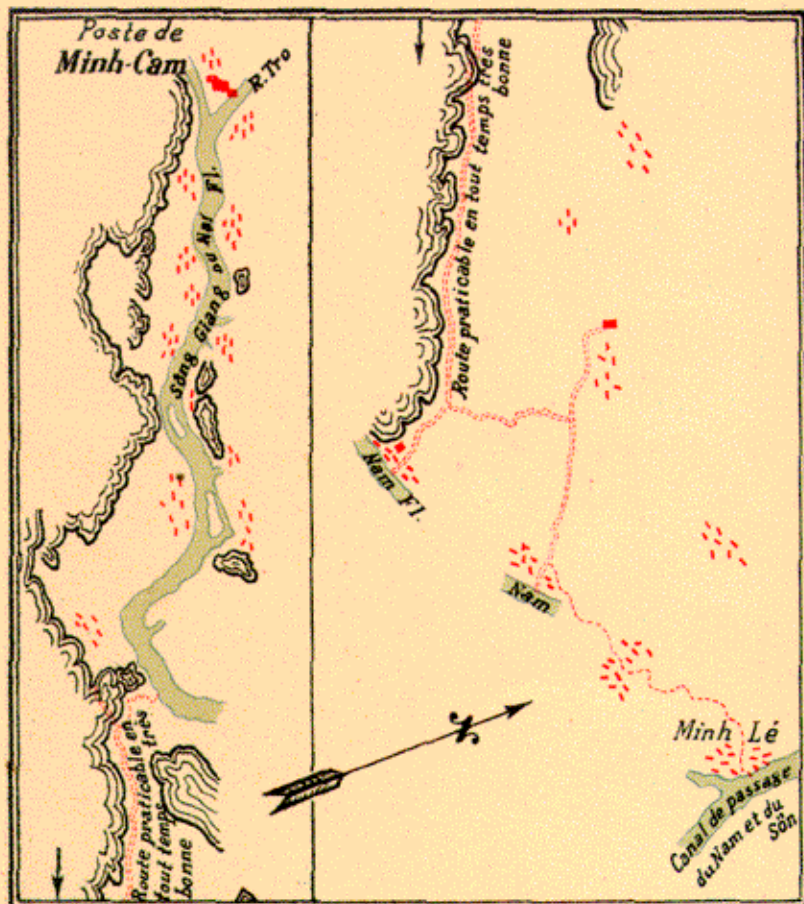
Mess des officiers { 1 salle à manger.
Lieutenants. { 2 cuisine, 3 office.
Infirmerie.
Sous-officiers français { 5 chambres.
de Chasseurs { 6 pharmacie.

O. Mess des sous-officiers { 1 salle à manger.
P. Salle d'armes { 2 cuisine.
Q. Sergents du détachement d'Inf^{rie} de Marine. { 1 salle d'arme et garde
de police européenne.
R. Cuisine de l'Infanterie de Marine. { 2 locaux disciplinaires
des européens.
S. Européens { 1 refectoire.
T. Européens. { 2 chambre.
U. Écuries
e. Cuisine des femmes, l. l. latrines
intérieures, m. m. miradors, p. p. porte
principale, p. s. porte de secours,
ap. appontement.

Jeanguyot
Sergent Major à la 4^e Compagnie
du 2^e Bataillon de Chasseurs Ann^{es} 45.

Lettre du 30 mars 1887
du camp du poste de
Minh-Cam





*Levé à la boussole
de Minh-Cam à Minh-Lé*

COMMANDANT CERCLE

Reconnaissance du 7 au 8 Avril 1887

QUANG BINH

Echelle 1/100.000

Brancotte Sergt fourrier

au 2^e Zouaves

3^e B^{on} 3^e C^{ie}

Brancotte

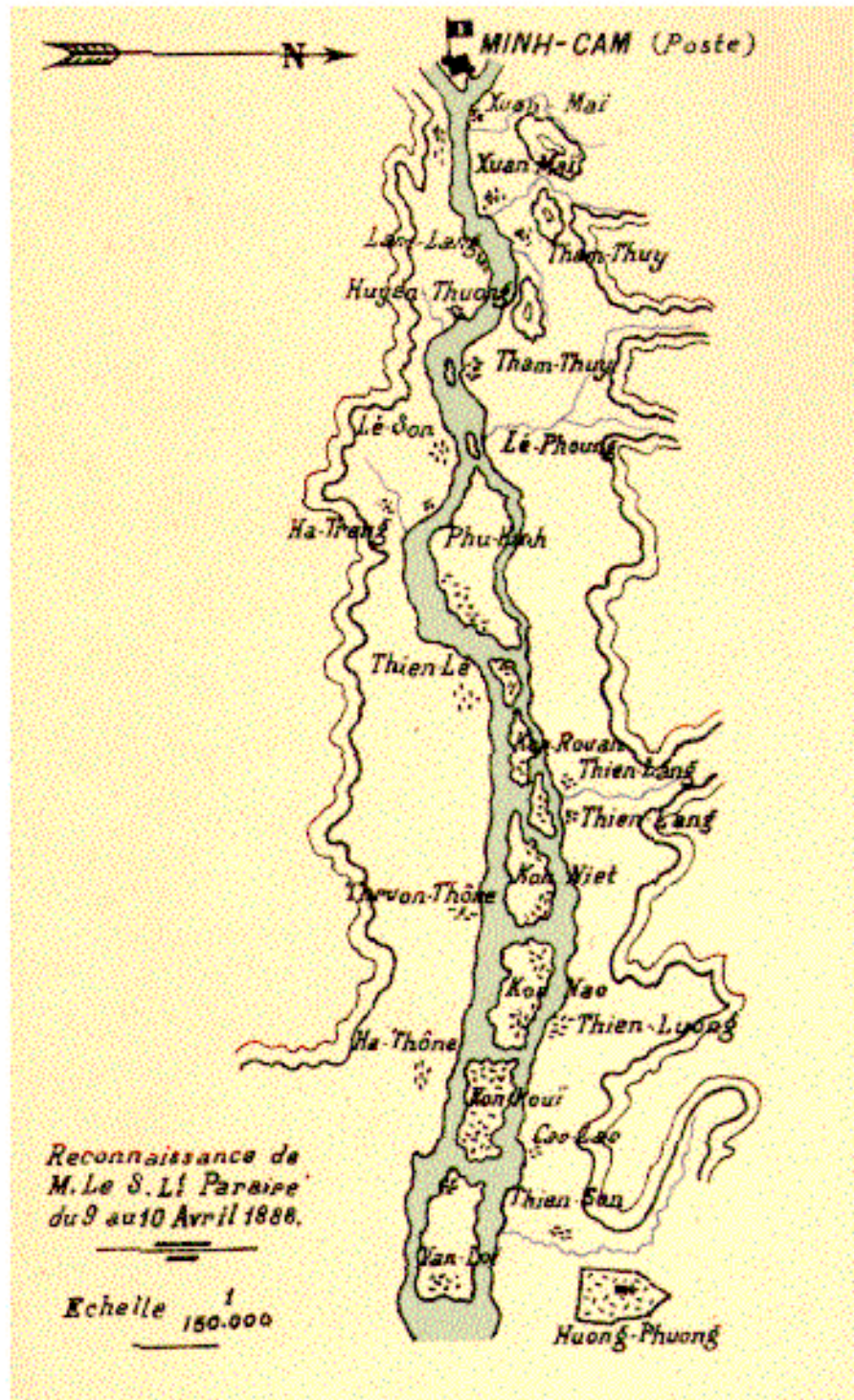


Planche LII. — En aval de Minh - Cam (Réduction, par M. Nguyễn - Thứ, d'un levé de plan au 1/50.000.)

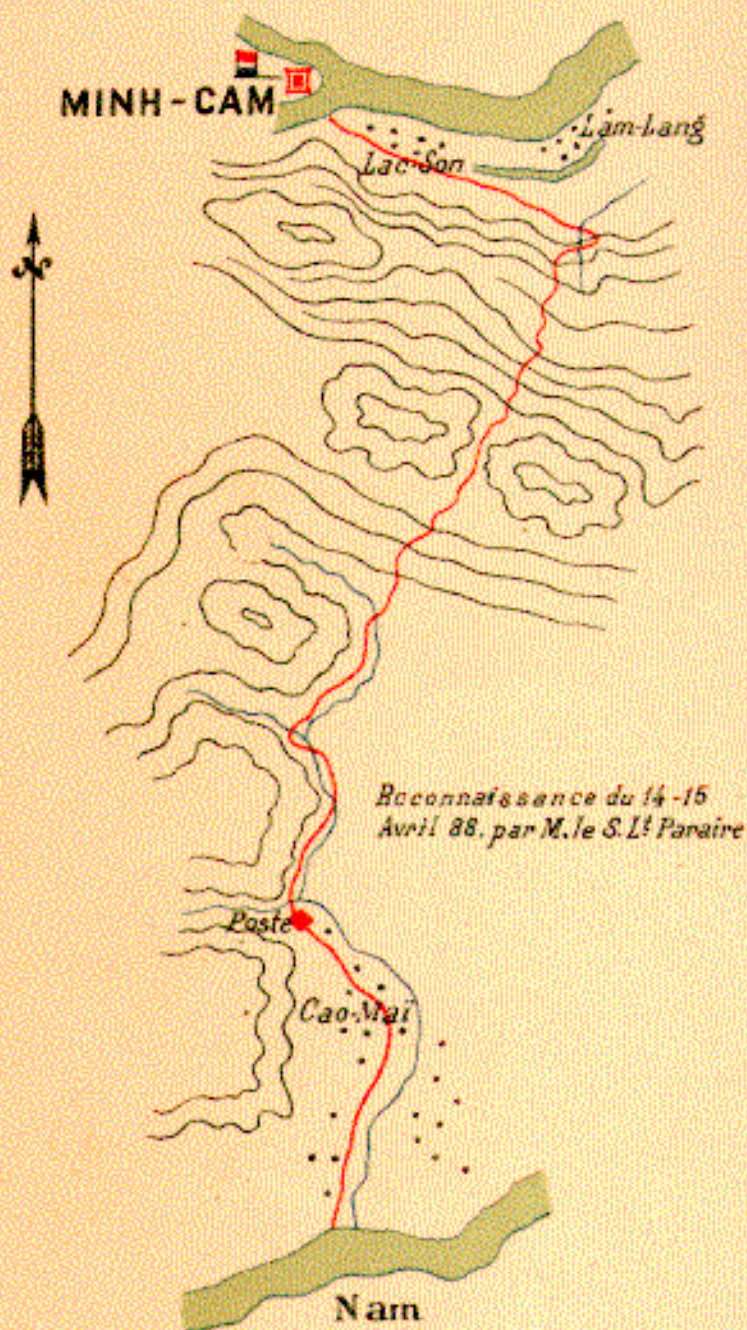
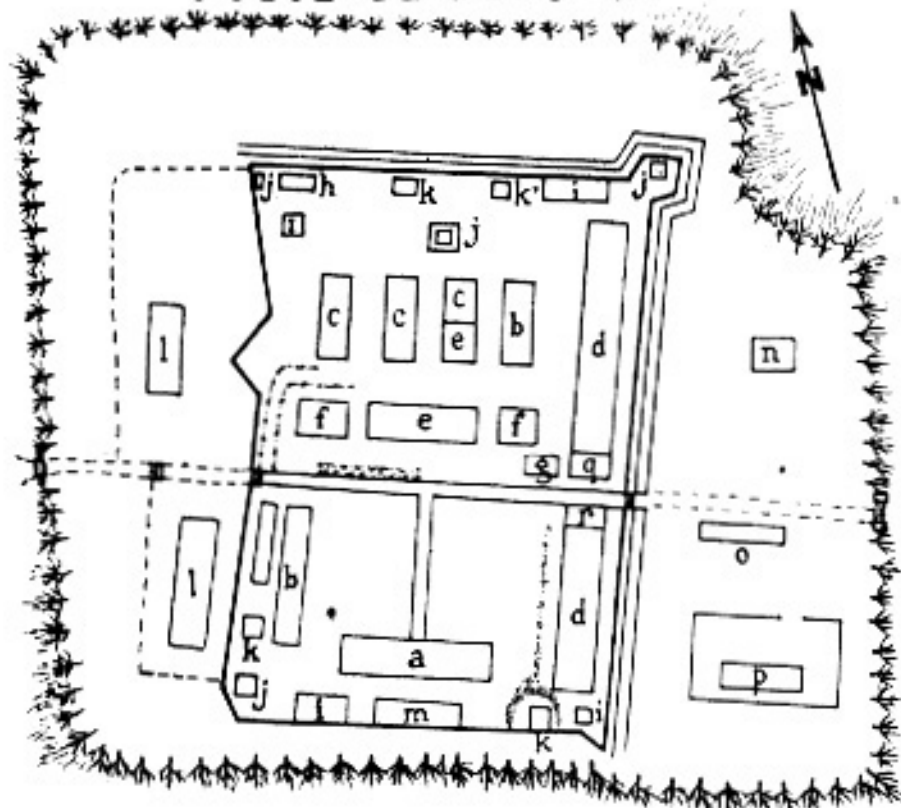


Planche LIII. — De Minh - Cam à Cao - Mai (Réduction, par M. Nguyễn - Thứ, d'un levé de plan.)

POSTE DE DONG-CA



Echelle $\frac{1}{1000}$



Légende.

- | | |
|--|----------------------|
| a. Canhia des Officiers. | n. Canhia du Banta. |
| b. Canhias des Sous-Officiers. | o. Marché. |
| c. Canhias de l'Inf ^{te} de Marine. | p. Parc aux bœufs. |
| d. Canhias de Chasseurs Ann ^{ts} . | q. Poste de police. |
| e. Magasin des Vivres. | r. Prison militaire. |
| f. Magasin des Armes. | |
| g. Hangars-Annexe du magasin | |
| h. Prison des indigènes civils. | |
| i. Boulangerie et four. | |
| j. Cuisines. | |
| k. Miradors. | |
| l. Poudrière. | |
| m. Latrines. | |
| n. Canhias de Coolies et de | |
| Chasseurs mariés | |
| o. Ecurie. | |

Hayanuf.
Luitt. 30. Cist

POSTE DE DONG-CA (Plan Directeur)

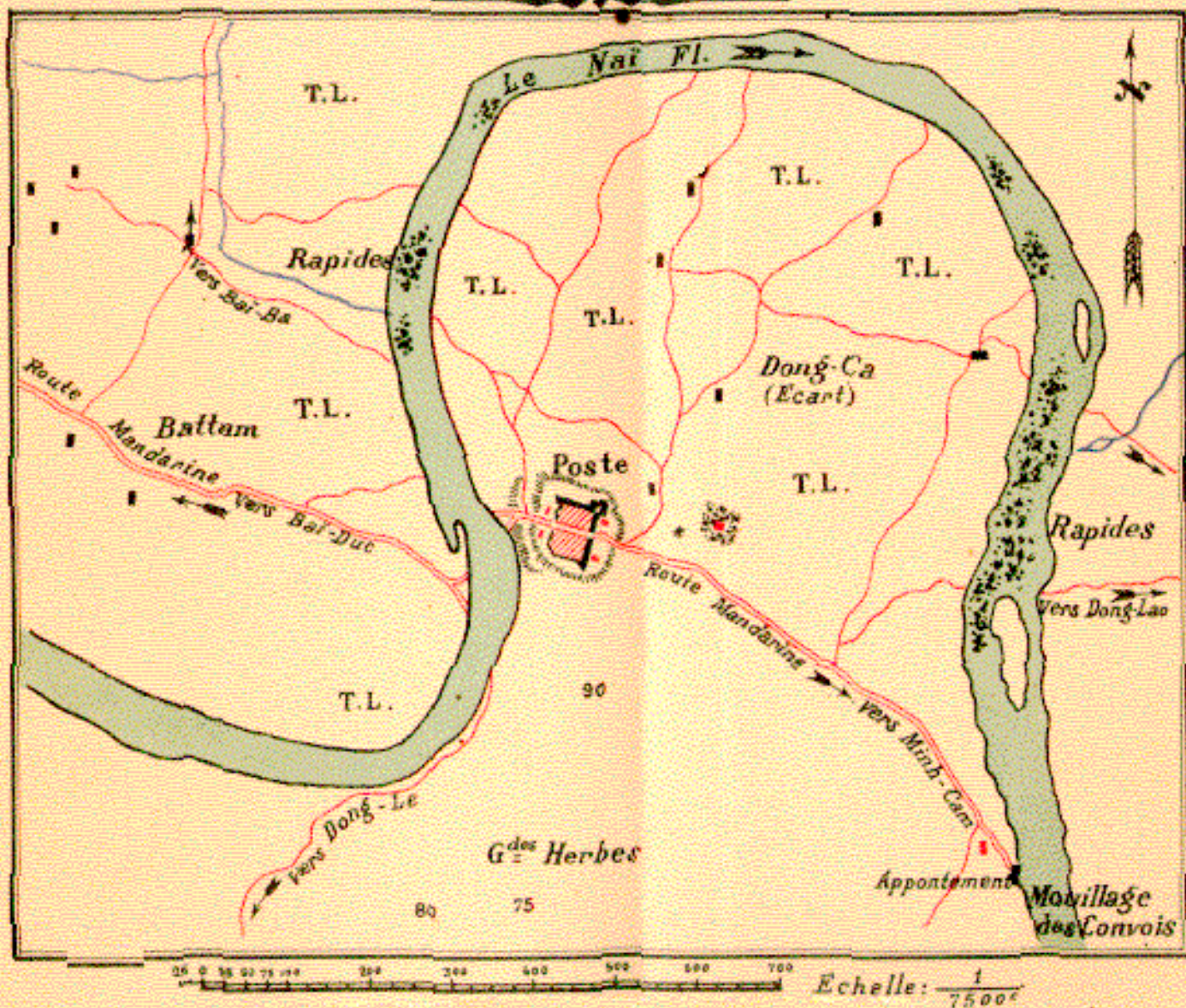
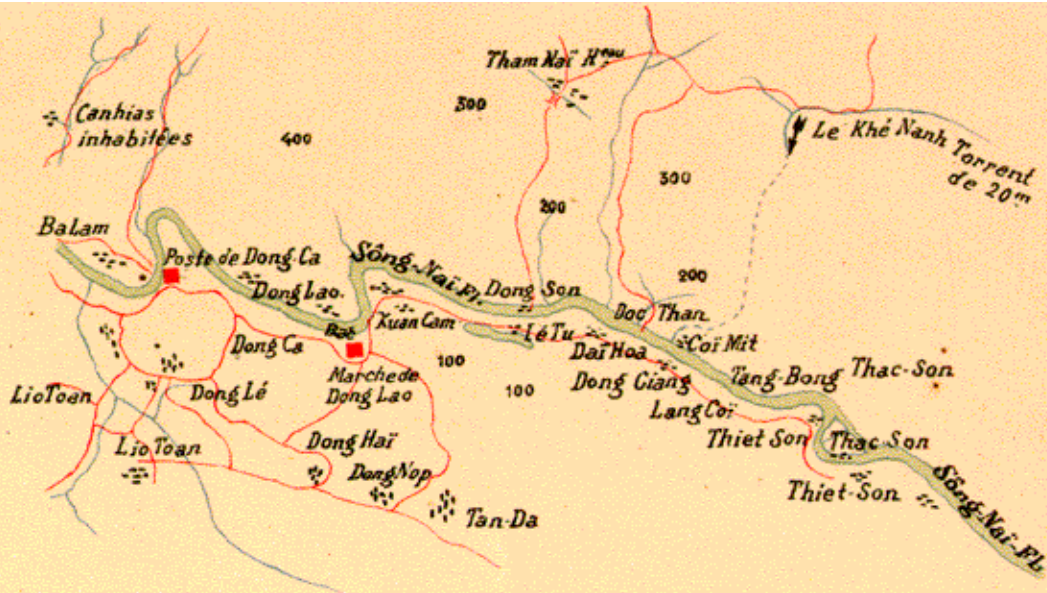


Planche LV. — Environs du Poste de Đông -Cà (Réduction d'un « Plan directeur », au 1/2.500.)



Le Capitaine, Commandant
le Poste
Boulanger

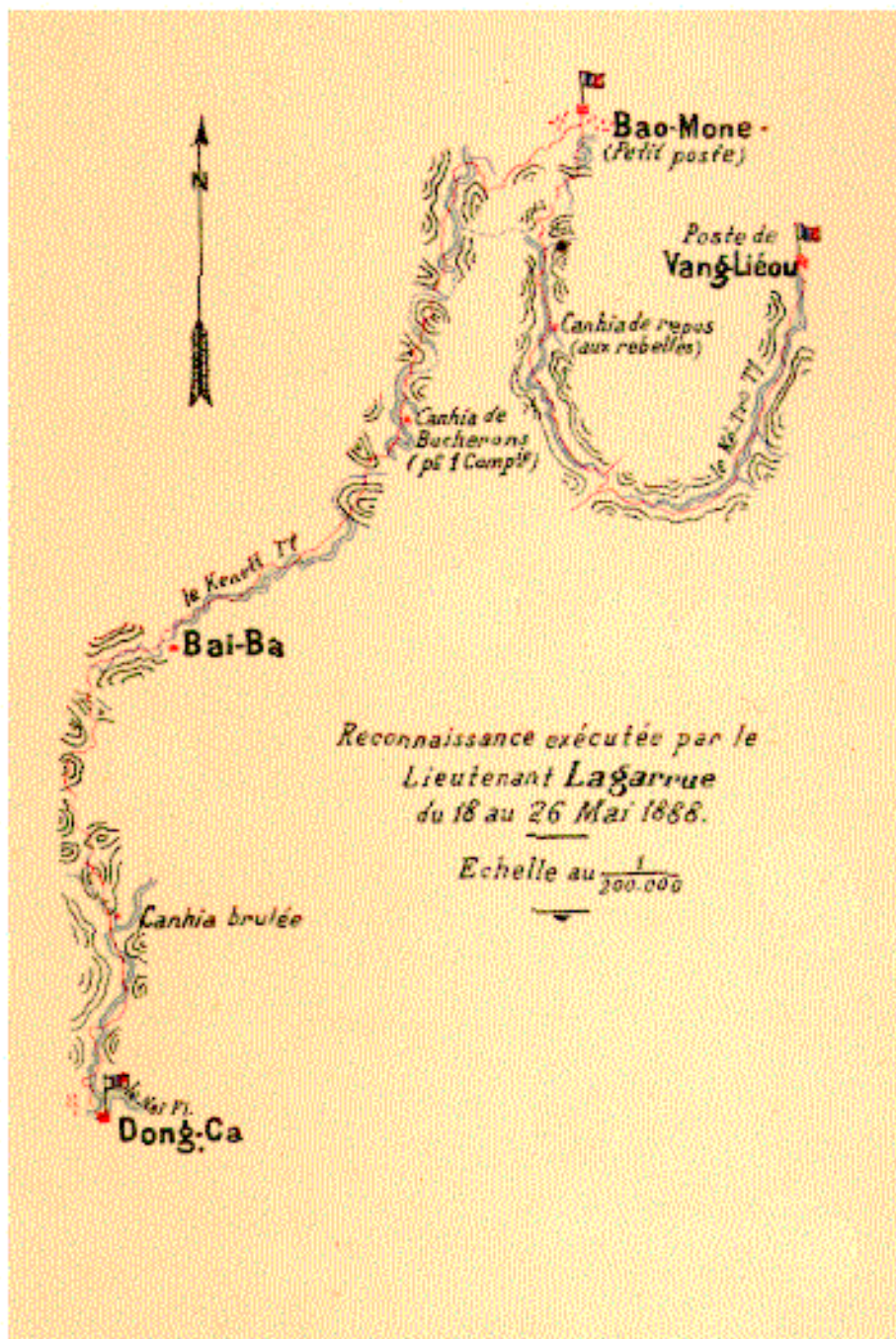


Planche LVII. — Postes de Động -Cả, Rào -Môn, Vang - Liễu (Réduction et simplification, par M. Nguyễn -Thứ, d'un levé de plan au 1/50.000.)

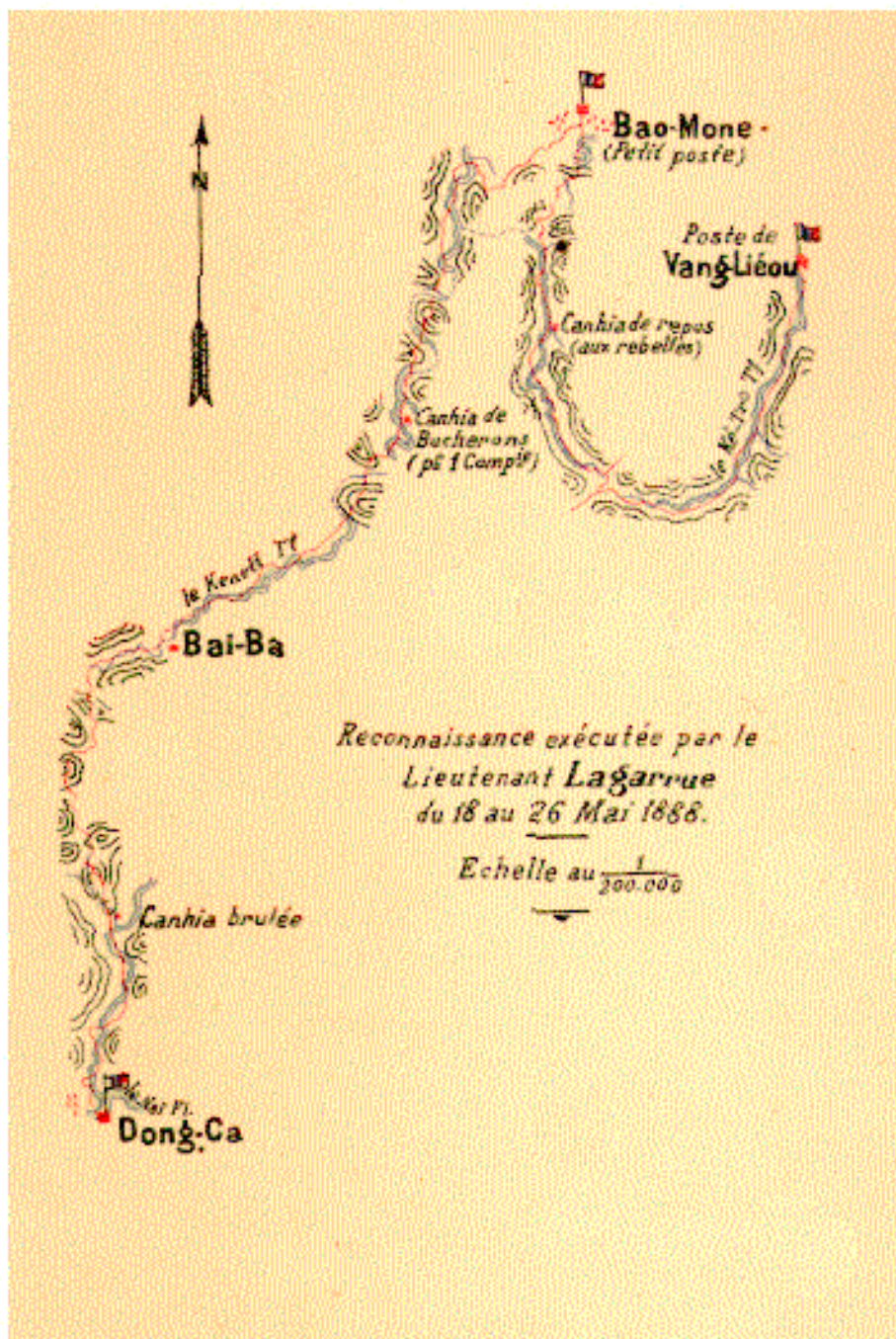


Planche LVII. — Postes de Động -Cả, Rào -Môn, Vang - Liễu (Réduction et simplification, par M. Nguyễn -Thứ, d'un levé de plan au 1/50.000.)

Croquis au $\frac{1}{400.000}$
de la Région du

HAUT-NAÏ

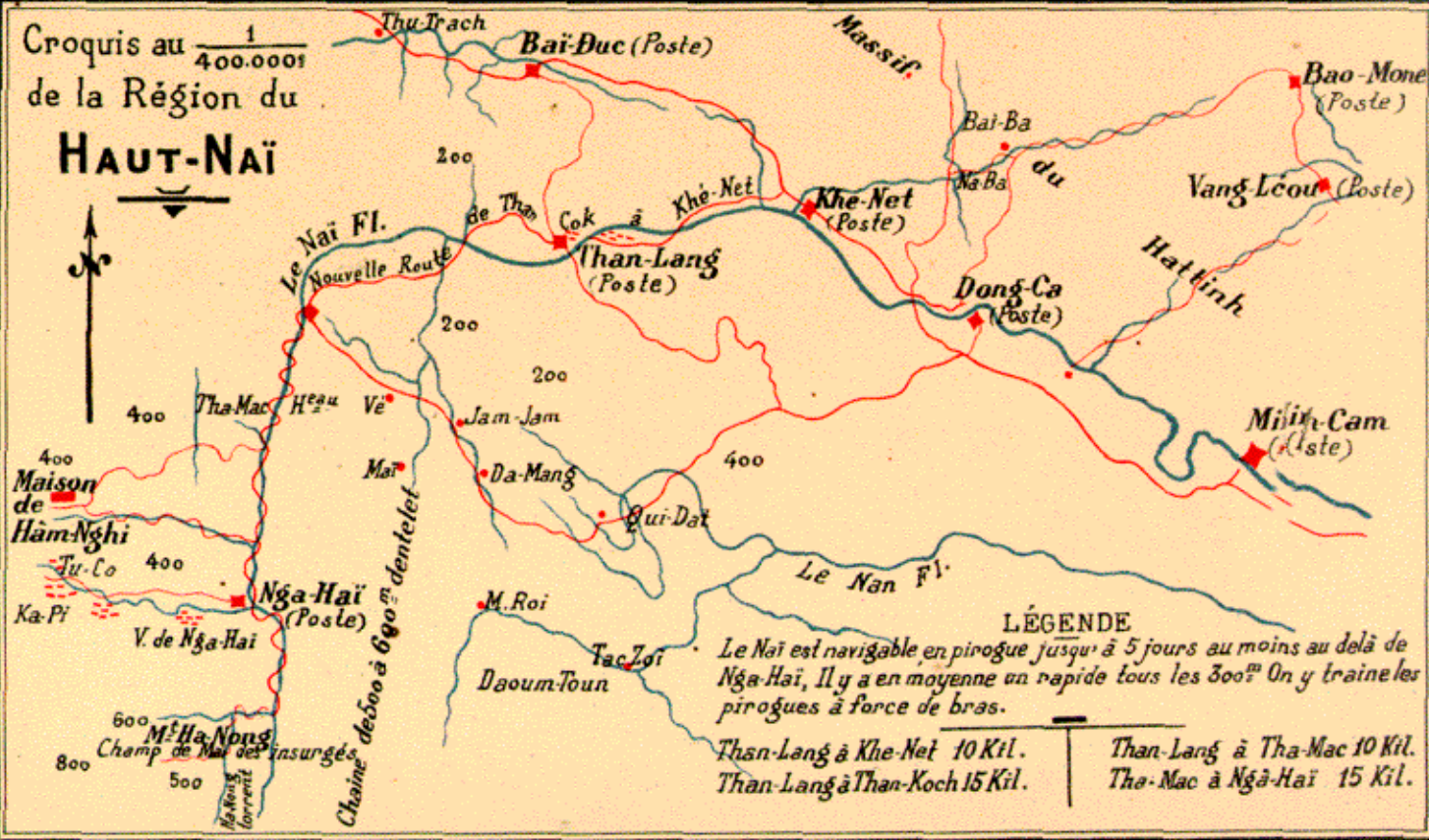


Planche LVIII. — La haute vallée du Sông-Gianh (Réduction et simplification, par M. Nguyễn-Thu, d'un croquis au 1/200.000.)

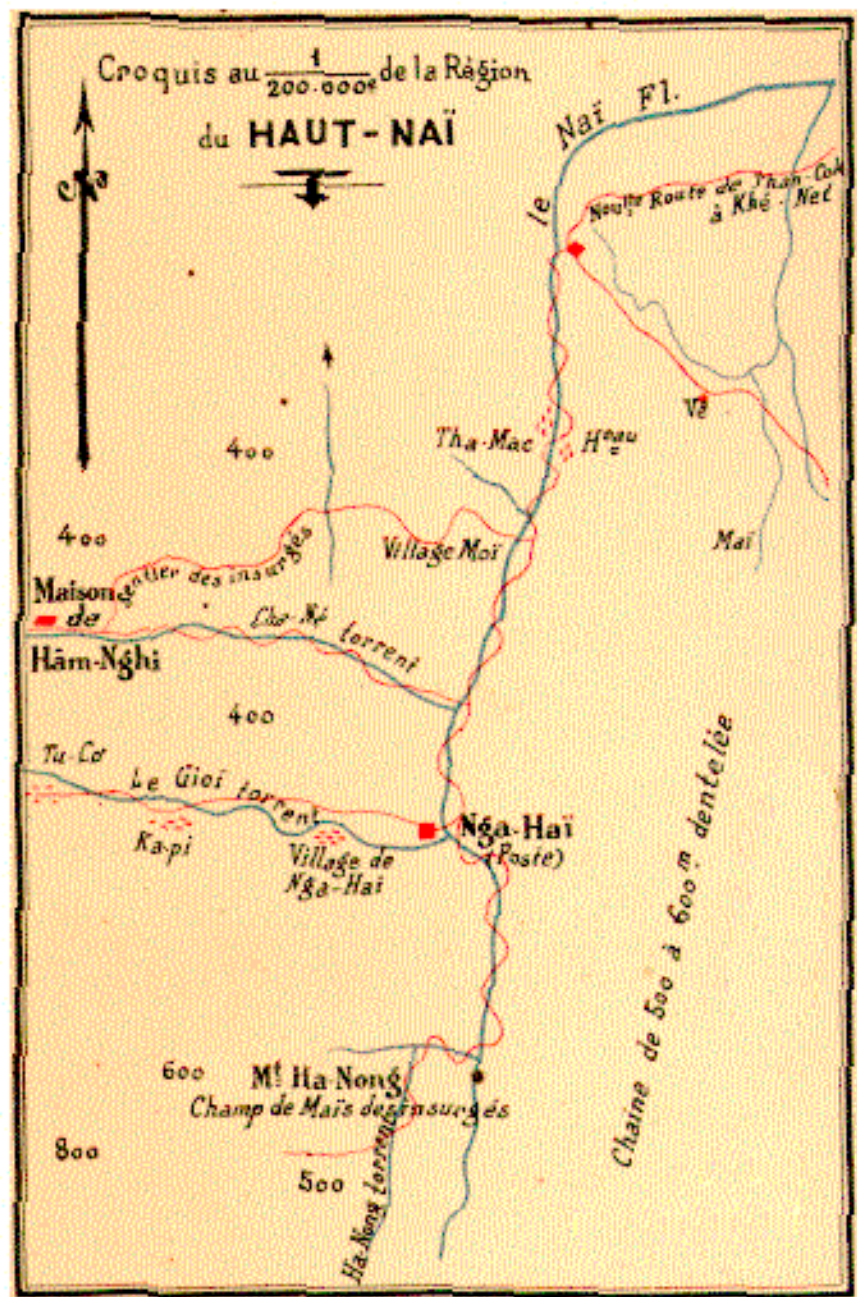


Planche LIX. — La haute vallée du Sông- Gianh (Extrait par M. Nguyễn -Thứ, d'un croquis au 1/200.000 environ.)



Planche LX. — La haute vallée du Sông- Gianh (Réduction et simplification, par M. Nguyễn -Thứ, d'une carte au 1/80.000 environ.)

Vers le Mé-Kong ↑

K. Ta-Bao

Canton du prince
Hâm-Nghi

Khe Tân Nh

Khe Giu TT

Khe Tân Nh

Cha-Mac

Echelle au 160.000^e environ

To-Co

K. Ng

K. Rôan

Le Nài fl.

Cou-Ha

Capi

Ngã Hai

Vers Ho-Nang

Agarruf 9 bre 1888
lieut 10^e Co

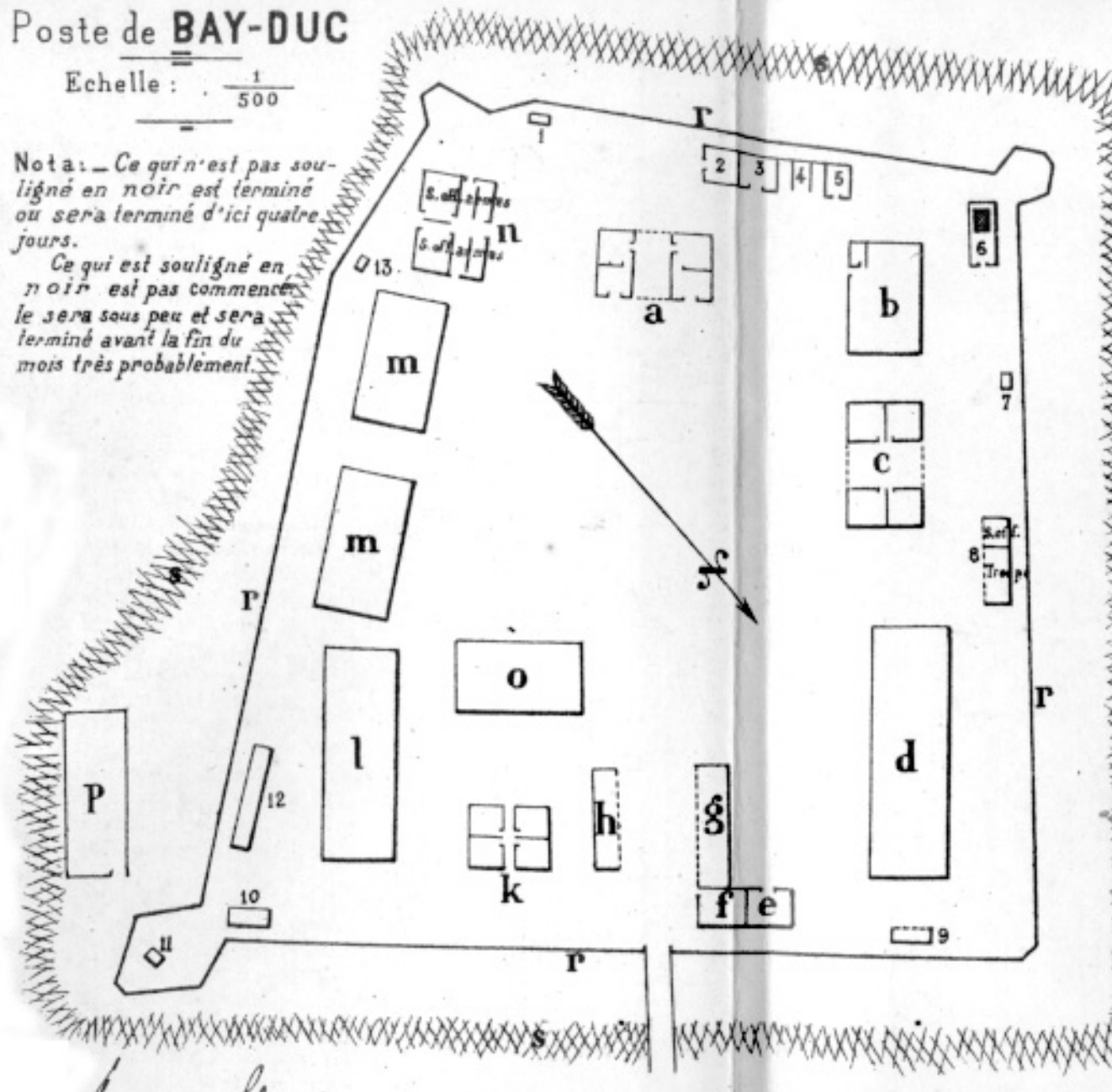
Planche LXI. La haute vallée du Sông-Giang (Extrait et réduction par M. Nguyễn
Thử, d'une carte au 1180.000 environ)

Poste de BAY-DUC

Echelle : $\frac{1}{500}$

Nota: — Ce qui n'est pas souligné en noir est terminé ou sera terminé d'ici quatre jours.

Ce qui est souligné en noir est pas commencé, le sera sous peu et sera terminé avant la fin du mois très probablement.



LÉGENDE

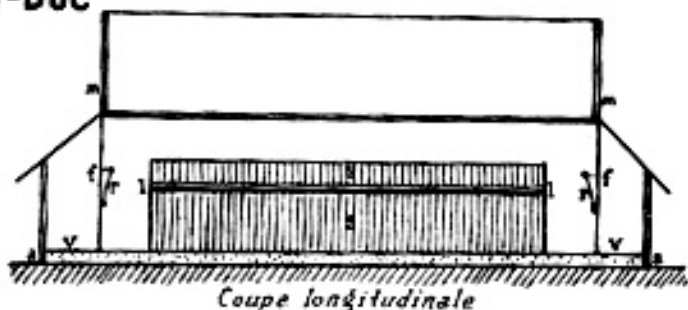
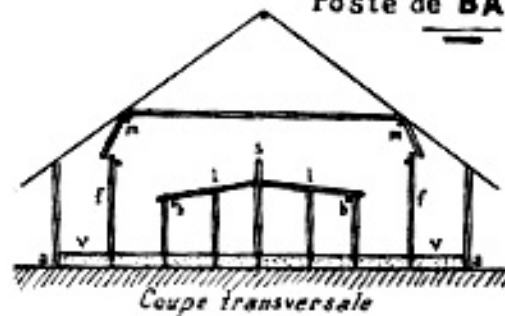
- a. Logement des officiers.
- b. Magasin.
- c. Sous-officiers français.
- d. Baraque pour 50 Européens.
- e. Local disciplinaire pour Européens.
- f. Local disciplinaire pour Annamites.
- g. Corps de garde pour 12 hommes.
- h. Prison pour indigènes.
- i. Logement pour 4 S-Off. indigènes.
- l. Baraque des femmes.
- m. Barraques des chasseurs.
- n. Magasin d'armes et logement pour 2 S-officiers.
- o. Abri pour 80 Coolies.
- p. Parc pour 20 bœufs.
- q. Manché.
- r. Enceinte en bambous pleins de 3^m de hauteur, sans fosse ni parapet.
- s. Abais de 3^m de largeur.
- 1. Latrines des officiers.
- 2. Cuisine des officiers.
- 3. Logement des ordonnances.
- 4. Écurie pour 3 chevaux.
- 5. Sellerie.
- 6. Four et Boulangerie.
- 7. Latrines des S-officiers.
- 8. Cuisine des S-officiers et de la troupe.
- 9. Latrines de la troupe.
- 10. Latrines des Chasseurs annamites et des femmes.
- 11. Mirador de 10^m de hauteur.
- 12. Cuisine des chasseurs annamites.
- 13. Latrines des S-officiers.
- 14. Lavoire couverte.
- 15. Latrines de jour.
- 16. Abattoir.

Bay-Duc le 18 Mars 1888
Le Capitaine C^{te} le poste.

S. Bourcier

*Paul J. Hopelain
Gouverneur du Yunnan*

Poste de **BAY-DUC**



Type d'une baraque de troupe de 10^m de longueur au $\frac{f}{150}$

aaaa - Terre plain de 0^m20 d'épaisseur.
ff - Cloisons fixes en bambous tressés.
mm - Cloisons mobiles en bambous tressés.
ll - Lit de Camp de 1^m30 de largeur.

vv - Verandah de 1^m50 de largeur en bambous tressés.
bb - Bambous pour suspendre les fourniments.
ss - Cloisons de Séparation en bambous tressés.
rr - Ratieliers d'armes.

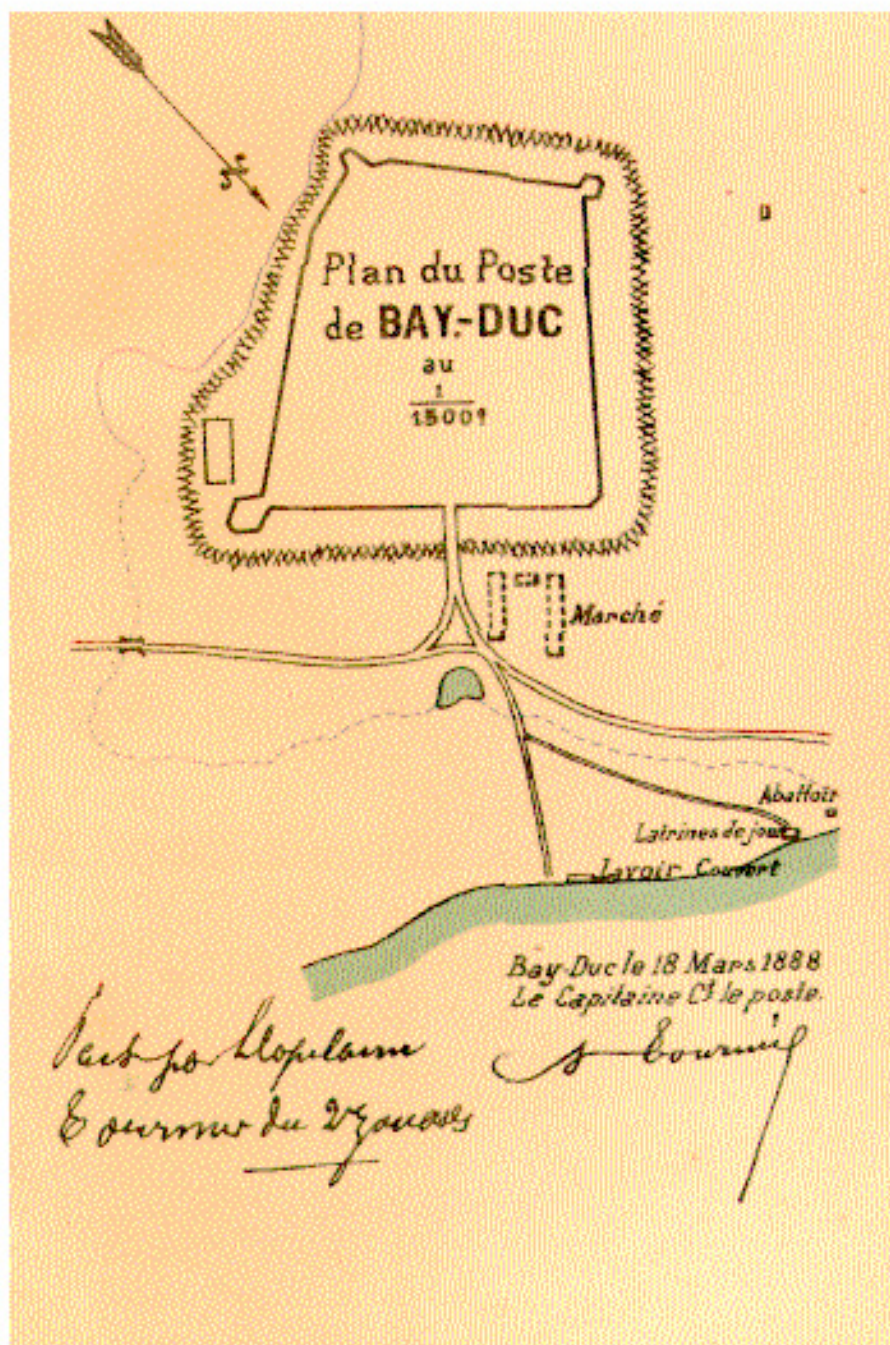


Planche LXIV. – Environs du poste de Báy -Đức
(Réduction par M. Nguyễn -Thứ, d'un plan au 1/500).



Planche LXV. – Limites du Quảng -Binh et du Hà -Tĩnh
(Réduction et simplification par M. Nguyễn -Thứ).

S O M M A I R E

Communications faites par les Membres de la Société.

Pages

Les Postes militaires du Quảng-trị et du Quảng-binh en 1885-1890 (L. CADIERE et H. COSSERAT)	1
Les « Thuộc-mê » (Folk-lore d'Annam) (D'A. SALLET)	27
Notes pour servir à l'Histoire de l'Etablissement du Protectorat français en Annam (Lê-THANH-CẢNH)	39

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu adhérent de la Société, adresser une demande à M. le *Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains prix parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué**, tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1924) 12 volumes in-8°, d'environ 4.900 pages en tout, illustrés de 860 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

